

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session  
Forty-first Parliament, 2013-14-15

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

LEGAL AND  
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

*Chair:*  
The Honourable BOB RUNCIMAN

---

Wednesday, April 22, 2015  
Thursday, April 23, 2015

---

Issue No. 29

*First and second meetings:*  
Bill C-377, An Act to amend the  
Income Tax Act  
(requirements for labour organizations)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES ET  
CONSTITUTIONNELLES

*Président :*  
L'honorable BOB RUNCIMAN

---

Le mercredi 22 avril 2015  
Le jeudi 23 avril 2015

---

Fascicule n° 29

*Première et deuxième réunions :*  
Projet de loi C-377, Loi modifiant la  
Loi de l'impôt sur le revenu  
(exigences applicables aux organisations ouvrières)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable George Baker, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Jaffer
Boisvenu	Joyal, P.C.
* Carignan, P.C.	McInnis
(or Martin)	McIntyre
* Cowan	Plett
(or Fraser)	Ringuette
Dagenais	White

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ringuette was added to the membership (*April 20, 2015*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator MacDonald (*April 2, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

*Président* : L'honorable Bob Runciman

*Vice-président* : L'honorable George Baker, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Jaffer
Boisvenu	Joyal, C.P.
* Carignan, C.P.	McInnis
(ou Martin)	McIntyre
* Cowan	Plett
(ou Fraser)	Ringuette
Dagenais	White

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Ringuette a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 avril 2015*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 2 avril 2015*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 25, 2014:

The question then being put on the motion of the Honourable Senator Maltais, seconded by the Honourable Senator McIntyre, for the second reading of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations), it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 25 novembre 2014 :

La motion de l'honorable sénateur Maltais, appuyée par l'honorable sénateur McIntyre, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, April 22, 2015  
(68)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:32 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Cowan, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Plett, Ringuette, Runciman and White (13).

*Other senators present:* The Honourable Senators Bellemare and Fraser (2).

*In attendance:* Julian Walker; and Mark Mahabir, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 25, 2014, the committee began its examination of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations).

**WITNESSES:**

Russ Hiebert, M.P. for South Surrey—White Rock—Cloverdale, sponsor of the bill.

*Canadian Labour Congress:*

Hassan Yussuff, President.

*As an individuals:*

Brian Johnston, Partner, Stewart McKelvey;

Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP.

The chair made a statement.

Mr. Heibert made a statement and answered questions.

At 5:20 p.m., the committee suspended.

At 5:26 p.m., the committee resumed.

Mr. Yussuff, Mr. Johnston and Mr. Cavalluzzo each made a statement and answered questions.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 22 avril 2015  
(68)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 32, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Cowan, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Plett, Ringuette, Runciman et White (13).

*Autres sénatrices présentes :* Les honorables sénatrices Bellemare et Fraser (2).

*Également présents :* Julian Walker et Mark Mahabir, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 novembre 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

**TÉMOINS :**

Russ Hiebert, député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, parrain du projet de loi.

*Congrès du travail du Canada :*

Hassan Yussuff, président.

*À titre personnel :*

Brian Johnston, associé, Stewart McKelvey;

Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish s.e.n.c.r.l.

Le président fait une déclaration.

M. Heibert fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 20, la séance est suspendue.

À 17 h 26, la séance reprend.

MM. Yussuff, Johnston et Cavalluzzo font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

At 6:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 18 h 29, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Shaila Anwar

*Clerk of the Committee*

*Le greffier suppléant du comité,*

Mark Palmer

*Acting Clerk of the Committee*

OTTAWA, Thursday, April 23, 2015  
(69)

OTTAWA, le jeudi 23 avril 2015  
(69)

[*English*]

[*Traduction*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:32 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Cowan, Dagenais, Jaffer, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Plett, Runciman and White (12).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Cowan, Dagenais, Jaffer, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Plett, Runciman et White (12).

*Other senator present:* The Honourable Senator Fraser (1).

*Autre sénatrice présente :* L'honorable sénatrice Fraser (1).

*In attendance:* Julian Walker; and Mark Mahabir, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Également présents :* Julian Walker et Mark Mahabir, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 25, 2014, the committee continued its examination of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 novembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

*WITNESSES:*

*TÉMOINS :*

*Government of Manitoba:*

*Gouvernement du Manitoba :*

The Honourable Erna Braun, M.L.A., Minister of Labour and Immigration (by video conference).

L'honorable Erna Braun, députée provinciale, ministre du Travail et de l'Immigration (par vidéoconférence).

*Canadian Bar Association:*

*Association du Barreau canadien :*

Michael Mazzuca, Past Chair, National Pensions and Benefits Law Section;

Michael Mazzuca, ancien président, Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux;

Noah Arshinoff, Staff Lawyer, Legislation and Law Reform.

Noah Arshinoff, avocat-conseil, Législation et réforme du droit.

*As an individual:*

*À titre personnel :*

The Honourable Michel Bastarache, former Justice of the Supreme Court of Canada.

L'honorable Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême du Canada.

*Association of Justice Counsel:*

*Association des juristes de justice :*

Len MacKay, President.

Len MacKay, président.

*As an individuals:*

Marc Roumy (by video conference);

Ken Pereira.

The chair made a statement.

Ms. Braun, Mr. Bastarache, Mr. Arshinoff and Mr. Mazzuca each made a statement and answered questions.

At 11:34 a.m., the committee suspended.

At 11:45 a.m., the committee resumed.

Mr. MacKay Mr. Roumy and Mr. Pereira each made a statement and answered questions.

At 12:44 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*À titre personnel :*

Marc Roumy (par vidéoconférence);

Ken Pereira.

Le président fait une déclaration.

Mme Braun ainsi que MM. Bastarache, Arshinoff et Mazzuca font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 34, la séance est suspendue.

À 11 h 45, la séance reprend.

MM. MacKay, Roumy et Pereira font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 44, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Shaila Anwar

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, April 22, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-377, An Act to amend the Income tax Act (requirements for labour organizations), met this day at 4:32 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Bob Runciman** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good day. Welcome, colleagues, invited guests, members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We are here today to begin our deliberations on Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations).

This bill proposes to require labour organizations and labour trusts to submit an annual information return, providing certain financial information to the Canada Revenue Agency for public disclosure. It would also impose a monetary penalty on labour organizations and labour trusts that fail to submit such a return. Bill C-377 was originally introduced in the House of Commons in December 2011 by Mr. Russ Hiebert, Member of Parliament for South Surrey—White Rock—Cloverdale in British Columbia. The bill was reinstated by the house at the start of the current session, and this is our first meeting on the legislation.

As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the [parl.gc.ca](http://parl.gc.ca) website. You can find more information on the schedule of witnesses on the same website under “Senate Committees.”

For our first panel today, please welcome the sponsor of the bill, Russ Hiebert, M.P., South Surrey—White Rock—Cloverdale. You now have the floor, sir.

**Russ Hiebert, M.P. for South Surrey—White Rock—Cloverdale, sponsor of the bill:** Thank you very much, Mr. Chair.

Senators, it's my privilege to be invited to appear before you to advocate for my private member's bill, Bill C-377. My bill has had an interesting journey to this point. I won't tell you the whole story today, but you might be interested to learn that back in 2011 I was the very first member of Parliament to have his name drawn for private member's business in this the Forty-first Parliament.

Now four years later, there appears to be just enough time left to consider Bill C-377 and, if you and your colleagues deem it appropriate, pass it and have it become law.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 22 avril 2015.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières) se réunit aujourd'hui, à 16 h 32, pour examiner le projet de loi.

**Le sénateur Bob Runciman** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je souhaite la bienvenue aux sénateurs, à nos invités et aux membres du grand public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous nous réunissons aujourd'hui pour commencer notre étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

Le projet de loi exigerait des organisations ouvrières et des fiducies ouvrières qu'elles produisent une déclaration annuelle comportant certains renseignements financiers, qui serait soumise à l'Agence du revenu du Canada afin d'être rendue publique. Il imposerait également une sanction administrative pécuniaire aux organisations ouvrières et aux fiducies ouvrières en cas de non-production de déclaration. Le projet de loi C-377 a été déposé à la Chambre des communes en décembre 2011 par M. Russ Hiebert, de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, en Colombie-Britannique. Le projet de loi a été rétabli par la Chambre au début de la législature actuelle. Nous tenons aujourd'hui notre première réunion sur ce projet de loi.

Je rappelle à ceux qui suivent les délibérations que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles peuvent aussi être visionnées sur le Web, à l'adresse [www.sen.parl.gc.ca](http://www.sen.parl.gc.ca). Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'horaire des témoins à la rubrique « Comités du Sénat ».

Dans notre premier groupe de témoins aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir le parrain du projet de loi, le député Russ Hiebert, de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale. À vous la parole, monsieur.

**Russ Hiebert, député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, parrain du projet de loi :** Merci beaucoup, monsieur le président.

Sénateurs, c'est un honneur pour moi que de comparaître et de défendre mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-377. Il a eu un parcours assez intéressant à ce jour. Sans m'attarder sur les détails, permettez-moi de mentionner que, en 2011, j'ai été le premier député dont le nom a été tiré pour les initiatives parlementaires de la 41<sup>e</sup> législature, celle qui est en cours.

Quatre ans se sont écoulés et il semblerait qu'il reste juste assez de temps pour que le projet de loi C-377 soit étudié, adopté et promulgué comme loi, si vous et vos collègues le jugez approprié.

And there are a number of solid reasons why you should pass this bill.

First, requiring labour organizations to file their financials for subsequent public disclosure would be an important step forward for transparency and accountability in a group of institutions that receive massive public benefits. Indeed, labour organizations in Canada operate tax free, and their members receive full income tax deductibility for their dues payments and receive their strike pay tax free. Dues deductibility alone costs the federal treasury approximately \$500 million a year.

This Senate, in this Parliament, recently passed another piece of transparency legislation titled the First Nations Financial Transparency Act. I believe that with the publication of the first year's reports, band members and the Canadian public have now seen that most bands are, in fact, fiscally responsible, and those that are not are now being held to account.

Likewise, with the financial information that Bill C-377 provides, the public will be empowered to gauge the effectiveness, financial integrity and health of Canadian unions, and the value that taxpayers receive for the benefits that they provide.

This bill will bring Canada into the 21st century with respect to transparency for labour organizations. Public financial disclosure for labour organizations is already the law in other developed nations and our major trading partners, including the United States, Great Britain, France, Germany and Australia.

In fact, since I last appeared before the Senate committee to talk about Bill C-377 two years ago, a royal commission in Australia on trade union governance and corruption has met and recommended strengthening the disclosure regime there, including posting audited union financial statements on a government website.

There is no doubt in my mind that a requirement for public disclosure will help many Canadian unions avoid financial irregularities.

Again, in just the last two years since I appeared before the Senate on this bill, we've heard the scandalous revelations of the Charbonneau commission in Quebec, learned of an investigation of theft, breach of trust, fraud, laundering and the proceeds of crime involving executives of the Ontario Provincial Police union. We've seen a Quebec Federation of Labour boss convicted of fraud for inflated expense claims, witnessed charges of fraud laid against a business manager of the local International Brotherhood of Electrical Workers in Windsor, Ontario, and so on.

Et il y a de bonnes raisons pour adopter le projet de loi.

Tout d'abord, exiger des organisations ouvrières qu'elles divulguent leurs états financiers serait une étape importante vers la transparence et la reddition de comptes dans un groupe d'institutions qui bénéficient d'un énorme soutien public. En effet, les organisations ouvrières du Canada sont exemptes d'impôt; les cotisations syndicales payées par leurs membres sont entièrement déductibles, comme le sont les indemnités de grève. À elle seule, la déductibilité des cotisations syndicales coûte au Trésor fédéral environ 500 millions de dollars par an.

Le Sénat, au cours de cette législature, a adopté récemment une autre loi portant sur la transparence intitulée la Loi sur la transparence financière des Premières Nations. Je crois que grâce à la publication des premiers rapports cette année, les membres des bandes et les Canadiens ont vu que la plupart des Premières Nations sont, en fait, responsables sur le plan financier, et que celles qui ne le sont pas doivent maintenant rendre des comptes.

Dans le même ordre d'idées, grâce à l'information financière qui sera rendue publique grâce au projet de loi C-377, les Canadiens pourront mieux évaluer l'efficacité ainsi que l'intégrité et la santé financières des syndicats canadiens. Les contribuables pourront aussi savoir s'ils en ont pour leur argent.

En ce qui a trait à la transparence des organisations ouvrières, ce projet de loi permettra au Canada d'entrer au XXI<sup>e</sup> siècle. Il existe déjà des lois sur la divulgation publique de renseignements financiers pour les organisations ouvrières dans d'autres nations développées et chez nos principaux partenaires commerciaux, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Australie.

En fait, depuis ma dernière comparution devant un comité sénatorial pour parler du projet de loi C-377 il y a deux ans, une commission royale en Australie sur la gouvernance des syndicats et sur la corruption s'est réunie et a recommandé de renforcer les mesures de divulgation dans ce pays, incluant la mise en ligne des états financiers vérifiés des syndicats sur un site web du gouvernement.

Selon moi, il ne fait aucun doute qu'une exigence en matière de divulgation publique aidera beaucoup de syndicats canadiens à éviter les irrégularités financières.

Encore une fois, depuis ma dernière comparution devant un comité sénatorial au sujet de ce projet de loi, nous avons entendu les révélations scandaleuses de la commission Charbonneau au Québec, nous avons entendu parler d'une enquête sur le vol, l'abus de confiance, la fraude, le blanchiment d'argent et les produits de la criminalité qui impliquait des cadres du syndicat de la police provinciale de l'Ontario. Nous avons, entre autres, vu un patron de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec reconnu coupable de fraude pour des demandes de remboursement de dépenses gonflées ainsi que des accusations de fraude être déposées contre un gestionnaire de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité de Windsor en Ontario.



While Bill C-377 will not prevent all criminal activity, it is clear that if the books are published, it becomes much more challenging for would-be criminals to take advantage of union members' money.

It is also clear that union members, as well as the general public, want this type of accountability. According to a 2013 Léger poll of 1,400 Canadians, 83 per cent of the general public surveyed indicated that they want this type of law, and 84 per cent of current union members also agree.

This poll is consistent with past polls, including a Nanos survey in 2011 asking the same question.

Now, let me take a moment to address the critics of the bill. First, some have suggested that it will create a paper or expense burden for unions. However, a significant number of union leaders have already testified both before the house and the Senate in this Parliament, and almost all of them have stated that they already provide this financial information to their members.

Senators, if this information is already being provided to members, then there is little to no expense to provide this information to the Canada Revenue Agency as well.

Of course, there will be a cost to the government to collect and publish this information. The CRA has confirmed to Parliament that the estimated start-up costs of implementing Bill C-377 will be \$1.2 million for each of the first two years, and \$800,000 annually thereafter. I believe that this is a modest price to pay to obtain transparency on the use of hundreds of millions of dollars in public benefits.

Second, some union leaders have questioned the constitutionality of the bill, so please let me address that head on. I believe Bill C-377 is constitutional for the following reasons.

First, Bill C-377 is concerned only with matters that already fall under the Income Tax Act and have long been constitutional, namely the filing of financial information and the publication of data. For nearly 40 years the Income Tax Act has required the collection and public disclosure of the same sort of information from charities, and this has never been successfully challenged.

Second, Bill C-377 does not regulate the activities of unions, and it does not tell them how to spend their money. Anything they are doing today they will still be able to do after this bill is passed.

Finally, Bill C-377 does not violate any Charter rights, or the privacy of Canadians, by asking for limited disclosure of salary and benefits, or for paid time spent on political activities. Indeed, so-called sunshine laws in various Canadian provinces have been in place for decades, and on the issue of privacy, former Privacy

Bien que le projet de loi C-377 n'empêche pas toute activité criminelle, il est évident que si les états financiers sont rendus publics, la tâche des criminels potentiels qui voudraient profiter de l'argent des syndiqués devient beaucoup plus compliquée.

Il est évident aussi que les syndiqués, ainsi que les Canadiens, veulent une telle reddition de comptes. Selon un sondage de 2013 de la firme Léger, sur 1 400 Canadiens, 83 p. 100 ont dit qu'ils voulaient voir ce genre de loi être adoptée, et 84 p. 100 des membres actuels d'un syndicat sont aussi d'accord.

Ces chiffres sont cohérents avec les sondages antérieurs, y compris un sondage mené par la firme Nanos en 2011 qui posait la même question.

Maintenant, permettez-moi de prendre un instant pour répondre aux détracteurs de ce projet de loi. Premièrement, certains ont dit qu'il créerait un fardeau administratif et financier pour les syndicats. Cependant, un nombre non négligeable de dirigeants syndicaux ont déjà témoigné devant la Chambre et le Sénat au cours de cette législature et ont presque tous dit qu'ils fournissent déjà cette information financière à leurs membres.

Mesdames et messieurs les sénateurs, si ces renseignements sont déjà fournis aux membres, alors il ne coûte rien ou presque rien de les fournir aussi à l'Agence du revenu du Canada.

Bien sûr, il y aura un coût pour le gouvernement qui devra recueillir et publier ces renseignements. L'ARC a confirmé au Parlement que l'estimation des coûts de démarrage pour la mise en œuvre du projet de loi C-377 sera de 1,2 million de dollars pour chacune des deux premières années, et 800 000 \$ annuels par la suite. Je crois que cela est un prix modeste à payer pour obtenir la transparence sur l'utilisation de centaines de millions de dollars d'avantages publics.

Deuxièmement, certains dirigeants syndicaux ont remis en question la constitutionnalité du projet de loi, alors je veux en parler directement. Je crois que le projet de loi C-377 est constitutionnel pour les raisons suivantes.

Premièrement, le projet de loi C-377 ne traite que de questions qui relèvent déjà de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont depuis longtemps constitutionnelles, c'est-à-dire la déclaration de renseignements financiers et la publication de données. Depuis près de 40 ans, la Loi de l'impôt sur le revenu exige la collecte et la divulgation publique du même genre de renseignements provenant des organismes caritatifs, et cela n'a jamais été contesté avec succès.

Deuxièmement, le projet de loi C-377 ne réglemente pas les activités des syndicats, et ne leur dit pas comment dépenser leur argent. Tout ce que les syndicats font aujourd'hui, ils pourront continuer de le faire après l'adoption de ce projet de loi.

Enfin, le projet de loi n'enfreint pas de droits garantis par la Charte et respecte la vie privée des Canadiens en demandant une divulgation limitée des salaires et des avantages ou du temps payé consacré à des activités politiques. En fait, les lois sur la divulgation des salaires dans diverses provinces canadiennes

Commissioner of Canada Jennifer Stoddart confirmed for the Senate Banking Committee on May 29, 2013, that nothing in Bill C-377, if passed, would violate the Privacy Act.

While you'll undoubtedly hear more legal opinions on these matters, what is clear is the point that motivated Stéphane Dion, the former leader of the Liberal Party of Canada and a constitutional scholar, to vote to allow this bill to move forward when it came before the Subcommittee on Private Members' Business of the House of Commons. Mr. Dion recognized the simple fact that Bill C-377 is clearly not unconstitutional.

After hearing from all your witnesses, I would urge you to come to the same conclusion that he did, that the questions raised by some about constitutionality are not sufficient justification to prevent the bill from moving forward for consideration by the full Senate at third reading.

If you believe in the principles of transparency and accountability for our public institutions, then I urge you to support Bill C-377.

Thank you again for inviting me here today, and I would be pleased to answer your questions.

**The Chair:** Thank you, sir. We'll begin those questions with the committee's deputy chair, Senator Baker.

**Senator Baker:** Thank you, Mr. Chairman, and welcome to the witness. I'll try to be brief so that others can ask questions.

First, Mr. Hiebert, you say that it will cost the taxpayers of Canada \$1.2 million in the first year of operation if this bill passes. As you know, there's a parliamentary rule that applies to the Senate. We cannot approve a private member's bill that involves an expenditure of public money.

How do you answer that?

**Mr. Hiebert:** Mr. Baker, the Speaker of the House of Commons addressed this matter when it was before our chamber and came to the ruling that the CRA can incorporate into its current activities and under its current budget these kinds of activities. And so therefore it did not require a Royal Recommendation.

**Senator Baker:** Well, your evidence is that it's going to cost \$1.2 million in the first year and \$800,000, as I understand it, the year after. That involves a parliamentary rule, which is very clear. My understanding is that there was no amount of money that was determined that it would cost the public treasury when the bill was before the House of Commons.

**Mr. Hiebert:** As I said, the Speaker addressed this question when he —

sont en place depuis des décennies et, en ce qui touche les renseignements personnels, l'ancienne commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, a confirmé au Comité sénatorial des banques le 29 mai 2013 qu'il n'y a rien dans le projet de loi C-377, s'il était adopté, qui enfreindrait la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Il est certain que vous entendrez d'autres avis juridiques à ce sujet, mais le point qui a motivé Stéphane Dion, ancien chef du Parti libéral du Canada et constitutionnaliste, de voter pour que ce projet de loi aille de l'avant lorsqu'il a été présenté au sous-comité sur les projets de loi émanant de députés de la Chambre des communes est clair. M. Dion a reconnu le fait que le projet de loi C-377 est nettement constitutionnel.

Après avoir entendu tous les témoins, je vous exhorterais à en arriver à la même conclusion que lui, à savoir que les questions soulevées par certains au sujet de la constitutionnalité ne représentent pas une raison suffisante pour empêcher ce projet de loi d'être soumis à l'examen du Sénat en troisième lecture.

Si vous croyez aux principes de transparence et de reddition de comptes pour nos institutions publiques, alors je vous encourage fortement à appuyer le projet de loi C-377.

Encore une fois merci de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je suis prêt à répondre à vos questions.

**Le président :** Merci monsieur. Nous allons commencer par laisser le vice-président poser des questions.

**Le sénateur Baker :** Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue à nos témoins. J'essaierai d'être bref afin que d'autres puissent poser des questions.

D'abord, monsieur Hiebert, vous dites que si le projet de loi est adopté, sa mise en œuvre coûtera aux contribuables canadiens 1,2 million de dollars pendant la première année. Comme vous le savez, une règle parlementaire s'applique au Sénat. Nous ne pouvons pas approuver de projets de loi d'initiative parlementaire qui comprennent des dépenses publiques.

Comment répondez-vous à cette question?

**M. Hiebert :** Monsieur Baker, le Président de la Chambre des communes s'est penché sur cette question lorsque le projet de loi a été déposé aux communes et il en est arrivé à la conclusion que l'ARC peut intégrer dans ses activités courantes et son budget actuel ce type d'activité. Par conséquent, le projet de loi ne nécessite pas la recommandation royale.

**Le sénateur Baker :** Eh bien, selon votre témoignage, il en coûtera 1,2 million de dollars la première année et, si j'ai bien compris, 800 000 \$ l'année suivante. Cela évoque une règle parlementaire qui est très claire. À ma connaissance, lorsque le projet de loi a été étudié à la Chambre des communes, il n'a nullement été question de ce qu'il en coûterait au Trésor public.

**M. Hiebert :** Comme je l'ai dit, le Président de la Chambre s'est penché sur cette question lorsqu'il...

**Senator Baker:** He did not address the question of \$1.2 million.

**Mr. Hiebert:** He addressed the question of the additional cost to the CRA.

**Senator Baker:** When did you find out it would cost \$1.2 million?

**Mr. Hiebert:** When the CRA came as a witness before the Senate two years ago.

**Senator Baker:** That was after the House of Commons passed it.

**Mr. Hiebert:** They testified.

**Senator Baker:** Okay, let's move on. You say this is similar to the system in place in the United States. It's my understanding that in the United States the system you're referring to applies only to private sector unions; is that correct?

**Mr. Hiebert:** I believe it applies to a variety of unions.

**Senator Baker:** No, private sector unions; there's a restriction on it. As well, the \$5,000 applies only to unions that have an income of over a quarter million dollars a year; is that correct?

**Mr. Hiebert:** That's correct.

**Senator Baker:** There you go; so we don't have a similar piece of legislation.

Could you clarify the wording on page 3 of this bill, where you say:

. . . a statement with a reasonable estimate of the percentage of time dedicated by persons referred to in subparagraph (vii) to each of political activities, lobbying activities and other non-labour relations activities . . .

Now, in the previous paragraph, this not only includes persons receiving over \$100,000 but also includes, and I quote, "persons in positions of authority" with the unions.

This clause will apply to somebody in a position of authority in a tiny municipality that has a union. How would you determine the percentage of time — a reasonable estimate — that somebody spends on political activities and non-labour relations activities in that community? Wouldn't it be rational for that person to say, "That's none of your business how much time I spend working for the Conservative Party of Canada"? Normal people would look at you and say, "This was settled many, many years ago. It's nobody's business if I spend time, on my time, working for a political party or for the church or anybody else." But this captures it because there are no parameters in law here. How do you respond to that?

**Le sénateur Baker :** Il n'a pas abordé la question des 1,2 million de dollars.

**M. Hiebert :** Il a abordé la question des coûts supplémentaires pour l'ARC.

**Le sénateur Baker :** À quel moment avez-vous appris qu'il en coûterait 1,2 million de dollars?

**M. Hiebert :** Lorsque l'ARC a témoigné devant le Sénat il y a deux ans.

**Le sénateur Baker :** C'était après l'adoption du projet de loi à la Chambre des communes.

**M. Hiebert :** L'ARC a témoigné.

**Le sénateur Baker :** Très bien, poursuivons. Vous dites que c'est semblable au système actuel aux États-Unis. À ce que je sache, le système américain que vous évoquez ne s'applique qu'aux syndicats du secteur privé, est-ce exact?

**M. Hiebert :** Je crois qu'il s'applique à une multiplicité de syndicats.

**Le sénateur Baker :** Non, uniquement aux syndicats du secteur privé; le système comprend une restriction. En outre, les 5 000 \$ ne s'appliquent qu'aux syndicats ayant des recettes de plus d'un quart de million de dollars annuellement, est-ce exact?

**M. Hiebert :** C'est exact.

**Le sénateur Baker :** Eh bien voilà, autrement dit nous n'avons pas de législation semblable.

Pourriez-vous nous éclairer sur le libellé à la page 3 du projet de loi où vous dites ce qui suit :

[...] un état indiquant une estimation raisonnable du pourcentage du temps que les personnes visées au sous-alinéa (vii) consacrent à la conduite d'activités politiques, d'activités de lobbying et d'autres activités non liées aux relations du travail...

Dans le paragraphe précédent, cela ne vise pas uniquement les personnes recevant plus de 100 000 \$, mais également, et je cite, « des personnes exerçant des fonctions de gestion » au sein des syndicats.

Cette disposition s'appliquera à une personne occupant un poste de gestion dans une petite municipalité qui compte un syndicat. Comment pourriez-vous déterminer le pourcentage de temps — une estimation raisonnable — qu'une personne consacre à des activités politiques et à des activités non liées aux relations de travail dans cette collectivité? Cette personne ne pourrait-elle pas dire, en toute logique, « le temps que je passe à travailler pour le Parti conservateur du Canada ne vous concerne pas »? Toute personne normale vous regarderait et vous dirait : « cette question a été réglée il y a un très grand nombre d'années. Cela ne regarde personne que je passe une partie de mes temps libres à travailler pour un parti politique, pour l'Église ou pour qui que ce soit. » Mais, c'est ce que ce passage vise parce qu'il n'y a aucun paramètre dans la loi à cet égard. Comment répondez-vous à cette question?

**Mr. Hiebert:** Mr. Baker, this legislation was largely mirrored after the U.S. requirements, and many Canadian labour organizations that are headquartered in the United States currently have to disclose exactly this kind of information. You can look it up on the U.S. Department of Labor website, as I have, where Canadian labour leaders, workers and lobbyists currently disclose the time they spend on political activities.

With respect to the hypothetical situation that you're giving, in that case I would imagine that it wouldn't be a great deal of time, and so the answer would be negligible or nearly zero, if anything at all.

Do I think there should be separate standards? Do I think that some Canadian labour organizations should have to disclose their political activities to the U.S. Department of Labor and other Canadian labour organizations should not? No, I don't agree with that premise at all. I believe there should be a level playing field in Canada, where all labour organizations have to disclose the same kind of information, and currently that is not the case.

**Senator Baker:** You're going to have this —

**The Chair:** I'm sorry, senator. Senator Dagenais.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My first question is on unions and their legal counsels, and some social stakeholders who are up in arms against this bill. You may be aware that I was once the head of a union and its vice-president of finance. For 15 years, I drafted financial reports for the union. I published public reports when I was the head of the association. Is it too much, in Canada, to ask unions to publish their financial statements? In addition, I would ask why, in your opinion, unions are so scared of a review of the expenses they make with money that is raised without being taxed, and when those that pay in, benefit from tax credits?

**Mr. Hiebert:** Thank you for your question.

[English]

No, I do not believe that it is extraordinary for Canadians to expect labour organizations to disclose this kind of information to them. In Canada, we support a variety of institutions: charities, First Nations, labour organizations. They all receive substantial public benefits. In the case of labour organizations, their benefits accrue to the tune of around \$500 million a year in tax deductions. Do I believe that Canadians have an interest in knowing what they're getting for that foregone tax expenditure? Yes, I do. As I said, we do it for charities. We recently extended it to First Nations. For many years we extended it to federal and

**M. Hiebert :** Monsieur Baker, cette loi reflète largement les exigences contenues dans la loi américaine et bon nombre d'organisations ouvrières dont l'administration centrale se situe aux États-Unis doivent justement divulguer exactement ce type d'information. Vous pouvez jeter un coup d'œil sur le site web du département du Travail des États-Unis, comme je l'ai fait, où des syndicalistes canadiens, des travailleurs et des lobbyistes divulguent à l'heure actuelle le temps qu'ils consacrent à des activités politiques.

Pour ce qui est de la situation hypothétique que vous avez présentée, dans ce cas, je suppose qu'il ne s'agirait pas de beaucoup de temps de sorte que la réponse serait très peu de temps, voire aucun le cas échéant.

Est-ce que j'estime qu'il devrait y avoir des normes distinctes? Est-ce que je pense que certaines organisations ouvrières devraient être tenues de divulguer leurs activités politiques au département du Travail américain tandis que d'autres organisations ouvrières canadiennes n'auraient pas à le faire? Non, je suis totalement en désaccord avec cette position. Je pense qu'il faut des règles de jeu équitables au Canada et que toutes les organisations ouvrières doivent divulguer le même type d'information même si, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas.

**Le sénateur Baker :** Vous allez devoir...

**Le président :** Je suis désolé, sénateur. La parole est maintenant au sénateur Dagenais

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma première question concerne les syndicats et leurs avocats, de même que certains intervenants sociaux, qui sont montés aux barricades pour s'opposer au projet de loi. Vous êtes peut-être au courant que j'ai été président de syndicat et vice-président aux finances. Pendant 15 ans, j'ai produit des rapports financiers pour le syndicat. Je produisais ces rapports publics quand j'étais à la tête de l'association. Est-ce si extraordinaire, au Canada, de demander à des syndicats de rendre disponibles leurs états financiers? Pour faire suite à ma question, pourquoi, selon vous, les syndicats ont-ils si peur qu'on examine les dépenses qu'ils font avec de l'argent collecté à l'abri de l'impôt et qui donne droit à des crédits d'impôt à ceux qui paient des cotisations?

**M. Hiebert :** Merci pour votre question.

[Traduction]

Non, je ne pense pas qu'il soit extraordinaire que les Canadiens s'attendent à ce que les organisations ouvrières leur communiquent ce type d'information. Au Canada, nous appuyons toute une panoplie d'institutions : qu'il s'agisse d'organismes caritatifs, d'institutions autochtones ou d'organisations ouvrières. Elles reçoivent toutes des avantages publics considérables. Dans le cas des organisations ouvrières, ces avantages s'élèvent à hauteur de 500 millions de dollars par année en déductions fiscales. Est-ce que je crois qu'il est dans l'intérêt des Canadiens de savoir ce qu'ils obtiennent en contrepartie de ce

provincial government Crown corporations. We have learned that transparency and accountability are good for the institutions that serve the public.

We know from polling that Canadians want this kind of information, repetitive polling, where 83 per cent of Canadians have repeatedly said this would be good for the country. The fact that we're currently doing it for some institutions also demonstrates support.

In the case of charities, for nearly 40 years they have had to disclose information like this. It's put on websites that the public can see so that when they donate to them, they have some sense that their money is being well spent because there's some accountability. I believe the same rationale applies to labour organizations.

When the government, the Canadian public, foregoes so much money to support these institutions, and rightfully so, nobody's questioning that, there is a subsequent or reciprocal obligation on their part to provide at least some information. We're not asking for everything, and we know there are exemptions that we can get into, but just some information as is currently required by the U.S. Department of Labor. This is what really got me started at the very beginning: I found out that some Canadian labour organizations already disclose this information, and have for years, but to no Canadian source, to the U.S. Department of Labor. When I looked them up, I asked why this is the case. Why would they not also have this kind of disclosure in Canada? That's the purpose behind the bill.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Are Canadian unions as involved in politics as it is claimed? If that is the case, do they truly do so with the support of their members? Does the current inquiry into the Police Association of Ontario strengthen the basis of your bill? You also mentioned what happened in Quebec with the Charbonneau commission and FTQ-Construction. Suffice it to say from all of this that unions must be transparent. These two examples show that this is the case.

[English]

**Mr. Hiebert:** Well, to answer your first question, I think Canadians don't know how much unions are involved in political activity. We have hearsay and are able to determine some information to that effect because of the disclosures on the U.S. Department of Labor website by Canadian labour organizations.

manque à gagner? Oui, je le crois. Comme je l'ai dit, c'est ce que nous faisons pour les organismes caritatifs. Nous avons récemment élargi ces exigences pour englober les Premières Nations. Pendant de nombreuses années, les sociétés d'État du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux étaient également visées. Nous avons appris que la transparence et la reddition de comptes sont bonnes pour les institutions qui servent le grand public.

Nous savons, d'après les sondages, que les Canadiens veulent avoir ce type d'information. D'après des sondages répétés, 83 p. 100 des Canadiens ont affirmé et réitéré que ce serait bon pour le pays. Le fait que c'est la pratique actuellement pour certaines institutions démontre aussi ce soutien.

Dans le cas des organismes de bienfaisance, pendant près de 40 ans, ils ont été tenus de divulguer des renseignements de ce genre. Ceux-ci sont publiés dans des sites web auxquels le public a accès, de façon à ce que, quand des gens font des dons, ils puissent penser que leur argent est dépensé judicieusement parce qu'il y a une forme de reddition des comptes. Je pense que le même raisonnement s'applique aux organisations syndicales.

Quand le gouvernement, le public canadien, consacre pareille somme à l'appui de ces institutions et ce, à juste titre, personne ne le remet en question, il y a obligation subséquente ou réciproque de leur part de fournir certaines informations. Nous ne demandons pas tout, et nous savons qu'il existe des exemptions dont nous pouvons parler si vous voulez, mais le département du Travail des États-Unis exige certains types de renseignements. C'est en fait cela qui a suscité mon intérêt au départ : j'ai constaté que certaines organisations syndicales canadiennes divulguent déjà ces renseignements et ce, depuis des années. Cependant, ce n'est pas à une source canadienne, mais bien au département du Travail des États-Unis. Quand j'ai cherché à me renseigner, je leur ai demandé pourquoi. Pourquoi est-ce qu'il n'y avait pas aussi ce type de divulgation au Canada? C'est là l'objet de ce projet de loi.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Les syndicats canadiens sont-ils impliqués en politique autant qu'on ne le prétend? Si oui, le font-ils avec un réel appui de la part de leurs membres? L'enquête qui est actuellement en cours sur l'Association des policiers de l'Ontario renforce-t-elle le fondement de votre projet de loi? Vous avez parlé également de ce qui s'est passé au Québec avec la commission Charbonneau et la FTQ-Construction. Nul besoin de donner beaucoup d'exemples pour s'apercevoir que les syndicats doivent faire preuve de transparence. Ces deux exemples le démontrent.

[Traduction]

**M. Hiebert :** Eh bien, pour répondre à votre première question, je pense que les Canadiens ne savent pas à quel point les syndicats participent à des activités politiques. Nous entendons dire certaines choses, et nous pouvons tirer certaines conclusions en raison de la divulgation par les organisations ouvrières

We really don't know to what degree they're involved, and the members don't know to what degree they're involved in political activities.

This proposed legislation would provide some indication. It puts no restrictions on that involvement and no barriers or regulation. It simply requires information to let the public know what they're involved in, as we currently see on the U.S. Department of Labor website.

With respect to the Ontario investigation into the police association or the FTQ construction in the Charbonneau commission, these things have transpired since I introduced the bill, and some people have made a connection. I've always been of the opinion that the purpose of the bill is to gauge the effectiveness, accountability and health of these organizations. I've always made the presumption that whatever Canadians would find would affirm their confidence in these institutions.

**The Chair:** I have to ask you to sum up.

**Mr. Hiebert:** These might be exceptions; and I expect that they are exceptions to the rule. This kind of bill would likely help to identify, but I would believe that overall we would find very positive support for unions through their disclosures.

**Senator Ringuette:** For members of this committee listening to this issue in committee for the first time, I'd like to say that Senator Bellemare and I are the only ones who went through the process a few years ago in the Senate Banking Committee. From my files here, you can see that extensive research has been done. I would like to take the opportunity to make a few corrections to the witness's statement.

The first one is with regard to the constitutionality of the bill and the witness's statement that Stéphane Dion had agreed to this bill as a member of a subcommittee. Let me read a letter signed by Mr. Dion to Senator Gerstein that was filed on June 5, 2013, with regard to this issue. The second paragraph is as follows:

[*Translation*]

I am flattered by the confidence that my colleagues have in my constitutional skills. However, I must make it known that the Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on Procedure and House Affairs is not a constitutional court. It does not carry out an in-depth, exhaustive, and definitive analysis of bills. In this committee, we simply decide whether or not a bill should be debated or voted upon.

And he ends the paragraph by saying the following, and I quote:

Quite the contrary, this means that constitutionality is a subject of legitimate debate between parliamentarians.

canadiennes dans le site web du département du Travail américain. Nous ne savons pas vraiment, pas plus que leurs membres, à quel point elles sont engagées dans les activités politiques.

Ce projet de loi nous en donnerait une idée. Il n'impose aucune restriction à cette participation, aucun obstacle ni règlement. Il exige simplement de l'information, afin que le public puisse connaître la nature de leurs activités, comme on peut le voir actuellement dans le site web du département du Travail des États-Unis.

En ce qui concerne l'enquête par l'Ontario dans l'association des policiers ou l'enquête sur la construction et la FTQ dans le cadre de la commission Charbonneau, ces choses ont fait surface depuis que j'ai proposé ce projet de loi, et certaines personnes ont établi un lien. J'ai toujours pensé que l'objet du projet de loi était de jauger l'efficacité, la reddition de comptes et la solidité de ces organisations. J'ai toujours pensé que ce que les Canadiens apprendraient ne ferait que confirmer le bien-fondé de la confiance qu'ils vouent à ces institutions.

**Le président :** Je dois vous demander de résumer.

**M. Hiebert :** Ce sont sans doute là des exceptions. Il s'agirait d'exceptions à la règle. Ce genre de projet de loi sera sans doute utile. Je suis porté à croire que dans l'ensemble, il sera bien accueilli en ce qui concerne les divulgations par les syndicats.

**La sénatrice Ringuette :** Certains membres du comité abordent ce dossier pour la première fois. La sénatrice Bellemare et moi-même sommes les deux seules membres du comité à nous être penchées sur la question il y a quelques années au sein du Comité sénatorial des banques. Je me reporte à mes documents et je constate qu'une recherche approfondie a été effectuée. Je saisis l'occasion pour apporter quelques compléments d'information à la déclaration du témoin.

Le premier porte sur l'aspect constitutionnel et le fait que le témoin affirme que Stéphane Dion, membre d'un sous-comité, avait donné son aval au projet de loi. Je vais vous lire une lettre signée par M. Dion et adressée au sénateur Gerstein, en date du 5 juin 2013. Je me reporte au deuxième paragraphe :

[*Français*]

Bien que je sois flatté par la confiance que des collègues expriment envers mon expertise constitutionnelle, je me dois de signaler que le sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre n'est en rien une cour constitutionnelle. Il ne fait pas une analyse approfondie, exhaustive et définitive des projets de loi. Tout ce que nous faisons dans ce comité, c'est évaluer si un projet de loi est digne d'être débattu et soumis à un vote.

Et il termine le paragraphe en disant ce qui suit, et je cite :

Au contraire, cela signifie que la constitutionnalité est un objet de débat légitime entre parlementaires.

In other words, this was in no way a constitutional endorsement.

I would also like to make a correction regarding costs. The Canada Revenue Agency has indicated that the bill's implementation cost would amount to \$2.4 million, given that 1,000 entities will have to submit documents to the organization. We must take into account the number of relevant entities, and we are not only talking about unions, if you look carefully at the definition in Bill C-377.

[English]

bour organizations also include employer organizations.

[Translation]

The Parliamentary Budget Officer estimates that the first year's outlay will amount to nearly \$60 million. These are significant costs.

[English]

The record needs to be clarified on a very important statement by the witness.

Mr. Hiebert, you talked about transparency, effectiveness, accountability, and you said that taxpayers need to receive information with regard to tax breaks. Do you believe that should also be the case for businesses that get tax breaks and are involved in labour relations?

**Mr. Hiebert:** Is that your question?

**Senator Ringuette:** Yes.

**Mr. Hiebert:** Okay. I'd like to start by addressing the earlier comments that you made. With respect to the Subcommittee on Private Members' Business, they have several criteria that they use to evaluate whether or not a private member's bill will proceed for general consideration. One of those questions is, is the bill clearly not unconstitutional?

When Mr. Dion was challenged by an NDP member of the House of Commons on this question, he voted with the majority to allow the bill to proceed because it obviously passed that criterion. Otherwise, if it had not passed that criterion, he would have voted contrary. That's what I'm referring to when I say that there's support from Mr. Dion. At that stage, he clearly did not believe that it was an unconstitutional bill; otherwise we would not be here today.

Regarding the cost, I believe that the estimates provided by the Parliamentary Budget Officer are far less relevant than the estimates provided by the actual ministry that has to implement this piece of legislation. They did come and testify before a Senate committee and indicated, as I said, the first two years would cost

En d'autres mots, ce n'était aucunement un endossement constitutionnel.

J'aimerais aussi faire une correction quant aux coûts. Revenu Canada a indiqué que le coût de mise en œuvre du projet de loi serait de 2,4 millions de dollars, à raison de 1 000 entités ayant à soumettre des documents à Revenu Canada. Nous devons tenir compte du nombre d'entités impliquées — parce qu'il ne s'agit pas seulement des entités syndicales, si vous regardez bien la définition du projet de loi C-377,

[Traduction]

Les organisations du travail englobent également les organisations d'employeurs.

[Français]

Selon le directeur parlementaire du budget, on estime les coûts à près de 60 millions de dollars pour la première année. Alors, il s'agit de coûts considérables.

[Traduction]

Une affirmation importante faite par le témoin nécessite des éclaircissements.

Monsieur Hiebert, vous avez parlé de transparence, d'efficacité et de reddition de comptes. Vous avez dit que les contribuables doivent être renseignés quand il y a des allègements fiscaux. Pensez-vous qu'il devrait en être ainsi également pour les entreprises qui obtiennent de tels allègements et s'occupent de relations de travail?

**M. Hiebert :** Est-ce là votre question?

**La sénatrice Ringuette :** Oui.

**M. Hiebert :** D'accord. Avant d'y répondre, je voudrais aborder certains propos que vous avez tenus tout à l'heure. S'agissant du Sous-comité des affaires émanant des députés, plusieurs critères sont appliqués pour déterminer si un projet de loi émanant d'un député sera étudié. L'une des questions que l'on pose est la suivante : le projet de loi est-il clairement constitutionnel?

Un député néo-démocrate de la Chambre des communes a mis M. Dion au défi sur cet aspect. M. Dion a voté avec la majorité pour donner le feu vert au projet de loi car, manifestement, ce critère était respecté. Si ce critère n'avait pas été respecté, M. Dion s'y serait opposé. C'est à cela que je faisais allusion quand j'ai dit que M. Dion appuyait ce projet de loi. À ce moment-là, manifestement, il ne pensait pas que le projet de loi était inconstitutionnel. Si cela avait été le cas, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

En ce qui concerne le coût, à mon avis, les estimations faites par le directeur parlementaire du budget sont beaucoup moins pertinentes que celles que fournit le ministère qui va veiller à l'application de ces dispositions législatives. Les représentants du ministère ont comparu devant le comité sénatorial et, comme je

about \$1.2 million per year and then it would be about \$800,000 thereafter. I think that's really the relevant information. The rest is simply speculation.

In terms of corporations, I have frequently been asked why this bill does not apply to other institutions. The simple answer is that I'm focused on this category of institution, just like in the past, and legislation was brought forward to focus on charities in 1977. Since then, they've had to disclose. More recently, the First Nations Financial Transparency Act focused on that type of institution. Now they have to disclose.

**The Chair:** I have to interrupt there. I'm sorry. Senator Plett.

**Senator Plett:** Thank you, chair. I'm not sure which witness I should be asking the question of right now, but I think I'll focus on the official one, Mr. Hiebert.

Mr. Hiebert, thank you for your tenacity in working with this bill as long as you have, and I believe it is now time that we finally put this to rest and make this bill law. I appreciate the work you've done.

We have a couple of police officers here, and the sponsor of the bill was the head of a police association. However, my question is still around the police associations. You and I have talked about this in the past.

Some of the members of police associations around the country have raised concerns with regard to safety. Have you met with members of the Canadian Police Association? If so, could you talk a little bit about their concern and assure the committee that this bill in no way jeopardizes the safety of the police association members?

**Mr. Hiebert:** Thank you for the question, Senator Plett. When the bill was in the House of Commons, yes, we did hear concerns expressed by the Canadian Police Association, and yes, we did meet with them to address their concerns about the disclosure and exposing of sensitive, identifying information. That is why we brought forward amendments to satisfy that particular concern that they had expressed at that time. I believe that since that time, since the amendments were put in place, they are content with that element of the bill. They may not be satisfied with the bill in its entirety, but they are with that particular element.

I do note, however, that there are many police unions in Canada that already publish names, including in some cases photographs, on their own websites. My amendments to the bill address that issue, but the broader concern about whether or not those kinds of individuals should be disclosed publicly remains; it's still out there.

J'ai mentionné, ils ont dit qu'au cours des deux premières années, il en coûterait 1,2 million de dollars par année et, par la suite, 800 000 \$ par année. Je pense que c'est là une information pertinente. Le reste est hypothétique.

Pour ce qui est des entreprises, on m'a souvent demandé pourquoi ce projet de loi ne viserait pas d'autres entités. Tout simplement parce que je m'intéresse au premier chef à ce genre d'entité tout comme par le passé, en 1977, il y a eu des dispositions législatives qui visaient les œuvres caritatives. À partir de là, ces entités ont été tenues de divulguer certains renseignements. Plus récemment, la Loi sur la transparence financière des Premières Nations visait ce genre d'entité. Désormais, la divulgation est obligatoire.

**Le président :** Je dois vous interrompre. Excusez-moi. Sénateur Plett.

**Le sénateur Plett :** Merci, monsieur le président. Je ne sais pas à quel témoin je devrais adresser ma question, mais je vais emprunter la voie officielle, et là je l'adresserai à M. Hiebert.

Monsieur Hiebert, je vous remercie de la ténacité dont vous avez fait preuve à l'égard de ce projet de loi. Je pense qu'il est grand temps que nous fermions le dossier et que ce projet de loi soit adopté. Je vous remercie du travail que vous avez accompli.

Il y a quelques agents de police ici et le parrain du projet de loi a été président d'une association de policiers. Ma question porte sur les associations de policiers. Vous et moi en avons parlé auparavant.

Certains membres d'associations de policiers à l'échelle du pays se sont inquiétés de la sécurité. Avez-vous rencontré des membres de l'Association canadienne des policiers? Le cas échéant, pouvez-vous nous parler de leurs préoccupations et rassurer les membres du comité, à savoir que ce projet de loi ne menace en rien la sécurité des membres d'associations de policiers?

**M. Hiebert :** Sénateur Plett, merci de cette question. Quand le projet de loi était étudié à la Chambre des communes, effectivement nous avons entendu parler des inquiétudes de l'Association canadienne des policiers. Nous avons rencontré certains membres de l'association pour répondre à leurs préoccupations concernant la divulgation de renseignements délicats qui pourraient révéler l'identité d'un policier. Voilà pourquoi nous avons présenté des amendements pour apaiser cette inquiétude. Je pense que, par la suite, une fois les amendements apportés, l'association s'est dite satisfaite en ce qui concerne cet aspect du projet de loi. Il se peut qu'elle ne soit pas satisfaite en ce qui concerne toutes les dispositions du projet de loi, mais elle l'est en ce qui concerne cet élément en particulier.

Par ailleurs, je constate que plusieurs syndicats de policiers au Canada publient déjà sur leurs sites Internet des noms et, dans certains cas, des photographies. Mes amendements au projet de loi répondent aux préoccupations à cet égard, mais la question plus générale de savoir s'il serait opportun de diffuser ce genre de renseignements concernant les policiers n'est pas réglée.



**Senator Plett:** Thank you. The National Hockey League Players' Association has also raised some concerns. Again the same question: Have you met with the NHL Players' Association, and have you addressed some of their concerns?

**Mr. Hiebert:** I have not met with them. I've not received a request to meet with them. This is the first I'm seeing this. I've heard of the concern from other members, and all I can say is that we're not here to pick and choose which organizations should be required to disclose. The definition of a labour organization is drawn from previous case history and previous legislation, and it is fairly all-encompassing. If they fall under the definition, then so be it. But the broader purpose of this bill is to provide transparency and accountability for these kinds of institutions.

**Senator Plett:** Because of political activity, and they say that they would not be involved in any partisan political activity.

**Mr. Hiebert:** If that's the case then their disclosures in that particular area would be nothing; it would be zero.

**Senator Jaffer:** Thank you for your presentation. I want to go to something completely different. Knowing that you're also a lawyer, I would like you to address the issues that have been raised by many under the Charter of Rights and Freedoms: the issue under 2(b) and 2(d), the guarantee of freedom of expression and guarantee of freedom of speech. Do you have any concerns? Does this bill comply with the Charter of Rights and Freedoms when it comes to 2(b) and 2(d)?

**Mr. Hiebert:** I believe it does, yes. I believe that the fact that the bill specifically exempts labour organizations from detailed disclosure about their core activities addresses that issue. I believe that requiring them to disclose the gifts that they give or travelling to conventions would not inhibit them in any way from associating or their expression. The fact is the bill does not regulate them, in any way. As I said in my opening statement that, if this bill were to pass, unions could continue to do what they've been doing. They simply have to disclose some elements of what they've been doing. Because it doesn't regulate or inhibit them, I do not believe it could be subject to. But I do not feel it would fail under a Charter challenge in that respect.

**Senator Jaffer:** Mr. Hiebert, I have a question further to what Senator Baker was asking you about, on page 3, subparagraph (vii.1). Can you define what "other non-labour relations activities" are? What is your definition for that?

**Le sénateur Plett :** Merci. L'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey a également soulevé certaines inquiétudes. C'est encore la même question : avez-vous rencontré l'Association des joueurs de la LNH et avez-vous répondu à certaines de leurs préoccupations?

**M. Hiebert :** Je ne les ai pas rencontrés. Je n'ai reçu aucune demande de les rencontrer. C'est la première fois que je vois cela. J'ai entendu parler des inquiétudes venant d'autres membres et, ce que je peux dire, c'est que nous ne sommes pas ici pour choisir les organisations qui devraient être tenues de déclarer des renseignements. La définition d'une organisation ouvrière s'inspire d'antécédents et de lois précédentes et elle englobe à peu près tout. S'ils correspondent à la définition, alors qu'il en soit ainsi. Mais l'objectif plus large de ce projet de loi est d'apporter plus de transparence et de reddition de comptes pour ce genre d'institutions.

**Le sénateur Plett :** Pour des raisons d'activité politique, ils disent qu'ils ne participeraient pas à des activités politiques partisans.

**M. Hiebert :** Si tel est le cas, eh bien leurs déclarations dans ce domaine précis devraient être nulles; elles devraient être égales à zéro.

**La sénatrice Jaffer :** Merci pour votre exposé. Permettez-moi de passer à quelque chose de complètement différent. Sachant que vous êtes également avocat, j'aimerais que vous abordiez les questions soulevées par un grand nombre de personnes au titre de la Charte des droits et libertés : la question qu'on retrouve aux alinéas 2b) et 2d), à savoir la garantie de la liberté d'expression et la garantie de la liberté d'association. Avez-vous des inquiétudes à ce sujet? Ce projet de loi est-il compatible avec la Charte des droits et libertés en ce qui concerne les droits énoncés aux alinéas 2b) et 2d)?

**M. Hiebert :** J'estime que oui, il est compatible. Je crois que le fait que le projet de loi exempte précisément les organisations ouvrières de communiquer en détail leurs activités de base permet de couvrir la question. J'estime qu'exiger de leur part qu'elles déclarent les cadeaux qu'elles remettent ou les voyages qu'elles effectuent pour aller à des congrès ne nuirait aucunement à leur liberté d'association ou à leur liberté d'expression. Le fait est que ce projet de loi ne les régleme d'aucune façon. Comme je l'ai indiqué dans mes remarques liminaires, si ce projet de loi est adopté, les syndicats pourraient continuer de faire ce qu'ils font. Ils devraient simplement communiquer certains éléments de leurs activités. Puisque le projet de loi ne les régleme pas ni ne leur interdit quoi que ce soit, je ne pense pas que cela puisse poser problème. Mais je n'estime pas que ce soit un motif acceptable au point de contestation fondé sur la Charte.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur Hiebert, j'ai une question à vous poser pour enchaîner sur celle du sénateur Baker en ce qui concerne l'alinéa (vii.1) à la page 3. Pourriez-vous nous donner la définition de ce que sont « les autres activités non liées aux relations du travail »? Quelle est votre définition de cela?

**Mr. Hiebert:** The bill itself does not have a definition of “other non-labour relations activities,” and to some degree that would be left to the CRA to provide more specific guidance on the detail of what that would mean. A straightforward reading would be that it’s non-labour relations activities.

**Senator Jaffer:** Would that cover a Boy Scout leader working in your church? You drafted this, and so I’m asking you: How could you tell any person in Canada to set out what their non-labour activities are? Would it be working in the church, being a Boy Scout leader?

**Mr. Hiebert:** As I said, honourable senator, when it comes to the specific examples that you’re providing, I believe that in that case, if there’s an institution that falls within the definition of labour organization, and they have that particular question, that’s a question that they could put to officials at the CRA. But, as we all know, in legislation, you cannot anticipate every hypothetical situation and cover it off. You have to provide general guidance. The language we’ve used in this bill is consistent with the language used within the Income Tax Act and the definitions used in the act. It’s similar to the law as it was drafted back in 1959 and updated in 2004 in the United States.

**The Chair:** We have a little under 15 minutes, and I have seven questioners remaining. I want to encourage all of you — I know it’s a challenge at the best of times — and to our witness as well, to please try to tighten up your responses to questions. That would be appreciated.

**Senator McIntyre:** Thank you for your presentation. In perusing Bill C-377, my understanding is that the \$5,000 disclosure threshold does not apply to the core functions of a labour organization. For example, if the funds were expended for administration, overhead, or labour relations activities, my understanding is that then only an aggregate figure would be supplied for all spending in those areas. However, in the case of related party transactions, conflict of interest, involvement of labour union in lobbying or political activities, full reporting on the details of those transactions will be needed. Am I correct in this assumption?

**Mr. Hiebert:** The bill specifically exempts those core activities of a labour organization. In those instances, they simply have to disclose an aggregate amount.

**Senator McIntyre:** In other words, a lump sum.

**Mr. Hiebert:** Yes.

**Senator McIntyre:** They don’t have to get into details?

**Mr. Hiebert:** Correct.

**Senator McIntyre:** Does the bill require audit statements?

**Mr. Hiebert:** No, it does not.

**M. Hiebert :** Le projet de loi ne contient aucune définition de l’expression « autres activités non liées aux relations du travail » et cela pourrait être, en quelque sorte, à l’ARC de fournir plus de détails sur ce que cela pourrait signifier. Une interprétation directe pourrait être toutes activités différentes de celles qui touchent aux relations du travail.

**La sénatrice Jaffer :** Est-ce que cela s’appliquerait à un chef Scout qui travaille dans votre église? C’est vous qui avez rédigé ce projet de loi et donc je vous demande : Comment expliqueriez-vous à un Canadien quelles sont ces activités non liées aux relations du travail? Est-ce que ça inclut le travail fait pour une église, le fait d’être chef Scout?

**M. Hiebert :** Comme je le disais, honorable sénatrice, pour ce qui est des exemples particuliers que vous donnez, je crois que si une institution répond aux critères de la définition d’une organisation ouvrière, laquelle se pose cette question, elle pourrait la poser aux fonctionnaires de l’ARC. Mais, comme nous le savons tous, on ne peut pas prévoir dans un texte de loi toute situation hypothétique. Il faut donner des lignes directrices générales. Le libellé de ce projet de loi est le même que celui de la Loi de l’impôt sur le revenu et les définitions sont les mêmes. Il est semblable au libellé de la loi qui a été rédigée en 1959 et mise à jour en 2004 aux États-Unis.

**Le président :** Il nous reste un peu moins de 15 minutes, et j’ai encore sept noms sur ma liste. Je vous encourage tous — et je sais que c’est toujours difficile — ainsi que nos témoins — à raccourcir vos réponses. Ce serait bien apprécié.

**Le sénateur McIntyre :** Merci pour votre exposé. Après avoir lu le projet de loi C-377, il me semble que le seuil de divulgation de 5 000 \$ ne s’applique pas aux fonctions centrales d’une organisation ouvrière. Par exemple, lorsque des fonds sont dépensés pour l’administration, les frais généraux ou les activités liés aux relations de travail, j’ai cru comprendre qu’alors il suffira de fournir un montant global pour toutes ces dépenses dans ces secteurs. Cependant, dans le cas des opérations entre personnes apparentées, les conflits d’intérêts, la participation aux activités politiques ou de lobbying de l’organisation ouvrière, il faudra que tous les détails de ces transactions soient déclarés. Ai-je raison?

**M. Hiebert :** Le projet de loi exclut expressément ces activités centrales d’une organisation ouvrière. Dans le cas de ces activités, il lui suffit de divulguer un montant global.

**Le sénateur McIntyre :** En d’autres mots, un montant total.

**M. Hiebert :** Oui.

**Le sénateur McIntyre :** Elle n’est pas obligée d’entrer dans les détails?

**M. Hiebert :** C’est exact.

**Le sénateur McIntyre :** Est-ce que le projet de loi exige des certificats d’audit?

**M. Hiebert :** Non.

**Senator McIntyre:** It makes no requirement that the filing be audited, for example? My understanding is the only activity required by the bill is the filing of an information return.

**Mr. Hiebert:** Correct.

**Senator McIntyre:** Thank you.

**Senator Fraser:** Mr. Hiebert, welcome. In your opening statement, you, like Senator Dagenais and numerous other supporters of this bill, mentioned the Charbonneau commission as an indication that there is a problem of corruption, I guess, in unions that needs to be tackled. I'm a Quebecer. I've paid attention to the Charbonneau commission. I note that we do not have its report yet. I also note that among the witnesses who provided very troubling testimony, if memory serves, a greater number were employers than representatives of unions. You say this is a sector-specific bill, but in fact unions exist in a unique circumstance in that they exist as part of, if you will, a matched set. They exist to function in an adversarial relationship with employers. Why are you not demanding that employers also give this, and not just give it to the CRA but make public this extraordinary degree of detail down to the purpose of every single contract of \$5,000?

**Mr. Hiebert:** Thank you for the question, Senator Fraser. As I indicated in an earlier answer, I believe that when you deal with organizations, you have to recognize that they operate differently. Just as charities operate differently than labour organizations and First Nations operate differently than charities, I believe corporations operate differently than labour organizations. I would not be opposed to someone among my colleagues or from your upper chamber bringing forward similar disclosure requirements for corporations. I'm simply here saying that what I discovered and identified was that some Canadian labour organizations have to disclose this information and others do not. The ones that do don't have to disclose it in Canada, but they have to disclose it to the U.S. Department of Labor. I think that if Americans deserve this kind of disclosure, so do Canadians.

**Senator White:** Thanks for being here today. I'll start by saying I'm all for transparency, but, in response to your comment just now, those who do have to respond to it in the United States, as an example, don't have to do it in accordance with the Income Tax Act. They have to do it in accordance with what law?

**Mr. Hiebert:** They have their own LMRDA — the Labor-Management Reporting and Disclosure Act.

**Senator White:** A labour law. The challenge we would have in Canada, I take it, is that labour law is not federal law but provincial law.

**Mr. Hiebert:** It's provincial, correct.

**Le sénateur McIntyre :** Il n'exige pas, par exemple, que la déclaration fasse l'objet d'un audit? Il me semble que la seule activité qui doit être vérifiée en application du projet de loi c'est la déclaration de renseignement.

**M. Hiebert :** C'est juste.

**Le sénateur McIntyre :** Merci.

**La sénatrice Fraser :** Monsieur Hiebert, bienvenue. Dans votre déclaration préliminaire, vous, tout comme le sénateur Dagenais et bien d'autres partisans de ce projet de loi, avez mentionné la commission Charbonneau comme preuve qu'il y a, au sein des organisations ouvrières je suppose, un problème de corruption auquel il faut s'attaquer. Je suis Québécoise. J'ai suivi avec attention la commission Charbonneau. Le rapport n'a pas encore été déposé. Parmi les témoins qui ont fourni des témoignages très troublants, si je me rappelle bien, il y avait davantage d'employeurs que de représentants syndicaux. Vous dites que ce projet de loi vise un secteur en particulier, mais en fait, les organisations ouvrières existent dans un contexte unique puisqu'elles font partie, en quelque sorte, d'un ensemble assorti. Elles existent pour exercer un rapport d'opposition avec les employeurs. Pourquoi est-ce que vous n'exigez pas que les employeurs fournissent les mêmes renseignements, et pas seulement à l'ARC, mais qu'ils rendent public cet extraordinaire niveau de détails qui va jusqu'à l'objectif de tous et chacun des contrats de 5 000 \$?

**M. Hiebert :** Merci pour cette question, sénatrice Fraser. Comme je l'ai dit plus tôt, je crois qu'il faut reconnaître que les organisations fonctionnent différemment. Les organismes caritatifs ne fonctionnent pas comme les organisations ouvrières ou les Premières Nations, et je crois que les entreprises fonctionnent différemment des organisations ouvrières. Je ne m'opposerais pas à ce que l'un de mes collègues ou quelqu'un de la Chambre haute présente des exigences semblables en matière de divulgation pour les entreprises. Je dis simplement que j'ai constaté que certaines organisations ouvrières canadiennes doivent divulguer ces renseignements, et d'autres pas. Celles qui doivent le divulguer le font auprès du département du Travail des États-Unis, mais pas au Canada. Je pense que les Canadiens méritent autant que les Américains ce genre de divulgation.

**Le sénateur White :** Merci d'être ici aujourd'hui. Je commencerai en disant que je suis pour la transparence, mais en réponse à ce que vous venez juste de dire, ceux qui doivent respecter ces exigences aux États-Unis, par exemple, ne le font pas en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Quelle loi les oblige à fournir ces renseignements?

**M. Hiebert :** Les États-Unis ont leur propre LMRDA, leur loi sur la déclaration et la divulgation en matière de relations de travail.

**Le sénateur White :** Une loi sur le travail. La difficulté serait qu'au Canada, je crois, les lois sur le travail ne sont pas fédérales, mais provinciales.

**M. Hiebert :** Elles sont de compétence provinciale.

**Senator White:** Have any provinces in Canada today already instituted such a regime under their labour law?

**Mr. Hiebert:** Seven of ten provinces require some degree of disclosure under labour law, of differing amounts to members. But you have to remember this bill is about disclosure to the Canadian public, because it is the Canadian public that is supporting these institutions to the tune of \$500 million a year, with tax deductions.

**Senator White:** I understand, and I appreciate it. I want to start again by saying I'm a believer in transparency, but I'm also a believer in ensuring that legislation is brought through under the appropriate light and developed under the appropriate laws. I guess the only concern I have and the convincing I need is that the labour law is not the place. It shouldn't be dealt with provincially rather than the Income Tax Act federally. That's my challenge. To be fair, when you use the U.S. as an example, and yet the U.S. does not use their income tax act as the sword in this case and instead uses labour law, which in the United States is federal, I'm not sure that it satisfies me.

**Mr. Hiebert:** Can I comment? The simple point is that we require other disclosure by organizations through the Income Tax Act, like charities, and that's why I believe it's the appropriate place for disclosure.

**Senator Joyal:** Mr. Hiebert, I met with the representative of the NHL Players' Association, Mr. Fehr, three weeks ago. The way he explained his case to me was very genuine. He said to me they enter into a licensing agreement with third parties to sell the images, the cards, the jerseys, the video games and all the paraphernalia that accompanies NHL activities in Canada. We know all Canadians, especially in those weeks, have their attention focused on that. He said, "We were caught by this bill. I'm sure unintended, but nevertheless we are in there. We would seek an exemption to this bill because, quite obviously, our activities don't compare to the activities of the union." He said they thought there should be an exception and a clause to recognize exceptional circumstances whereby an association like them would not be caught by the definition. He said he thought it was proper to request that considering that it would not jeopardize the objectives of the bill.

Do I understand that you would support such an exception clause in the bill, or are you saying so be it, as you said in an earlier answer?

**Mr. Hiebert:** I would not support a particular amendment to address a particular issue. I think we have to look at the broad situation. I simply want to note that I have heard no similar concern expressed by other professional sporting organizations, like baseball or basketball, so I'm not sure why we would even entertain an exemption to one professional sporting body and not the others.

**Le sénateur White :** Est-ce qu'il y a des provinces au Canada qui ont déjà mis en place un tel système en vertu de leur loi sur le travail?

**M. Hiebert :** Sept des dix provinces exigent un certain degré de divulgation, qui varie, aux membres, en application de la loi sur le travail. Mais il faut se rappeler que ce projet de loi parle de la divulgation auprès des Canadiens, puisque ce sont eux qui appuient ces institutions à hauteur de 500 millions de dollars par année, avec les déductions d'impôt.

**Le sénateur White :** Je comprends. Je veux répéter que je crois en la transparence, mais je crois aussi que les lois doivent passer par les bonnes voies et être élaborées en vertu des lois appropriées. J'ai une préoccupation. Il faudrait me convaincre que la loi sur le travail n'est pas le bon endroit. Que cela ne doit pas être réglé par les provinces, mais plutôt par la Loi de l'impôt sur le revenu fédéral. Voilà ma difficulté. Pour être franc, lorsque vous utilisez les États-Unis comme exemple, alors que les États-Unis n'utilisent pas leur loi de l'impôt sur le revenu pour exiger ces renseignements, mais plutôt leur loi sur le travail, qui aux États-Unis est de compétence fédérale, je ne suis pas sûr que cela me satisfasse.

**M. Hiebert :** Puis-je répondre? Le fait est que la Loi de l'impôt sur le revenu exige des renseignements d'autres organisations, comme les organismes caritatifs, et c'est pourquoi je crois que c'est le bon véhicule pour cette divulgation.

**Le sénateur Joyal :** Monsieur Hiebert, il y a trois semaines, j'ai rencontré le représentant de l'Association des joueurs de la LNH, M. Fehr. Il m'a présenté ses arguments en toute sincérité. Il m'a expliqué qu'il contractait une licence conventionnelle avec un tiers pour vendre les images, les cartes, les maillots, les jeux vidéo et les autres articles de promotion de la LNH au Canada. Nous savons qu'en ce moment les Canadiens s'intéressent beaucoup au hockey. M. Fehr m'a dit : « Nous sommes visés par ce projet de loi. Ce n'était sûrement pas leur intention, mais nous sommes néanmoins visés. Nous demanderions une exemption à ce projet de loi parce que, cela va s'en dire, nos activités ne sont pas celles d'un syndicat. » Il était d'avis que le projet de loi devrait prévoir une exception ou reconnaître des circonstances exceptionnelles permettant à une association comme la leur d'être exclue de la définition. Il était d'avis que c'était dans l'ordre des choses de faire une telle demande compte tenu que cette demande ne mettrait pas en péril les objectifs du projet de loi.

Êtes-vous favorable à une telle exception dans le projet de loi ou, comme vous l'avez dit plus tôt, pensez-vous qu'on devrait laisser les choses telles quelles?

**M. Hiebert :** Je ne suis pas favorable à un amendement particulier pour traiter une question particulière. Je pense qu'il faut étudier la situation dans son ensemble. Je voudrais simplement faire remarquer que les autres organisations sportives professionnelles, comme le baseball ou le basketball, n'ont pas exprimé de telles préoccupations. Je ne vois donc pas pourquoi on daignerait examiner une telle exemption pour une entité sportive et pas les autres.

**Senator Joyal:** The way Mr. Fehr mentioned it to me, when the debate took place in the other place, he thought there was so much concern about traditional unions that they didn't think they would be caught by it. I'm sure that if you canvas the other national sports players' association, they will find themselves in exactly the same position as the hockey league. I'm sure they will concur in the same conclusion. Because of the proprietary rights that they negotiate with third parties in relation to the players, whatever the players may be, they will find themselves in exactly the same situation. Again, it's not to avoid public interest, transparency and all the objectives that you explained to us being the objectives of your bill. I think that there is a genuine concern here that there are third-party agreements that should be protected by the privacy that normally, in the business of trade of images of players and the like, should be recognized. To me, it makes sense. I'm surprised to realize that you're not open to some flexibility in your bill.

**Mr. Hiebert:** As I said, it's interesting that other professional sporting associations don't have the same concern. They also operate within the United States. The definition is very similar to what is applicable in the United States. If the concern was here, you would expect it to be in the United States as well. It's simply not one that's come to my attention.

**Senator Batters:** Thank you very much, Mr. Hiebert, for being here. Congratulations on all the work that you have done to bring this bill to this stage in your now 11 years, I believe, that you've been a member of Parliament.

Picking up on the U.S. example, I understand that a number of other jurisdictions as well, including the United States, already have legislation in place establishing similar financial disclosure requirements. We've discussed that a little so far today, but I just wanted to give you more of an opportunity to tell us a bit about that experience. Have disclosure laws worked effectively in those jurisdictions? What has been the impact on labour unions? Has it destroyed labour unions?

**Mr. Hiebert:** Thank you for the question. As mentioned, virtually all of our trading partners, the G7 members and others, have similar union disclosure requirements — the U.K., of course the United States after which this bill is modelled, France, Germany and Australia. My research has suggested that labour organizations are strong in those countries and have not suffered adverse effects, whether in negotiations or in any of the other elements of their service to their members as a result of requiring them to disclose information to the public. We have an experience in a variety of other countries over a lengthy period of time, none of which suggests that it's a problem. We have Canadian labour organizations that have had to disclose this information to the U.S. Department of Labor for many years and have not objected to those requirements. So why don't we require those same institutions to disclose in Canada and incorporate the other ones

**Le sénateur Joyal :** Selon M. Fehr, lors du débat dans l'autre Chambre, les délibérations portaient en grande partie sur les syndicats traditionnels, à un point tel qu'ils ne pensaient pas être visés par le projet de loi. Je suis sûr que si vous posiez la question aux autres associations sportives, elles auraient le même avis que la ligue de hockey. Je suis sûr qu'elles en arriveraient à la même conclusion. Compte tenu des droits de propriété qu'elles négocient avec un tiers, quel que soit le sport en question, ces associations feront face au même problème. Encore une fois, je suis favorable à l'intérêt public, à la transparence et à tous les objectifs dont vous parlez dans votre projet de loi. En l'occurrence, je pense que la préoccupation est légitime, à savoir que des accords avec des tiers devraient être protégés. Il est question du commerce des images des joueurs et des autres articles de promotion. À mon avis, c'est logique. Je suis surpris de constater que vous ne souhaitez pas modifier votre projet de loi.

**M. Hiebert :** Comme je l'ai dit précédemment, il est intéressant de voir que les autres associations sportives professionnelles n'ont pas les mêmes préoccupations. Elles mènent aussi leurs activités aux États-Unis. La définition est très semblable à celle qui s'applique aux États-Unis. Si effectivement les associations étaient préoccupées au Canada, on s'attendrait à ce qu'elles le soient également aux États-Unis. Je n'en ai toutefois pas eu vent.

**La sénatrice Batters :** Monsieur Hiebert, merci beaucoup d'être venu. Je vous félicite d'avoir porté votre projet de loi jusqu'à cette étape. Je crois que vous en êtes à votre 11<sup>e</sup> année comme député.

Pour rebondir sur l'exemple des États-Unis, je crois savoir que nombre d'autres administrations, y compris les États-Unis, ont pris des dispositions pour exiger une telle divulgation financière. Nous en avons déjà discuté aujourd'hui, mais j'aimerais simplement vous donner l'occasion de nous en dire un peu plus. Dans les autres pays, les lois sur la divulgation financière ont-elles été efficaces? Quelles ont été les répercussions sur les organisations syndicales? Ces lois ont-elles détruit les organisations syndicales?

**M. Hiebert :** Merci pour votre question. Comme je l'ai dit plus tôt, presque tous nos partenaires commerciaux, les pays du G7 et d'autres, exigent que les syndicats soient financièrement transparents. Parmi ces partenaires, on compte le Royaume-Uni, les États-Unis, dont on s'est inspiré pour ce projet de loi, la France, l'Allemagne et l'Australie. Selon les recherches que j'ai effectuées, malgré la divulgation obligatoire auprès du public, les organisations ouvrières dans ces pays sont toujours aussi fortes et n'ont pas subi d'effets indésirables, que ce soit dans les négociations ou les activités qu'elles mènent au nom de leurs membres. Plusieurs autres pays ont adopté ces lois il y a longtemps, et jamais on a eu l'impression que c'était un problème. Des organisations ouvrières canadiennes ont dû divulguer cette information au département du Travail américain pendant bien des années, et elles ne se sont pas

that have not had to disclose? That's what this bill is here to address.

**Senator McInnis:** Thank you for coming. It's been an interesting bill and a long journey for you. I agree with transparency, particularly when it comes to union members, but I want to ask you a question because we read this in the papers and so on. Is this bill more about going after unions or some kind of frontal attack to get at unions? Is it more about exposing any third-party involvement that may be in the form of dollars being contributed to political parties to influence the outcome of elections?

**Mr. Hiebert:** Thank you very much, Senator McInnis, for the question. I have said from the very beginning that I believe labour organizations play a valuable role in Canadian society and are worthy of the support that the public provides them through the tax deductions that we do. They assist in providing a healthy environment, proper compensation.

No, in no sense should this bill be construed as anything other than an opportunity for labour organizations to justify and to demonstrate that they are healthy, that they operate effectively, and that Canadians can have confidence in the work that they do.

**The Chair:** I'm sorry. We've exceeded our allotted time. I'm sure we could go on longer, but, Mr. Hiebert, thank you for being here and putting forward your case. It's very much appreciated.

In our second panel I'm pleased to introduce, from the Canadian Labour Congress, Hassan Yussuff, President. As individuals appearing today, we have Brian Johnston, Partner, Stewart McKelvey; and Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP. Welcome, gentlemen. You all have opening statements, I understand. Perhaps, Mr. Yussuff, we could begin with you. The floor is yours, sir.

**Hassan Yussuff, President, Canadian Labour Congress:** Honourable senators, thank you for inviting me to testify here today. I'm Hassan Yussuff, President of the Canadian Labour Congress, proudly representing some 3.3 million unionized workers across this country.

You have our detailed comments on this bill and our written submission that we submitted to the clerk. Senators, there is no demonstrable rationale for Bill C-377. The Canadian Labour Congress believes that Bill C-377 is an unwarranted, unconstitutional and indefensible bill that is inherently flawed and must be defeated. I will start by looking at the constitutionality of this bill and open with issues of confidentiality and privacy.

opposées à ces exigences. Pourquoi ne pas obliger ces mêmes organisations à divulguer au Canada et incorporer celles qui jusqu'à maintenant n'ont pas eu à le faire? C'est la raison d'être de mon projet de loi.

**Le sénateur McInnis :** Merci d'être venu. C'est un projet de loi intéressant, et je sais que vous y travaillez depuis longtemps. Je suis favorable à la transparence, surtout pour les syndiqués, mais je souhaite vous poser une question qui a été traitée dans les médias. Cherchez-vous, par l'intermédiaire de ce projet de loi, à attaquer les syndicats? Essayez-vous de mettre en évidence l'implication de tiers qui pourraient, par exemple, financer des partis politiques avec pour objectif d'influer sur le résultat des élections?

**M. Hiebert :** Merci beaucoup, sénateur McInnis, de votre question. Comme je l'ai dit dès le début, j'estime que les organisations ouvrières jouent un rôle inappréciable dans la société canadienne et, à ce titre, méritent le soutien que le public leur donne par l'entremise des déductions d'impôt. Elles contribuent à un milieu de travail sain et à une rémunération juste.

Donc, non, ce projet de loi n'est rien d'autre qu'une occasion pour les organisations ouvrières de justifier leurs activités et de démontrer qu'elles sont vigoureuses, efficaces, et que les Canadiens ont raison de leur faire confiance.

**Le président :** Je suis désolé, vous avez dépassé votre temps de parole. Nous pourrions continuer à en parler longuement, monsieur Hiebert, je vous remercie d'être venu et d'avoir présenté votre point de vue. C'est très apprécié.

Passons maintenant à notre deuxième groupe de témoins. Je suis ravi de vous présenter, du Congrès du travail du Canada, Hassan Yussuff, président. Et comparaisant à titre personnel, Brian Johnston, associé, Stewart McKelvey, et Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP. Bienvenue, messieurs. Je crois que vous avez tous des remarques liminaires. Monsieur Yussuff, voulez-vous commencer? Vous avez la parole.

**Hassan Yussuff, président, Congrès du travail du Canada :** Honorables sénateurs, merci de m'inviter à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Hassan Yussuff, je suis président du Congrès du travail du Canada et, à ce titre, je représente fièrement quelque 3,3 millions de travailleurs syndiqués de partout au Canada.

Vous avez devant vous nos remarques détaillées sur ce projet de loi et notre mémoire écrit, soumis au greffier du comité. Sénateurs, il n'y a aucune raison concrète de déposer le projet de loi C-377. Le Congrès du travail du Canada estime que le projet de loi C-377 est infondé, anticonstitutionnel et indéfendable, qui est vicié et qui doit être défait. J'examinerai d'abord l'aspect constitutionnel de ce projet de loi et je parlerai de certaines questions de confidentialité et de vie privée.

Bill C-377 appears to directly target activities protected by the Canadian Charter of Rights and Freedoms by requiring disclosure of time spent on political activities. Privacy is recognized as a fundamental constitutional right under Canadian law.

This bill is inviting constitutional challenges and litigation. The publication of private, personal information on payments to an individual, such as their name and address from pensions to health benefits, could make these individuals vulnerable to con artists and illegal schemes and is a breach of their privacy rights.

This bill contravenes the freedom of association guaranteed under the Charter of Rights and Freedoms. Canadian courts have recognized time and time again that constitutional protection for freedom of association is essential because employers can interfere with workers' democratic self-association and self-governance.

Senators, transparency is a wonderful thing. If only we had transparency in politics the same way we have it in democratic organizations like the trade movement.

I'm the president of the country's largest democratic organization, and I'm accountable to my executive, council, convention and membership. Asking us to open our books to employers is like asking a political party to turn over their books, with detailed reporting of every expense and strategy, to their opponents. In fact, Senator Segal made a smart comparison, asking if Coca-Cola should be forced to disclose its marketing plan and expenditures over \$5,000 to Pepsi.

Labour unions have said it before, and I will repeat it again: We have no issue with providing financial details about our operations to our members. We do it on a regular basis.

The labour board can confirm that every request for disclosure has been fulfilled. In fact, I ask this committee to call on the Chairperson of the Canada Industrial Relations Board to testify on this issue. If you think our members would allow us to get away without reporting to them in detail, then you've never been to a union meeting or a union convention.

There's, of course, the existing legislation. Bill C-377 goes well beyond the federal sphere by trying to regulate unions and labour relations in areas of provincial constitutional jurisdiction. Most provincial laws will require disclosure of financial information to union members. British Columbia, Saskatchewan and Nova Scotia, for example, require unions to provide each member with an audited financial statement on an annual basis. Five other provinces, and the Canada Labour Code, require that these statements be provided upon request.

Le projet de loi C-377 semble viser des activités protégées par la Charte canadienne des droits et des libertés en exigeant la divulgation du temps consacré aux activités politiques. Or, le droit à la vie privée est un droit constitutionnel fondamental en droit canadien.

Le projet de loi prête le flanc aux litiges et aux procès constitutionnels. La publication d'information privée et personnelle sur les paiements faits à des personnes, par exemple leur nom et leur adresse figurant sur leurs chèques de pension, pourrait rendre ces personnes vulnérables aux fraudeurs et aux arnaques, ce qui porte atteinte à leurs droits à la vie privée.

Ce projet de loi viole le droit à la liberté d'association garanti par la Charte des droits et des libertés. Les tribunaux canadiens ont reconnu à maintes reprises la protection constitutionnelle accordée à la liberté d'association. Ce droit est essentiel, car les employeurs pourraient s'ingérer dans le droit démocratique des travailleurs à l'association et à l'autogouvernance.

Sénateurs, la transparence est une chose formidable. Si seulement nous avions en politique la même transparence que dans les organisations démocratiques comme les mouvements syndicaux.

Je suis le président de la plus importante organisation démocratique du pays, et je dois rendre des comptes à mon exécutif, au conseil, au congrès et à nos membres. Nous demander d'ouvrir nos livres aux employeurs revient à demander à un parti politique de présenter à ses adversaires ses livres donnant le détail de chacune de ses dépenses et de sa stratégie. De fait, le sénateur Segal a fait une bonne comparaison, quand il a demandé si Coca-Cola devrait être forcée de dévoiler son plan de marketing et ses dépenses de plus de 5 000 \$ à Pepsi.

Les syndicats l'ont dit auparavant, et je le répète : nous ne voyons pas d'inconvénient à fournir de détails financiers sur nos opérations à nos membres. Nous le faisons d'ailleurs régulièrement.

La Commission des relations de travail peut vous confirmer que toutes les demandes de divulgation ont été satisfaites. J'inviterais d'ailleurs le comité à convoquer le président du Conseil canadien des relations industrielles à venir en témoigner. Si vous pensez que nos membres nous permettraient de nous en tirer sans leur rendre des comptes détaillés, c'est que vous n'avez jamais assisté à une réunion syndicale ou à un congrès syndical.

Évidemment, il y a la loi qui est en vigueur. Le projet de loi C-377 va bien au-delà de la sphère fédérale en tentant de réglementer les syndicats et les relations syndicales dans des domaines qui relèvent de la compétence constitutionnelle des provinces. La plupart des lois provinciales exigent la divulgation des renseignements financiers aux membres des syndicats. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, par exemple, exigent des syndicats qu'ils remettent chaque année à chacun de leurs membres les états financiers vérifiés. Cinq autres provinces, et le Code canadien du travail, exigent que ces états financiers soient fournis sur demande.

In fact, there is only one underlying reason for this bill: It is to single out, interfere with and weaken unions across this country. Let me tell you, we have no intention of being weakened. We will defend working people across this country, whether from attacks from governments or attempts from employers to cut wages and benefits. It is clear we are already more than accountable, of course, and transparent to our members under the existing legislation, and we make sure of it.

This bill also interferes with the internal affairs and administration of trade unions in a way that is prohibited under the Canada Labour Code and provincial labour laws and labour relations statutes across this country.

Finally, this bill guarantees that the costs will be borne by a lot of people in terms of what they will have to pay. It will mean higher cost for pension plans and trust funds. It will likely mean less benefits and higher premiums, and possibly increased contribution payments from our members. It will mean a higher cost to the federal government, of course, to the tune of over \$20 million in the first two years and \$3 million ongoing thereafter, according to the CRA.

Senators, in previous hearings on this issue, you amended this bill and sent it back to the House of Commons. Passing this flawed bill would now be an affront to working people and to proper legislative practice in this country. Bill C-377 is flawed, so no amendments will ever be enough. The only way is to withdraw this bill entirely.

I'll end with a quote from my good friend Senator Hugh Segal, who said that this bill:

... is an expression of statutory contempt for the working men and women in our trade unions and for the trade unions themselves and their right under federal and provincial law to organize.

I couldn't agree more. I hope we can count on your support in working with Canadians to defeat this bill.

**Brian Johnston, Partner, Stewart McKelvey, as an individual:** Thank you, Mr. Chair and senators. I'm honoured to be here and to provide my thoughts on Bill C-377.

My area of practice is labour and employment law. I have been doing that on the management side, principally, since 1981 when I was admitted to the Nova Scotia bar.

I'm a management-side labour lawyer. I have been recognized in the *Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada*. I'm in the *Expert Guide to the World's Leading Labour and Employment Lawyers*, the *International*

En réalité, ce projet de loi ne vise à la base qu'une seule chose. C'est de singulariser les syndicats, de les affaiblir et de s'ingérer dans leurs affaires. Je peux vous affirmer que nous n'avons aucune intention de nous laisser affaiblir. Nous allons défendre les travailleurs de tout le pays, que ce soit contre les attaques du gouvernement ou contre les tentatives des employeurs de réduire les salaires et les avantages sociaux. Il est clair que nous rendons déjà largement compte de nos activités, et que nous faisons preuve de transparence à l'égard de nos membres au titre des lois en vigueur, et nous y veillons.

Ce projet de loi s'ingère aussi dans les affaires internes de l'administration des syndicats d'une manière qu'interdisent le Code du travail du Canada, les lois syndicales provinciales et les lois sur les relations syndicales du pays.

Pour terminer, ce projet de loi garantit que bien des gens devront assumer des coûts. Cela signifie une hausse des coûts des régimes de pension et des fonds en fiducie. Cela signifiera très probablement aussi moins d'avantages sociaux et des cotisations supérieures, et peut-être même aussi des contributions plus importantes pour nos membres. Les coûts augmenteront pour le gouvernement fédéral, bien entendu, de l'ordre de plus de 20 millions de dollars dans les deux ou trois prochaines années, puis de 3 millions de dollars par la suite, d'après l'ARC.

Mesdames et messieurs les sénateurs, lors d'audiences antérieures sur le sujet, vous avez modifié ce projet de loi et l'avez renvoyé à la Chambre des communes. L'adoption de ce projet de loi imparfait serait un affront aux travailleurs et à la bonne pratique législative de ce pays. Le projet de loi C-377 est vicié, problème auquel aucun amendement ne saura jamais remédier. La seule solution serait d'y renoncer intégralement.

Je terminerai par une citation de mon bon ami, le sénateur Hugh Segal, qui a dit que ce projet de loi :

[...] est une expression de mépris législatif pour les travailleurs et les travailleuses de nos syndicats ainsi que pour les syndicats eux-mêmes et leur droit de s'organiser en vertu des lois fédérales et provinciales.

Je suis tout à fait d'accord. J'espère pouvoir compter sur l'appui que vous pouvez fournir aux Canadiens en rejetant ce projet de loi.

**Brian Johnston, associé, Stewart McKelvey, à titre personnel :** Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. C'est un honneur pour moi que d'être ici pour vous faire part de mes réflexions sur le projet de loi C-377.

Je pratique dans le domaine du droit du travail, principalement du côté de la gestion depuis mon admission au Barreau de la Nouvelle-Écosse, en 1981.

Je suis un avocat spécialisé en relations de travail, qui représente les gestionnaires. Mon nom a été mentionné dans des articles de *Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada*, de l'*Expert Guide to the World's*



*Who's Who of Management Labour & Employment Lawyers, Expert Guide to the World's Leading Labour and Employment Lawyers in Canada.*

I grew up in Sydney, and I wanted to be a labour lawyer since I was in Grade 10. My father was a steelworker. His father was a steelworker. They were union members for a lot of their working lives.

I have represented unions. I've organized unions. Sometimes I've acted on behalf of unions as they deal with their own employees.

I suspect that given my background, and because you're hearing from so many on so very many issues on this bill, you want me to address a significant question, which is whether this bill is bad for labour relations. I don't believe it is. I think it's wholly consistent with and doesn't offend the principles that we look through a prism with in respect to labour laws — namely, balance, transparency and accountability.

Now, to put all this in context, about 5 million Canadians are covered by collective agreements, and the CLC is the umbrella organization for many of those unions, representing about 3.3 million or so. About 30 per cent of Canadian workers are unionized. In the U.S., it's about 11 per cent. The vast majority of Canadian workers are represented by big unions; the top eight unions represent about 48 per cent of all Canadian unionized workers.

The Canadian labour movement is not downtrodden. The number of union members has grown over the last 15 years. In fact, the labour movement is celebrating — and I took this from Mr. Cavalluzzo's website — the exciting start to 2015 with the Supreme Court of Canada having released three decisions defining the scope of constitutional protection for workers' rights under the Charter. This new labour trilogy advances protection for the fundamental rights of workers. Based on freedom of association protection under the Charter, it protects the rights of employees, as it says, to establish, belong to and maintain union membership; to join a union; to engage in collective bargaining; and to strike.

So these Charter decisions in 2015 secure the future of the Canadian labour movement. Therefore, let me just go back to balance, transparency and accountability.

Balance is a hallmark of any labour-impacting legislation. Labour codes seek to achieve balance so that employers can bargain with unions as equals. This bill does not disturb that balance. Unions already know an awful lot about the employer's financial situation, including compensation and benefits. There's a lot of disclosure that employers go through within Canada. Most employers, on the other hand, are quite in the dark about

*Leading Labour and Employment Lawyers* et de l'*International Who's Who of Management Labour & Employment Lawyers, Expert Guide to the World's Leading Labour and Employment Lawyers in Canada.*

J'ai grandi à Sydney, et déjà, alors que j'étais en 10<sup>e</sup> année, j'aspirais à devenir avocat spécialisé dans les relations de travail. Mon père était métallurgiste comme son père avant lui. Ils ont été membres d'un syndicat pendant une grande partie de leur vie professionnelle.

J'ai représenté des syndicats et j'en ai organisés. J'ai même parfois agi pour le compte de syndicats alors qu'ils devaient négocier avec leurs propres employés.

Je soupçonne que compte tenu de mes antécédents, et comme vous entendez tellement de témoins sur tellement de questions liées à ce projet de loi, vous aimeriez que je réponde à une question importante, celle de savoir si ce projet de loi est nocif pour les relations de travail. Je ne le crois pas. Je pense qu'il est tout à fait cohérent et ne va pas à l'encontre des principes que nous voulons appliquer en matière de lois du travail — à savoir l'équilibre, la transparence et la reddition de comptes.

Maintenant, si l'on peut mettre tout cela en contexte, quelque 5 millions de Canadiens sont protégés par des conventions collectives, et le Congrès du travail du Canada est l'organisme qui chapeaute nombre de ces syndicats et représente environ 3,3 millions de travailleurs. Environ 30 p. 100 des travailleurs canadiens sont syndiqués. Aux États-Unis, c'est de l'ordre de 11 p. 100. La grande majorité des travailleurs du Canada sont représentés par de grands syndicats; les huit principaux syndicats représentent environ 48 p. 100 des travailleurs syndiqués du pays.

Le mouvement syndical canadien n'est pas en perte de vitesse. Les syndicats ont vu leurs membres augmenter au cours des 15 dernières années. En fait, le mouvement célèbre — et cela vient du site web de M. Cavalluzzo — le stimulant début de 2015, où la Cour suprême du Canada a rendu trois décisions définissant la portée de la protection constitutionnelle des droits des travailleurs au titre de la Charte. Cette nouvelle trilogie syndicale fait avancer la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Selon la protection liée à la liberté d'association prévue par la Charte, celle-ci protège les droits des employés, comme on le voit, de créer un syndicat, d'y appartenir, et d'en être membre; de se joindre à un syndicat; de mener des négociations collectives; et de faire la grève.

Par conséquent, ces décisions de 2015 au sujet de la Charte garantissent l'avenir du mouvement syndical canadien. Je reviendrai donc à la question de l'équilibre, de la transparence et de la responsabilité.

L'équilibre est une caractéristique essentielle de tout projet de loi touchant les syndicats. Les codes du travail cherchent à établir un équilibre afin que les employeurs puissent négocier d'égal à égal avec les syndicats. Le projet de loi en question conserve cet équilibre. Les syndicats en connaissent déjà long au sujet de la situation financière de l'employeur, notamment la rémunération et les avantages. Au Canada, les employeurs en divulguent

union arrangements, but they generally assume that unions have substantial financial resources and support, and in my experience employers aren't wrong in that belief.

Transparency is another hallmark. Unions have the right to demand considerable information to be disclosed through the collective bargaining process. For example, any employer who asserts that it doesn't have enough money to give a raise will be expected to disclose the basis for that assertion. Labour boards and arbitrators have broad subpoena powers to insist on employer disclosure, along with the duty to bargain in good faith.

Finally, there's the matter of accountability. Legislation that affects labour matters typically deals with some expectation of accountability. Employers and unions have to follow the rules. If they breach the rules, there are remedies or there are penalties.

We know of the substantial reporting expectations of publicly traded companies — salaries, bonuses, share options — governments, municipalities, school boards, universities and presidents' contracts being in the news. It's not unusual for the quantum of lawyers' fees to be disclosed, including mine.

And then there's the widely used "sunshine lists" derived from compensation acts, like the one we have in Nova Scotia, introduced by the NDP government, fulfilling a commitment to be more open and accountable about the operations of the government, where names are named.

So, at the end of the day, someone other than me is going to be deciding about whether the existing substantial benefit under the Income Tax Act derived for both unions and union members should be balanced with this bill.

In my view, Bill C-377 will not undermine labour relations. Unions are here to stay in Canada; the Charter has assured that.

Thank you.

**Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP, as an individual:** Thank you, Mr. Chairman, and I thank all the senators for inviting me here today to speak.

I am a constitutional and labour lawyer and have been in practice in Ontario since 1973. I represent trade unions, professional organizations, employees, pension funds and so on, and I've argued many constitutional cases in the Supreme Court of Canada.

beaucoup. Par contre, la plupart des employeurs ne connaissent pas très bien la situation des syndicats; ils présument généralement que les syndicats jouissent de ressources financières et d'un appui considérables et, si j'en juge par mon expérience, les employeurs n'ont pas tort.

La transparence est une autre caractéristique essentielle. Les syndicats ont le droit de demander qu'une quantité considérable d'informations soient divulguées pendant le processus de négociations collectives. Par exemple, si un employeur affirme ne pas avoir suffisamment d'argent pour accorder une augmentation de salaire, on s'attend à ce qu'il divulgue les renseignements qui prouvent cette affirmation. Les commissions des relations de travail et les arbitres ont d'importants pouvoirs d'assignation afin d'insister pour que l'employeur procède à cette divulgation, tout en ayant le devoir de négocier de bonne foi.

Enfin, il y a la question de la responsabilité. Les projets de loi portant sur des questions de relations de travail prévoient généralement certaines attentes quant à la responsabilité. Les employeurs et les syndicats doivent suivre les règles. S'ils les enfreignent, il existe des recours ou des pénalités.

Nous connaissons les attentes considérables en matière de déclaration que doivent respecter les sociétés publiques — les salaires, les primes, les options d'achat d'actions — les gouvernements, les municipalités, les commissions scolaires, les universités et les contrats des présidents dont on parle dans les médias. Il n'est pas rare que les honoraires des avocats soient rendus publics, y compris les miens.

Il existe également les listes des employés les mieux rémunérés découlant des lois sur la rémunération, comme celle que nous avons en Nouvelle-Écosse, qui a été instaurée par le gouvernement néo-démocrate afin d'honorer l'engagement qu'il avait pris d'être plus ouvert et responsable en ce qui touche les activités du gouvernement; ces listes renferment des noms.

Ainsi, au bout du compte, ce n'est pas moi qui déciderai si l'avantage considérable qu'offre actuellement la Loi de l'impôt sur le revenu aux syndicats et à leurs membres doit être pris en considération dans le cadre de l'étude du projet de loi.

À mon avis, le projet de loi C-377 ne nuira pas aux relations de travail. Au Canada, les syndicats sont là pour rester. La Charte le garantit.

Merci.

**Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP, à titre personnel :** Merci monsieur le président. Je remercie tous les sénateurs de m'avoir invité aujourd'hui.

Je suis avocat constitutionnel spécialisé en droit du travail et je pratique en Ontario depuis 1973. Je représente, entre autres, des syndicats, des organisations professionnelles, des employés et des régimes de pension; j'ai plaidé de nombreux dossiers constitutionnels devant la Cour suprême du Canada.

Now, as a senior constitutional lawyer, I thought it was important for me to come before you to share with you my grave concerns in respect of the constitutionality of Bill C-377.

But before doing that, I just want to generally review what I think it is. It's an intrusive, paternalistic piece of legislation that is an insult to the working people of this country, because it implies that workers cannot — cannot — ensure that their own trade unions are accountable and transparent. A trade union is a voluntary association. It is made up of its members. Its responsibility is to its members. It seems to me — and the Supreme Court noted in a case very similar — that the trade union is a very democratic organization, and the state has no interest in intervening in its internal affairs.

In terms of the constitutional issues, there are so many constitutional issues raised by this bill that I don't have time to share them all with you. I'm going to focus on only two.

The first — and you have my written brief — is called a division-of-powers problem, because, as was stated before, labour relations in this country are a matter of provincial-as-primary jurisdiction. Federal jurisdiction is the exception. Ninety-two per cent of the employees in this country are represented by trade unions under provincial jurisdiction. The federal government has no business attempting to regulate the labour relations of the province.

I heard Mr. Hiebert's evidence, and I couldn't think of any better evidence that demonstrates what the real purpose of this legislation is. It has nothing to do with taxation. The jurisdiction of the federal government under the Constitution Act in respect of taxation can be found in section 91.3, and it talks about raising money. This bill has nothing to do with raising money. What it has to do with is, as he suggested, making trade unions more transparent and accountable. And that demonstrates beyond doubt that this legislation has to do with trade unions. The federal government has no business intervening in provincial jurisdiction, and I'm sure the provincial governments will come forward and suggest that.

Only 10 per cent of the employees in this country fall under federal jurisdiction, and those would be the only employees that would be impacted by this legislation because, in my view, the courts will find that it's within provincial jurisdiction because it's a labour relations law and not a tax law.

I couldn't believe it. Mr. Hiebert comes before you and says that it's based on the American labour act. Yes, labour relations in the United States are a federal matter. That's why the federal government there has passed the Labor-Management Reporting and Disclosure Act that he is relying on. It's not a provincial or a state act.

À titre d'avocat constitutionnel, j'estime qu'il est important pour moi de vous faire part de mes graves préoccupations quant à la constitutionnalité du projet de loi C-377.

Mais tout d'abord, je tiens à formuler un avis général sur ce dont il s'agit. Il s'agit d'un projet de loi contraignant et paternaliste qui représente une insulte à l'endroit des travailleurs au pays, parce qu'il laisse entendre que les travailleurs ne sont pas en mesure — pas en mesure — de veiller à ce que leurs propres syndicats soient responsables et transparents. Un syndicat est une association bénévole. Il est composé de ses membres. C'est envers ses membres qu'il a une responsabilité. Selon moi — et la Cour suprême l'a aussi indiqué dans une affaire très semblable — un syndicat est une organisation très démocratique, et le gouvernement n'a pas intérêt à intervenir dans ses affaires internes.

En ce qui concerne les problèmes constitutionnels, ce projet de loi en soulève tellement que je n'ai pas le temps de tous vous les expliquer. Je n'en aborderai donc que deux.

Le premier — et vous avez mon mémoire — est un problème de division des pouvoirs parce que, comme on l'a dit auparavant, les relations de travail au pays sont une question de compétence principalement provinciale. La compétence fédérale est l'exception. Quatre-vingt-douze pour cent des employés au pays sont représentés par des syndicats sous compétence provinciale. Le gouvernement fédéral ne doit pas tenter de réglementer les relations de travail des provinces.

J'ai entendu le témoignage de M. Hiebert, et je n'ai trouvé aucun exemple démontrant mieux l'objectif réel du projet de loi. Celui-ci n'a rien à voir avec la taxation. Les compétences du gouvernement fédéral en matière de taxation au titre de la loi constitutionnelle sont énoncées à l'article 91.3, et il y est question de collecte de fonds. Ce projet de loi n'a rien à voir avec une collecte de fonds. M. Hiebert a laissé entendre que ce projet de loi vise plutôt à rendre les syndicats plus responsables et transparents. Cela démontre sans aucun doute que le projet de loi vise les syndicats. Le gouvernement fédéral ne doit pas s'ingérer dans les compétences provinciales, et je suis certain que les gouvernements provinciaux vont d'ailleurs faire valoir cet argument.

Seuls 10 p. 100 des salariés au pays relèvent d'une autorité fédérale et cette loi ne s'appliquerait qu'à ce groupe parce que, selon moi, les tribunaux détermineront qu'il s'agit d'une compétence provinciale étant donné que le projet de loi porte sur le droit du travail et non sur les impôts.

Je n'en croyais pas mes oreilles. M. Hiebert se présente devant vous et affirme que le projet de loi est fondé sur la loi du travail des États-Unis. Les relations de travail aux États-Unis relèvent effectivement de l'échelon fédéral. C'est pourquoi le gouvernement fédéral américain a adopté la Labor Management Reporting and Disclosure Act sur laquelle il se fonde, mais il ne s'agit pas d'une loi provinciale ou étatique.

Quite apart from the division-of-powers problem, there are serious Charter of Rights problems with this legislation. I'm focusing only on two sections, section 2(b) which protects freedom of expression and section 2(d) which protects freedom of association. What business does a government in this country have asking a voluntary association like a trade union how much money they are spending on political activities? How much money are you spending on lobbying? That's a matter of political expression, which lies at the core of this country. Government has no business asking any organization how much money they are spending on political activity.

The other point is in terms of association. The whole point of freedom of association is to equalize the power between workers and employers. Why aren't employers being asked for the same kind of detailed reporting and disclosure requirements? I heard about the royal commission in Quebec. Most of the problems I heard were employers, not trade unions. And the whole point of freedom of association is to ensure that equalization.

Well, what you're going to do with this legislation is force trade unions to disclose internal financial information to the employer, which is going to substantially interfere with collective bargaining. That's what the Supreme Court of Canada said recently, in the trilogy of cases which Mr. Johnston referred to, no government has business doing. It's freedom of association. It protects the internal workings of an organization.

In closing, I've left you with a document here, and just let me briefly refer to it.

**The Chair:** No, I'm afraid we don't have time. We have the document. You will perhaps have an opportunity during questions to refer to it.

**Senator Baker:** Thank you to these three witnesses. Mr. Cavalluzzo and Mr. Johnston have many pages of case law. Mr. Cavalluzzo, you have 150 reported cases, judgments in Westlaw Carswell.

**Mr. Cavalluzzo:** I didn't know that.

**Senator Baker:** Mr. Johnston is approaching 100, and of course Mr. Yussuff, who, in law with the Labour Relations Board, has had many cases in the past. He's done a wonderful job for the workers of Canada years ago.

If you could comment on two matters so that the chair won't have to cut me off if I get too rambling. The two matters are these: In the United States, the law that's been referred to, this \$5,000 figure came into effect in 2005 after a couple of court decisions from legislation originating in 2002. It applies only to private sector organizations, unions in the United States; it does not apply to any public sector unions.

En plus des problèmes de séparation des pouvoirs, le projet de loi soulève de graves problèmes relativement à la Charte des droits et libertés. Je ne mentionne ici que deux dispositions, l'alinéa 2b) qui protège la liberté d'expression et l'alinéa 2d) qui protège la liberté d'association. De quel droit un gouvernement ici au pays demanderait à une association bénévole comme un syndicat combien il dépense en activités politiques ou en lobbying? Il s'agit d'une question d'expression politique, qui est l'un des fondements de notre pays. Il n'appartient pas au gouvernement de demander à un organisme la somme de ses dépenses en activités politiques.

Autre point : le droit à l'association. La liberté d'association vise à trouver un équilibre entre le pouvoir des employeurs et des employés. Pourquoi alors ne pas demander aux employeurs de produire le même genre de rapport répondant à des exigences de divulgation? J'ai entendu parler de la commission royale au Québec. Les problèmes venaient plus souvent des employeurs que des syndicats. La liberté d'association vise justement à garantir cette équité.

Ce projet de loi aura pour effet de forcer les syndicats à communiquer des informations financières internes à l'employeur, ce qui aura des incidences considérables sur les négociations collectives. C'est ce dont la Cour suprême du Canada a fait état récemment dans les trois causes auxquelles M. Johnston a fait allusion, c'est-à-dire qu'il n'appartient à aucun gouvernement d'agir de la sorte. Il s'agit de liberté d'association et c'est ainsi qu'on protège les mécanismes internes d'un organisme.

En conclusion, j'ai apporté un document que je vous transmettrai, et j'aimerais en parler brièvement.

**Le président :** J'ai bien peur que nous n'ayons pas le temps. Nous avons le document. Vous aurez peut-être l'occasion d'en parler pendant la période de questions.

**Le sénateur Baker :** Merci aux trois témoins. M. Cavalluzzo et M. Johnston disposent de nombreux documents de jurisprudence. Monsieur Cavalluzzo, vous avez signalé 150 causes et jugements répertoriés dans la base de données Westlaw Carswell.

**M. Cavalluzzo :** Je l'ignorais.

**Le sénateur Baker :** M. Johnston en a presque 100, et bien sûr M. Yussuff, qui travaille en droit au Congrès du travail du Canada, a défendu de nombreuses causes par le passé. Il a fait de l'excellent travail pour les travailleurs du Canada il y a plusieurs années.

J'aimerais vous poser deux questions, et ainsi le président ne pourra pas m'interrompre si je m'éternise. Voici les deux questions : aux États-Unis, dans la loi citée, le chiffre de 5 000 \$ est entré en vigueur en 2005 après quelques décisions des tribunaux émanant de mesures législatives initiées en 2002. Celle-ci s'applique seulement aux organismes et aux syndicats du secteur privé aux États-Unis; elle ne s'applique pas aux syndicats du secteur public.

Second, the size of the unions in the private sector is divided into three forums: one, two and three. One are the big ones; two, the medium-sized ones; three, the bottom ones.

This legislation bears no resemblance to that in effect in the United States.

My question to you is this: When I look at this, the most offending part of this legislation, I just can't get over it. I know Canadians would be absolutely outraged to hear it, and it has nothing to do with what either one of you mentioned, but I know it's on your mind. It's this: Every single person in a position of authority in a union in this country is now going to have to produce a statement with a reasonable estimate of the percentage of time dedicated by those persons to political activities, to non-labour relations activities in their communities. A small community in Newfoundland or Nova Scotia, and you've got the shop steward or the president of a little municipal union having to print out, every single year, what his or her political activity was and to say what activities they were involved in that were non-union related.

That strikes me as being very offensive to Canadians. Do either of you have any comments?

**Mr. Cavalluzzo:** I certainly do. Because in the *Lavigne* case, the Supreme Court of Canada said that it is virtually impossible to distinguish between collective bargaining expenses and political expenses. For example, if you're a public sector union and you spend money on legislation which affects your bargaining unit, is that collective bargaining? You're trying to protect your bargaining unit. Or is it political?

The Supreme Court of Canada says that's a fool's game. You cannot distinguish that way when you're dealing with unions in Canada. Unions in Canada are much different than the Americans. We should not be importing our labour laws from the United States, thank you.

**Mr. Yussuff:** In regard to the section that you referred to, Senator Baker, regarding political activities, it is my duty and responsibility to defend my members in every capacity that I can when they are faced with challenges, whether it's to improve the legislative framework that protects them in this country at the provincial and national levels; and similarly, in regard to government action, if my members are bargaining with an employer and the government is interfering in the free collective bargaining, it is my duty to defend my members in the political arena. That is my job because they derive an income by being able to negotiate with their employer. If a government interferes in that freedom for them to do so, yes, I will intervene by lobbying the minister and members in the opposition to say this is fundamentally flawed in labour relations in this country.

En second lieu, la taille des syndicats du secteur privé est divisée en trois niveaux : un, deux et trois. Le niveau 1 correspond aux grands syndicats, le 2, aux syndicats de taille moyenne, et le 3, aux plus petits.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne ressemble en rien à la loi en vigueur aux États-Unis.

Voici ma question : une partie de ce projet de loi est si vexatoire que j'arrive à peine à le digérer. Je sais que les Canadiens seraient absolument choqués de l'entendre, et aucun d'entre vous n'en a parlé, mais je sais que vous l'avez à l'esprit. Il s'agit de cette mesure : toute personne en position d'autorité au sein d'un syndicat au Canada devra maintenant produire une déclaration faisant état d'une estimation raisonnable du pourcentage de temps qu'elle a consacré à des activités politiques, et à des activités non liées aux relations du travail dans sa collectivité. Par exemple, dans une petite localité de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse, un commerçant ou le président d'un petit syndicat municipal devra produire un document, chaque année, faisant état de ses activités politiques tout en précisant la nature des activités auxquelles il a participé et préciser s'il s'agissait d'activités syndicales ou non.

Cette mesure me paraît très désobligeante à l'égard des Canadiens. J'aimerais savoir si l'un d'entre vous à des vos commentaires à formuler à ce sujet.

**M. Cavalluzzo :** Absolument. Dans l'affaire *Lavigne*, la Cour suprême du Canada a déclaré qu'il est à peu près impossible de faire la distinction entre les dépenses liées aux négociations collectives et les dépenses associées aux activités politiques. Par exemple, peut-on dire que les dépenses d'un syndicat du secteur public découlant de mesures législatives qui influent sur son unité de négociation sont liées aux négociations collectives? Ces dépenses serviraient à protéger son unité de négociation. Ou s'agirait-il plutôt de dépenses associées aux activités politiques?

La Cour suprême du Canada affirme que c'est ridicule. Quand il est question des syndicats au Canada, il est impossible de faire cette distinction. Les syndicats canadiens sont très différents de leurs pendants américains. Nous ne devrions pas importer les lois syndicales des États-Unis, merci bien.

**M. Yussuff :** Sénateur Baker, vous faites allusion à l'article lié aux activités politiques. Je suis chargé de défendre mes membres par tous les moyens possibles quand ils font face à des difficultés. Je peux être appelé à agir pour améliorer le cadre législatif qui les protège ici au pays aux échelons national et provincial. De la même façon, pour ce qui est des actions auprès du gouvernement, si mes membres négocient avec un employeur et que le gouvernement s'ingère dans le processus de négociation collective libre, il est de mon devoir de défendre mes membres dans l'arène politique. C'est mon travail parce qu'ils tirent des revenus de leur capacité de négocier avec l'employeur. Si le gouvernement s'ingère dans leur liberté de négocier, j'interviendrai en faisant des représentations auprès du ministre et des députés de l'opposition pour affirmer que les relations de travail sont fondamentalement biaisées au Canada.

How can you tell me how much of my time I should report to you? One hundred per cent of my time will be devoted to defending my members in this country, regardless of whether the government should pass a law or not, because it's my duty.

Otherwise, basically what you're asking me to do is sit in my office and write nice letters to wonderful people like you thanking you for your kind service, even when you're screwing my members. That will not happen.

**Senator Baker:** Good for you. Now that's an answer.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My first question is for Mr. Cavalluzzo. I read your document, and I saw, after having done some research, that in 2014, your office received over \$400,000 from various unions.

I do apologize; I had not noticed that you were not hearing the interpretation. Do you understand me?

You have just stated that you are here as an independent witness, but please forgive me if I have some doubts about that. Your opinion might be independent, but I have seen invoices such as the \$400,000 that was collected from the United Food and Commercial Workers Union, from the Association of Machinists, and from others. I see that you have worked for many of them, perhaps in the United States, as these are American tax documents. I do not know who is paying you to appear before us today, but regardless —

That being said, I imagine you must be aware of what happened in Quebec with the Charbonneau commission. If not, I can tell you. I hear that the report has not been tabled at the Charbonneau commission and that only employers have appeared.

However, I have seen many representatives of the FTQ-Construction present there who have been denounced by their members and who face criminal charges. In your opinion, what was done with membership dues, and what do you think of the quality of those union leaders?

I am a police officer myself, and I find it unfortunate that the Police Association of Ontario is the subject of an investigation by the Royal Canadian Mounted Police. One of its advisers was dismissed, while the president and the vice-president are suspended, because they “dipped into” members' money. I would like to hear your point of view on the quality of union leaders.

While I have the floor, I would also like to talk to you about transparency and specify that it is the employer who collects union dues. When it is insinuated that the employer does not know what happens in the pockets of unions, let me tell you that every 15 days, when I was vice-president of finances for my union, I received a cheque from the employer. The employer knew that

Comment peut-on me dicter quel pourcentage de mon temps je devrais déclarer? Je vais consacrer 100 p. 100 de mon temps à militer pour mes membres dans ce pays, que le gouvernement adopte une loi ou non, parce que c'est mon devoir.

Sinon, cela revient à me demander de m'asseoir dans mon bureau et d'écrire des belles lettres à des gens formidables comme vous pour vous remercier de votre aimable service, même quand vous êtes en train de fourrer mes membres. Ça ne va pas se passer ainsi.

**Le sénateur Baker :** Bravo. Ça, c'est une vraie réponse.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma première question s'adresse à M. Cavalluzzo. J'ai lu votre document, et j'ai constaté que, après avoir fait des recherches, en 2014, votre cabinet a reçu plus de 400 000 \$ de la part de divers syndicats...

Excusez-moi, je n'ai pas vu que vous n'aviez pas l'interprétation. Vous me comprenez?

Vous venez de dire que vous étiez ici à titre personnel, mais permettez-moi d'avoir quelques doutes. Votre opinion pourrait être indépendante, mais je vois des factures comme les 400 000 \$ qui ont été collectés de la United Food and Commercial Workers Union, des Machinistes et autres. Je vois que vous avez travaillé pour beaucoup d'entre eux, peut-être aux États-Unis, car ce sont des documents de taxation américains. Je ne sais pas qui vous paie aujourd'hui pour comparaître devant nous, mais de toute façon...

Cela dit, j'imagine que vous devez être au courant de ce qui s'est passé au Québec avec la commission Charbonneau. Sinon, je peux vous le dire. J'entends dire que le rapport n'est pas déposé devant la Commission Charbonneau et que ce sont seulement des employeurs qui sont allés témoigner.

Pourtant, j'ai vu défiler beaucoup de représentants de la FTQ-Construction qui ont été dénoncés par leurs membres et qui font face à des accusations criminelles. D'après vous, qu'est-ce qu'on a fait de la cotisation des travailleurs, et que pensez-vous de la qualité de ces chefs syndicaux?

Je suis moi-même policier, et je trouve malheureux que l'Association des policiers provinciaux de l'Ontario fasse l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada. L'un de ses conseillers a été congédié, tandis que le président et le vice-président sont suspendus, parce qu'ils ont « tripoté » l'argent des membres. J'aimerais entendre votre point de vue au sujet de la qualité des chefs syndicaux.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais vous parler aussi de transparence et préciser que c'est l'employeur qui collecte les cotisations syndicales. Lorsqu'on insinue que l'employeur ne sait pas ce qui se passe dans les poches des syndicats, laissez-moi vous dire que tous les 15 jours, à l'époque où j'étais vice-président aux finances de mon syndicat, je recevais un chèque de l'employeur.

every year he transferred \$4.8 million in union dues to me, and he knew the financial statements of the unions.

What is your opinion on the transparency of the bill? Currently, I think that the government, as much as the unions, requires transparency. That comes into play, and now, it is the unions' turn to show transparency.

[English]

**Mr. Cavalluzzo:** First of all, I didn't come here to be insulted.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I am not insulting you, dear sir, I am asking you a question.

[English]

**Mr. Cavalluzzo:** I am here on my own. I am not being paid by anyone. It took me a week to produce this brief. I didn't get one cent in legal fees for that, so just dealing with the first point.

The second point, many institutions, even this chamber, have members that are charged criminally. The fact that certain people are charged criminally does not mean that the whole institution is evil or wrong. What is going on in Quebec —

[Translation]

**Senator Dagenais:** But rules are changed, for example.

[English]

**Mr. Cavalluzzo:** What is going on in Quebec, we will have to wait and see. What is going on in Ontario, in respect of the Ontario Provincial Police Association, I think that you people, senators, had better be very careful. These three individuals are under criminal charges, and our Charter of Rights presumes people to be innocent, and I don't think that politicians should be discussing the guilt or innocence of these people who haven't even been charged yet. This is what the Charter of Rights is all about: due process.

In terms of the quality of labour leaders, I think this country has the finest labour leaders in the world.

**Some Hon. Senators:** Hear, hear.

**Mr. Cavalluzzo:** I would have thought that as a senator of this country you would be proud of the labour movement. Unfortunately, you're not.

L'employeur savait que chaque année il me remettait 4,8 millions en cotisations syndicales, et il connaissait les états financiers des syndicats.

Quelle est votre opinion au sujet de la transparence du projet de loi? À l'heure actuelle, je pense que le gouvernement, autant que les syndicats, requiert de la transparence. Cela se joue de part et d'autre et, maintenant, c'est au tour des syndicats de faire preuve de transparence.

[Traduction]

**M. Cavalluzzo :** D'abord, je ne suis pas venu ici pour qu'on m'insulte.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je ne vous insulte pas, cher monsieur, je vous pose une question.

[Traduction]

**M. Cavalluzzo :** Je suis venu de mon propre chef. Personne ne me paie pour le faire. Ça m'a pris une semaine pour rédiger ce mémoire. Je n'ai pas reçu un cent d'honoraires, alors voilà pour votre premier point.

Deuxièmement, plusieurs institutions, même cette Chambre, ont des membres qui font face à des accusations criminelles. Le fait que certains individus font face à des accusations criminelles ne veut pas dire que l'institution entière est mauvaise ou fautive. Ce qui se passe au Québec...

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Mais on change les règles, par exemple.

[Traduction]

**M. Cavalluzzo :** En ce qui a trait à ce qui se passe au Québec, il va falloir qu'on attende pour voir. Pour ce qui est de ce qui se passe en Ontario avec l'Association de la police provinciale de l'Ontario, je crois que vous, les sénateurs, devrez faire très attention. Ces trois individus font face à des accusations criminelles, et au titre de notre Charte des droits, les gens sont présumés innocents tant qu'ils ne sont pas déclarés coupables. Je ne crois pas que les politiciens devraient parler de la culpabilité ou de l'innocence de ces gens qui n'ont même pas encore été accusés. C'est l'essence même de la charte des droits : le respect de la procédure établie.

En ce qui a trait à la qualité de nos chefs syndicaux, je crois qu'ils comptent parmi les meilleurs au monde.

**Des voix :** Bravo, bravo!

**M. Cavalluzzo :** J'aurais cru que, en tant que sénateur de ce pays, vous auriez été fier du mouvement ouvrier. Malheureusement, vous ne l'êtes pas.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I am not talking about guilt, I am talking about transparency.

[English]

**Senator Ringuette:** My questions are for Mr. Johnston. Thank you for your presentation. You put a lot of emphasis on the issue of balance as a hallmark in labour-impacting legislation. Do you not find that in order to achieve that balance, Bill C-377 would also have to request transparency and all the other items in regard to the Income Tax Act so that there would be balance between negotiating parties? Don't you believe that?

**Mr. Johnston:** In my labour relations experience, there is imbalance now. These are the rules; this is the game that we play. Unions have substantial information about the employer, about who is paid what, what the benefits look like, what the salaries look like, very substantial information. In some institutions, universities and others, it's an open book.

**Senator Ringuette:** I'm sorry. I was referring to Bill C-377 in regard to the public disclosure on the Canada Revenue Agency website, the transparency of expenses of \$5,000 and more for employers.

**Mr. Johnston:** Well, if you, Senator Ringuette, go to the Nova Scotia provincial government website, you will find the names and the compensation of every person in Nova Scotia who is employed by a university, a school board, a health authority and the government in excess of \$100,000.

**Senator Ringuette:** Maybe I'm not clear, chair, in my question. My question is this: In regard to this bill and your strong promotion of balance, and the fact that this bill will have every expense of \$5,000 and more of every particular union in this country public on the Canada Revenue Agency website, in order to achieve this balance that you are hoping for, do you not think, then, that the employers that are in negotiation should also have all those \$5,000 expenditures public on the Canada Revenue Agency website? Employers also have tax credits.

**Mr. Johnston:** It's a little hard to answer the question because I know that this bill is confined to labour organizations. I do know in labour relations that employers are expected and in fact disclose anything that is relevant to collective bargaining, so that disclosure happens.

**Senator Ringuette:** But not in public.

**Mr. Johnston:** And I can assure you that this disclosure is often made public by unions, not inappropriately, and I must say that I agree with Mr. Cavalluzzo's defence of the labour movement in Canada as well. So not inappropriately, but it does happen. We're

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je ne parle pas de culpabilité, je parle de transparence.

[Traduction]

**La sénatrice Ringuette :** Mes questions s'adressent à M. Johnston : merci pour votre exposé. Vous insistez beaucoup sur le fait que l'équilibre doit être la marque de lois qui ont une incidence sur les syndicats. Ne pensez-vous pas qu'afin de réaliser cet équilibre, le projet de loi C-377 devrait aussi exiger la transparence et tous les autres renseignements relatifs à la Loi sur l'impôt pour qu'il y ait cet équilibre entre les parties en négociation? Ne le croyez-vous pas?

**M. Johnston :** D'après mon expérience en relations de travail, il existe déjà un déséquilibre. Ce sont les règles; c'est le jeu auquel on participe. Les syndicats possèdent beaucoup de renseignements concernant l'employeur ainsi que l'échelle salariale et les avantages de tout un chacun — vraiment beaucoup. Dans certains établissements, comme les universités, toute cette information est disponible.

**La sénatrice Ringuette :** Je m'excuse. Je faisais allusion au projet de loi C-377 en ce qui concerne la divulgation sur le site web de l'Agence du revenu du Canada, c'est-à-dire la transparence concernant des dépenses de 5 000 \$ ou plus de la part des employeurs.

**M. Johnston :** Eh bien, si vous, sénatrice Ringuette, regardez sur le site web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, vous y trouverez le nom et le salaire de tous les employés d'une université d'une commission scolaire, d'une régie de la santé ou du gouvernement qui gagne plus de 100 000 \$ dans cette province.

**La sénatrice Ringuette :** Peut-être que ma question n'est pas claire. Voilà ce que je cherche à savoir : puisque le projet de loi exige que tous les syndicats au pays divulguent sur le site web de l'Agence du revenu du Canada toute dépense de 5 000 \$ ou plus, ne croyez-vous pas que, dans l'intérêt de cet équilibre que vous préconisez, les employeurs qui négocient devraient eux aussi divulguer les dépenses de 5 000 \$ sur ce site web? Les employeurs aussi reçoivent des crédits d'impôt.

**M. Johnston :** Il est un peu difficile de répondre à la question, puisque je sais que le projet de loi porte uniquement sur les syndicats. Je sais que les employeurs doivent divulguer tout ce qui concerne les négociations collectives et qu'ils le font.

**La sénatrice Ringuette :** Mais il ne s'agit pas d'une divulgation publique.

**M. Johnston :** Je peux vous dire que la divulgation est souvent rendue publique par les syndicats, mais pas de façon inopportune. De plus, je dois dire que suis d'accord avec la défense faite par M. Cavalluzzo du mouvement syndical au Canada. Cette



focused on this particular bill. It's my experience that this is not going to create any imbalance. It is not going to undermine effective Canadian labour relations.

**Senator Ringuette:** With all your experience in representing employers in labour relations, you are certainly aware of the division of power between the federal and the provincial government in regard to this issue. What do you think this bill will produce in regard to jurisdiction?

**Mr. Johnston:** I think this bill will produce probably litigation. I read former Supreme Court of Canada justice Michel Bastarache's opinion where he was saying that, in fact, in his view, in his experience, this bill is perfectly constitutional. Having said that, I respect very much Mr. Cavalluzzo's view, and he has a lot of experience in constitutional matters.

**Senator Ringuette:** But in your experience as a labour lawyer, you've dealt, certainly, with the provincial jurisdiction and labour codes and the federal jurisdiction and the federal labour code, so where do you see Bill C-377 in regard to jurisdiction?

**Mr. Johnston:** I will confess to you that I was satisfied that this bill — I'm not a constitutional lawyer — I believed that it was constitutional. It deals with transparency and accountability in relation to the tax-exempt status of labour unions and the tax deductibility of union dues, and the quid pro quo or the balance is, well, you've got to be transparent in relation to where those monies go. That was my sense of it, and that sense gets applied I understand to an extent to charities and to sports organizations in the context of the Income Tax Act, but don't take my word for it. I'm not a constitutional lawyer.

**Senator Batters:** Thank you for being here today. First of all, Mr. Johnston, thank you very much for your testimony here today. You were called to the Nova Scotia bar in 1981. This year is 20 years since I was called to the Saskatchewan bar, and you've been practising labour law pretty much exclusively for 14 years in addition to that. That's quite an accomplishment. You have a significant labour relations legal background, and I can only imagine how many cases Senator Baker would have pulled up in the case law jurisprudence that you have handled.

You had limited opportunity to deliver your opening statement here today. I found it to be helpful and concise, but your time was limited, so I wanted to give you an additional opportunity to tell our committee more about — though you've just said you're not a constitutional lawyer, at the same time, you are very familiar with the trilogy and you've spoken significantly about some of the recent case law that's happened and its impact on labour relations

information n'est donc pas divulguée de façon inopportune, mais elle est divulguée. Mais nous sommes ici au sujet de ce projet de loi en particulier. D'après mon expérience, ces dispositions ne créeront pas de déséquilibre. Le projet de loi n'aura pas pour effet de miner le bon fonctionnement des relations de travail au Canada.

**La sénatrice Ringuette :** Avec toute votre expérience comme représentant de l'employeur dans les relations de travail, vous êtes sûrement bien conscient de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans ce domaine. Selon vous, quels seront les effets de ce projet de loi à cet égard?

**M. Johnston :** Je crois que le projet de loi ira sans doute devant les tribunaux. J'ai lu l'opinion exprimée par l'ancien juge de la Cour suprême, Michel Bastarache, dans laquelle il considère le projet de loi tout à fait constitutionnel, d'après son expérience. Cela étant dit, j'ai beaucoup de respect pour le point de vue exprimé par M. Cavalluzzo, qui a énormément d'expérience en ce qui touche les questions constitutionnelles.

**La sénatrice Ringuette :** Vous avez de l'expérience en tant qu'avocat spécialisé en droit du travail. Vous connaissez certainement les codes du travail des provinces ainsi que le Code canadien du travail au niveau fédéral. Que pensez-vous du projet de loi C-377 en ce qui concerne les différents ordres de gouvernement?

**M. Johnston :** Je vous avouerais que je suis satisfait du projet de loi. Je ne suis pas un avocat spécialisé en droit constitutionnel, mais je pense qu'il s'agit d'un projet de loi constitutionnel. Il porte sur la transparence et la responsabilité en ce qui touche le statut d'exonération fiscale des syndicats et la déductibilité fiscale des cotisations syndicales. En fin de compte, il faut être transparent en ce qui concerne l'utilisation de cet argent. Si je comprends bien, c'est ce qui arrive, dans une certaine mesure, dans le cas des organismes caritatifs et des organismes sportifs en application de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais je ne peux pas vous le confirmer sans l'ombre d'un doute, car je ne suis pas un avocat spécialisé en droit constitutionnel.

**La sénatrice Batters :** Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Monsieur Johnston, merci beaucoup pour votre témoignage. Vous avez été reçu au Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1981. Cela fait 20 ans depuis que je suis membre du Barreau de la Saskatchewan. En outre, vous pratiquez le droit du travail presque exclusivement depuis 14 ans. C'est toute une réalisation. Vous avez une grande expérience du droit des relations de travail, et j'essaie seulement d'imaginer le nombre de dossiers à vous que le sénateur Baker a trouvés lorsqu'il a fait sa recherche sur la jurisprudence dans cette affaire.

Vous avez dû prononcer vos remarques liminaires en temps limité aujourd'hui. Vos commentaires étaient très utiles, très concis, mais comme votre temps était limité, je veux vous donner une occasion supplémentaire de nous parler de cette question. Vous avez mentionné ne pas être un avocat spécialisé en droit constitutionnel, mais vous connaissez très bien la trilogie et vous avez beaucoup parlé de certains dossiers récents et de l'incidence

law in Canada. I wanted to give you an opportunity to tell us more about your considered legal opinion that this bill does not violate the Canadian Charter of Rights and Freedoms and instead is constitutional.

**Mr. Johnston:** Very briefly, then.

Senator Baker, in your research of Mr. Cavalluzzo and me, you would probably have found a case he and I did together about 30 years ago. He won and I lost, and it was the only time that we've met.

**Mr. Cavalluzzo:** I don't even remember that.

**Mr. Johnston:** It still pains me.

I've read Michel Bastarache's opinion, and it's his view that the legislation contemplates disclosure and doesn't contemplate regulation. It's his view that there are analogous intrusions, such as charities and athletic associations.

In terms of the volunteerism of unions, we do hear that from time to time, and that's not true, with the greatest respect. I negotiate collective agreements; if you're a union, you have a statutory right to bargain against my employer client, and I have to recognize you. You will tell me, "Put in the collective agreement that all of your employees have to be union members," and I will tell you that I will do that every time. There's no percentage in an employer saying no, so why say no?

They start off voluntary, but they're not. The CLC is a different organization. The CLC is an umbrella organization of unions, and truly the unions there are voluntary members. They decide to join the CLC or some other organization.

**Senator Batters:** I just wanted to ask Mr. Cavalluzzo briefly, with respect to your argument that this bill violates the constitutional division of powers, I'm not sure if you're aware of this, but last week there was an article in *iPolitics* reported by Andrea Gunn where former Supreme Court Justice Michel Bastarache recently made some comments about this particular bill. I'll read a couple of quotes from that:

Mr. Bastarache maintains the substance of this bill deals with taxation, not labour, as it only requires disclosure.

There's a further quote:

"Federal tax power over taxation is unfettered by anything the provinces do," he said. "I think there's very little chance it will ever get to the Supreme Court with that

de ces affaires sur le droit des relations du travail au Canada. Je voulais vous donner l'occasion de nous parler plus en détails des raisons pour lesquelles vous êtes d'avis que ce projet de loi ne viole pas la Charte canadienne des droits et libertés et qu'il est même constitutionnel.

**M. Johnston :** Très rapidement, alors.

Sénateur Baker, lorsque vous avez fait votre recherche sur M. Cavalluzzo et moi, vous avez probablement retrouvé un dossier auquel nous avons tous les deux travaillé il y a une trentaine d'années. Il a gagné, moi j'ai perdu, et ce fut notre seule rencontre.

**M. Cavalluzzo :** Je ne m'en souviens même pas.

**M. Johnston :** Je dois dire que ça me perturbe encore d'y penser.

J'ai lu l'opinion de Michel Bastarache. À son avis, ce projet de loi vise la divulgation et non pas la réglementation. Selon lui, il y a d'autres intrusions du même genre, par exemple chez les organismes caritatifs et les associations athlétiques.

En ce qui concerne l'aspect volontaire de la participation aux syndicats, c'est un argument qu'on nous présente de temps en temps, mais ce n'est pas juste, sauf tout le respect que je dois aux personnes qui sont de cet avis. Je participe à la négociation de conventions collectives; en tant que syndicat, vous avez le droit de négocier contre mon client, l'employeur, et je dois reconnaître ce droit. Les syndicats nous demandent d'inclure dans la convention collective une disposition selon laquelle tous les employés doivent être membres du syndicat et, à chaque fois, je me plie à leur volonté. L'employeur n'a rien à gagner à dire non, donc pourquoi refuser?

L'adhésion à un syndicat est volontaire au départ, mais elle ne le reste pas. Le CTC est un organisme de nature différente. Il s'agit d'un organisme-cadre qui regroupe plusieurs syndicats, et ces syndicats sont effectivement des membres volontaires. Ils peuvent décider d'adhérer au CTC ou à une autre organisation.

**La sénatrice Batters :** J'ai une question brève pour M. Cavalluzzo. À votre avis, ce projet de loi viole le partage des pouvoirs constitutionnels. Je ne sais pas si vous en êtes conscient, mais la semaine dernière, Andrea Gunn a publié un article dans *iPolitics* dans lequel l'ancien juge de la Cour suprême, Michel Bastarache, a formulé quelques commentaires à l'égard de ce projet de loi. Je vais vous lire quelques citations tirées de cet article :

M. Bastarache considère que, en général, ce projet de loi traite de l'imposition, et non pas du droit du travail, puisqu'il s'agit seulement de divulgation.

Il y a une autre citation dont j'aimerais vous faire part :

Il a déclaré ce qui suit : « les mesures prises par les provinces n'entravent en rien les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière d'imposition. Je pense qu'il y a très peu de

kind of argument,” Bastarache said. “The possibility of winning on that basis is so weak that it wouldn’t even get plea.”

You have expressed an opinion contrary to that, and I’m wondering if you are confident that your evaluation of this bill’s constitutionality is superior to that of former Supreme Court justice Michel Bastarache.

**Mr. Cavalluzzo:** Thank you for the question. In terms of former Supreme Court of Canada judges and opinions, you should recall that former Supreme Court judge Ian Binnie advised the federal government that their appointment of Justice Nadon to the Supreme Court of Canada was legal. He was wrong, clearly wrong, to the embarrassment of the government. I think that Justice Bastarache is wrong, too.

But lawyers like climate change; you will have lawyers saying everything. That’s why I brought forward this document here, because in my research, I found that in the Supreme Court Act there is a provision, section 54, that permits this group, the Senate, to refer a private member’s bill to the Supreme Court of Canada. Let’s do that. We’ve got opinions on both sides. Let the rule of law prevail. What I recommend you do is submit it to the Supreme Court of Canada. You have that power, that constitutional power. It makes sense because it’s a private member’s bill, and they’re not going to get the same kind of rigorous scrutiny as a bill introduced by the minister, which under the Constitution requires the minister to assess it in terms of the Charter of Rights. That doesn’t apply to a private member’s bill.

**Senator Jaffer:** Thank you for your presentations. I’ll start with you, Mr. Cavalluzzo.

You spoke about the Charter of Rights, sections 2(b) and 2(d), freedom of expression and freedom of speech. I know you had very little time to present. I’d like you to elaborate exactly what would be prevented under this legislation. How would people be stopped under freedom of expression?

**Mr. Cavalluzzo:** Section 2(b) is freedom of expression. The core of political expression, freedom of expression, is political debate. Therefore, it is my view that the government has no business finding out or asking how much money a union is spending on political activities. That’s expressive activity protected by section 2(b).

In terms of section 2(d), freedom of association, it guarantees that workers can get together and combine to promote their interest. It seems to me that when you give such an unfair advantage to the employer by asking, “How much does the union have in the bank? How much are they spending on this and that? I bet they can’t afford to strike; therefore, I’m going to take a very hard position on bargaining,” it will substantially interfere with

chances que cette affaire se rende jusqu’à la Cour suprême, car la possibilité d’obtenir gain de cause avec cet argument est si faible qu’il ne ferait même pas l’objet d’un appel. »

Vous avez exprimé l’opinion contraire, et je me demande si vous pensez que votre évaluation du caractère constitutionnel de ce projet de loi est supérieure à celle de l’ancien juge de la Cour suprême Michel Bastarache.

**M. Cavalluzzo :** Merci d’avoir posé la question. En ce qui concerne les opinions des anciens juges de la Cour suprême du Canada, il ne faut pas oublier que l’ancien juge de la Cour suprême Ian Binnie a confirmé au gouvernement fédéral que sa nomination du juge Nadon à la Cour suprême du Canada respectait la loi. Il avait tort, de toute évidence, ce qui a causé toutes sortes d’embarras au gouvernement. Je pense que le juge Bastarache se trompe lui aussi.

Mais les avocats aiment les changements climatiques; il y a des avocats qui disent tout et son contraire. Voilà pourquoi j’ai apporté ce document, parce que dans le cadre de mes recherches, j’ai noté que la Loi sur la Cour suprême, contient une disposition, à l’article 54, qui permet au Sénat de renvoyer un projet de loi d’initiative parlementaire à la Cour suprême du Canada. C’est ce qu’on devrait faire. Les opinions sont partagées, donc on devrait laisser les tribunaux trancher. Je vous recommande d’envoyer le projet de loi devant la Cour suprême du Canada, car vous disposez de ce pouvoir constitutionnel. C’est logique, parce qu’il s’agit d’un projet de loi d’initiative parlementaire qui ne fera pas l’objet du même examen rigoureux qu’un projet de loi déposé par la ministre. La constitution exige que ces derniers soient évalués par un ministre afin d’assurer leur conformité avec la Charte des droits et libertés. Ce n’est pas le cas pour un projet de loi d’initiative parlementaire.

**La sénatrice Jaffer :** Merci pour vos exposés. Je commencerai par vous, monsieur Cavalluzzo.

Vous avez parlé de la Charte des droits, alinéas 2b) et 2d), concernant la liberté d’expression et la liberté d’association. Je sais que vous avez eu très peu de temps pour faire votre présentation. J’aimerais que vous disiez exactement ce qu’on empêcherait en vertu de ce projet de loi. En quoi brimerait-on la liberté d’expression des gens?

**M. Cavalluzzo :** L’alinéa 2b) porte sur la liberté d’expression. L’essentiel de l’expression politique, de la liberté d’expression, c’est le débat politique. Donc, je suis d’avis que le gouvernement n’a pas à découvrir ou à demander combien d’argent un syndicat dépense pour des activités politiques. Il s’agit d’activités en rapport avec l’expression garantie par l’alinéa 2b).

En ce qui concerne l’alinéa 2d) concernant la liberté d’association, il garantit que les travailleurs peuvent se rassembler et faire valoir leurs intérêts ensemble. Il me semble que lorsque vous accordez un avantage indu à l’employeur en demandant : « Combien le syndicat a-t-il en banque? Combien dépense-t-il ça et là? Je gage qu’il ne peut se permettre de faire la grève, je prendrai donc une position très ferme pendant les

the collective bargaining process, which the Supreme Court of Canada, as Mr. Johnston said a few months ago, found is a violation of section 2(d).

**Senator Jaffer:** I have a question for you, Mr. Yussuff. I am very concerned about asking any Canadians how many hours they spend on non-labour relations activities. As somebody that heads a powerful union, I'd like to hear from you. Your members spend a lot of time, I'm sure, in church, in scouting activities, in all kinds of volunteer activities. The sponsor of the bill said CRA will interpret what non-labour relations activities are. I don't accept that. The sponsor should be explaining to us what he means, but he decided not to.

So I ask you: How do you think your members are going to react if tomorrow they have to say how many hours they spent building their church or their mosque?

**Mr. Yussuff:** I think that's the essence of what's wrong with this bill. It is so fundamentally flawed, in such a profound way; what is required of this body to give this bill passage for it to become law of the country is the most fundamental attack on the most basic freedoms of our country.

My members volunteer every single way in Canadian society. They volunteer to the degree where almost \$300 million in this country is raised by the United Way's agencies through volunteers. My workers would talk to their members: "Could you please sign this form to contribute to the United Way campaign?" My members volunteer every day in soccer leagues because they value their community. Why should that have anything to do with what we do as a labour movement?

On the political side, I've spent a great deal of time with Senator Runciman's friend Kellie Leitch, who is the Minister of Labour. I talk to her on a regular basis to solve many problems that affect the country in the labour relations field. Why? Because she is the Minister of Labour. It is my responsibility to engage her.

The reality is that she has a job to do and so do I. Why is that something I have to disclose on a website to the government? What business of the government is it to interfere in such a basic and fundamental principle of our society?

For that matter, we have 25,000 local unions across this country. Are you telling me the CRA has the time to sort through whether we complied or didn't comply with a law as to other activities we're involved in? Maybe Mr. Russ Hiebert has some understanding of what we do with our time. We do a lot of things. We are citizens of our country, and fundamentally our Constitution guarantees the right for us to perform those responsibilities and be involved in any activity we choose to be at the end of the day.

« négociations », cela entraverait sérieusement le processus de négociation collective et, comme l'a dit M. Johnston il y a quelques mois, la Cour suprême a déterminé qu'il s'agit là d'une contravention de l'alinéa 2d).

**La sénatrice Jaffer :** J'ai une question pour vous, monsieur Yussuff. Je suis très préoccupée par l'idée de demander aux Canadiens combien d'heures ils consacrent aux activités non syndicales. Comme vous êtes le chef d'un puissant syndicat, j'aimerais vous entendre. Vos membres consacrent beaucoup de temps, j'en suis certaine, à l'église, aux activités de Scouts et Guides, et à toutes sortes d'activités de bénévolat. Le parrain de ce projet de loi a dit que l'ARC interprétera le sens des activités non syndicales. Je ne l'accepte pas. Le parrain devrait nous expliquer ce qu'il veut dire, mais il a décidé de ne pas le faire.

Alors, je vous pose la question : comment pensez-vous que vos membres réagiront demain s'ils devaient indiquer combien d'heures ils ont consacrées à la construction de leur église ou de leur mosquée?

**M. Yussuff :** J'estime que c'est l'essence même de ce qui cloche dans ce projet de loi. Il est si fondamentalement vicié, de manière si profonde. Pour que ce projet de loi soit adopté et devienne la loi du pays, cette instance devra permettre l'attaque la plus importante contre les libertés les plus fondamentales de notre pays.

Mes membres font du bénévolat dans tous les secteurs de la société canadienne. Ils font tant de bénévolat que presque 300 millions de dollars amassés pour les agences de Centraide au Canada sont attribuables aux efforts des bénévoles. Mes travailleurs demandaient à leurs membres : « Pourriez-vous s'il vous plaît signer ce formulaire pour contribuer à la campagne de Centraide? » Mes membres font du bénévolat quotidiennement auprès de ligues de soccer parce que leurs communautés leur sont précieuses. Pourquoi devrait-il y avoir un rapport avec nos activités relatives au mouvement des travailleurs?

Du côté politique, j'ai passé beaucoup de temps avec l'amie du sénateur Runciman, Kellie Leitch, qui est la ministre du Travail. Je lui parle régulièrement afin de résoudre des problèmes dans le domaine des relations du travail au Canada. Pourquoi? Parce qu'elle est ministre du Travail. C'est ma responsabilité de lui parler.

La réalité c'est qu'elle a un travail à faire et moi aussi. Pourquoi est-ce que je devrais divulguer ce renseignement sur un site web du gouvernement? Pourquoi le gouvernement devrait-il s'ingérer dans ce principe fondamental de notre société?

À ce sujet, il y a 25 000 syndicats locaux au pays. Est-ce que vous me dites que l'ARC a le temps de vérifier si on a respecté toutes les lois à chaque fois qu'on participe à une activité? Peut-être que M. Russ Hiebert comprend ce qu'on fait de notre temps. On fait beaucoup de choses. Nous sommes des citoyens de ce pays, et la Constitution garantit notre droit d'effectuer notre travail et de participer à toute activité qu'on choisisse en fin de compte.

If the government thinks we shouldn't do it, then bring forward a law to legislate it, and we'll test it in the Supreme Court.

**Senator Plett:** Mr. Cavalluzzo, you made a couple of statements. In one of them you suggested that trade unions were voluntary. Mr. Johnston already spoke to that, but I also want to.

I was in construction all my life prior to being in the Senate. Trade unions are a lot of things, but voluntary is definitely not one of them. And I would challenge you on that, anytime, anywhere. Trade unions are not voluntary.

You also commented — no, that was not a question. That was a comment. You also commented on this institution when you responded to Senator Dagenais with your non-answer. You used this institution as an example to counter his argument. This institution is transparent. Quarterly you can go on the website and check every dollar I spend. Canadians deserve that. They deserve nothing less than to know where their tax dollars are going. They know exactly where my tax dollars are going.

People are in court not because Canadians don't know where their tax dollars went, because they in fact do know where they went. That's why they're in court.

My first question to you is this: Do you think the government has the right to know how charities spend their money?

**Mr. Cavalluzzo:** Let me deal first with trade unions being voluntary. Every provincial and federal labour code in this country gives a union and the employees an opportunity, every two or three years, to vote the union out. Every two or three years that is guaranteed in labour legislation. It's called certification and decertification.

**Senator Plett:** When I want to work for company X, I either join the union or company X does not allow me to work for them. That's not voluntary.

**Mr. Cavalluzzo:** If you want to join —

**Senator Plett:** That wasn't my question.

**Mr. Cavalluzzo:** My own union —

**Senator Plett:** My question to you was about charities.

**Mr. Cavalluzzo:** My own union, the Law Society of Upper Canada —

**Senator Plett:** Would you answer question about charities?

Si le gouvernement pense qu'on ne devrait pas le faire, il pourrait présenter une nouvelle loi qui sera ensuite soumise au critère établi par la Cour suprême.

**Le sénateur Plett :** Monsieur Cavalluzzo, vous avez fait deux affirmations. Dans la première affirmation, vous avez suggéré que la participation aux syndicats était volontaire. M. Johnston en a déjà parlé, mais moi aussi je voulais faire un commentaire à ce sujet.

J'ai travaillé dans le domaine de la construction toute ma vie avant d'être nommé au Sénat. Les syndicats ont beaucoup de caractéristiques, mais leur participation n'est définitivement pas volontaire. Et je serais prêt à défendre ce point n'importe quand, n'importe où. La participation aux syndicats n'est pas volontaire.

Vous avez également dit — non, ce n'était pas une question. C'était un commentaire. Vous avez fait référence à cette institution lorsque vous avez donné votre non-réponse au sénateur Dagenais. Vous avez cité cette institution comme exemple pour contrer son argument. Cette institution est transparente. Chaque trimestre, vous pouvez vous rendre sur le site web pour vérifier chaque dollar que j'ai dépensé. Les Canadiens n'en méritent pas moins. Ils méritent de savoir comment leur argent est dépensé. Ils savent exactement comment l'argent des contribuables que je reçois est dépensé.

Les gens se rendent devant les tribunaux non pas parce que les Canadiens ne savent pas comment leur argent est dépensé, mais parce qu'ils savent comment il l'est. Voilà pourquoi ils se rendent devant les tribunaux.

Ma première question pour vous est la suivante : pensez-vous que le gouvernement a le droit de savoir comment les organismes caritatifs dépensent leur argent?

**M. Cavalluzzo :** D'abord, pour ce qui est de la participation volontaire aux syndicats. Chaque code de travail provincial et fédéral dans ce pays donne aux employés syndicalisés l'occasion, à tous les deux ou trois ans, de voter contre le syndicat. C'est un droit garanti en vertu des lois relatives au travail, à tous les deux ou trois ans. Ce processus s'appelle l'accréditation et la révocation.

**Le sénateur Plett :** Lorsque je vais travailler pour la compagnie X, soit je deviens membre du syndicat soit la compagnie X ne me permet pas de devenir employé. Ce n'est pas volontaire ça.

**M. Cavalluzzo :** Si vous voulez vous joindre...

**Le sénateur Plett :** Ce n'était pas ma question.

**M. Cavalluzzo :** Mon propre syndicat...

**Le sénateur Plett :** Ma question à vous était au sujet des organismes de bienfaisance.

**M. Cavalluzzo :** Mon propre syndicat, le Barreau du Haut-Canada...

**Le sénateur Plett :** Pourriez-vous répondre à la question concernant les organismes de bienfaisance?

**Mr. Cavalluzzo:** The Law Society of Upper Canada forces me to be a member.

**Senator Plett:** Would you answer my question about charities?

**Mr. Cavalluzzo:** Why doesn't Bill C-377 demand the same requirements of the Law Society of Upper Canada?

**Senator Plett:** I asked you a question, sir.

**Mr. Cavalluzzo:** And the question? You made several comments. Your last question was what?

**Senator Plett:** There was only one question. Do you believe that charities should be transparent and disclose how they spend their money?

**Mr. Cavalluzzo:** There is a huge difference between the reporting requirements of charities and trade unions.

**Senator Plett:** Yes or no?

**Mr. Cavalluzzo:** The demands of Bill C-377 are so extensive; if you compare those to the charities, requirements for charities are limited compared to what Bill C-377 requires of trade unions. If you're aping or reflecting that it's charities we're trying to compare it to, why aren't their requirements the same? Why do you create a criminal offence for trade unions but not charities, if you want to compare them? So the answer —

**Senator Plett:** In the words of Senator Vern White a few weeks ago when we had a witness, thank you very much for coming, but I consider your time and my time to have been wasted with you here today not answering my questions.

**Mr. Cavalluzzo:** What an insult. What an unbelievable insult from supposedly a public servant. You're a public servant?

**The Chair:** This has gone a little overboard. Senator Plett, perhaps as well I think you may want to reconsider that comment. I don't think that adds anything to the proceedings at all.

I will move on to our next questioner, Senator Joyal.

**Senator Joyal:** I would like to come back to the issue on which the gentlemen have been invited here this afternoon, which is the constitutionality of this bill. We have been asked to concentrate our reflection on that very aspect of the bill.

I have been impressed by the last three decisions of the Supreme Court of Canada in relation to unions in Canada. In fact, I should say that I was surprised that they went that far. Maybe I'm not the only Canadian who was surprised that way.

I am tempted to read Bill C-377 in the context of those last three decisions, because if you say we should expect that this bill is going to be challenged constitutionally, the same Supreme Court that we have now, more or less, will have to adjudicate on this bill

**M. Cavalluzzo :** Le Barreau du Haut-Canada me force à devenir membre.

**Le sénateur Plett :** Pourriez-vous répondre à ma question concernant les organismes de bienfaisance?

**M. Cavalluzzo :** Pourquoi le projet de loi C-377 ne soumet-il pas le Barreau du Haut-Canada aux mêmes exigences?

**Le sénateur Plett :** Je vous ai posé une question, monsieur.

**M. Cavalluzzo :** Et la question, alors? Vous avez fait plusieurs commentaires. Quelle était votre dernière question?

**Le sénateur Plett :** Il n'y avait qu'une seule question. Croyez-vous que les organismes de bienfaisance devraient être transparents et divulguer comment ils dépensent leur argent?

**M. Cavalluzzo :** Il y a une vaste différence entre les exigences de déclaration des organismes de bienfaisance et des syndicats.

**Le sénateur Plett :** Oui ou non?

**M. Cavalluzzo :** Les exigences du projet de loi C-377 sont tellement vastes; les exigences imposées aux organismes de bienfaisance sont limitées comparativement à celles que le projet de loi C-377 exige des syndicats. Si vous songez que nous essayons de les comparer à celles des organismes de bienfaisance, pourquoi les exigences ne sont-elles pas identiques? Pourquoi créez-vous une infraction pénale pour les syndicats, mais non pour les organismes de bienfaisance si vous voulez les comparer l'une à l'autre? Donc la réponse...

**Le sénateur Plett :** Pour citer le sénateur Vern White il y a quelques semaines pendant un témoignage, merci beaucoup de votre présence, mais je pense qu'on a gaspillé votre temps et le mien aussi parce que vous n'avez pas répondu à mes questions.

**M. Cavalluzzo :** Quelle insulte. Quelle insulte incroyable de la part d'un soi-disant fonctionnaire. Vous êtes fonctionnaire?

**Le président :** Ce débat est devenu un peu excessif. Sénateur Plett, je pense que vous devriez peut-être reconsidérer votre commentaire. Je ne crois pas qu'il ajoute quoi que ce soit à la discussion.

Passons au prochain sénateur, le sénateur Joyal.

**Le sénateur Joyal :** J'aimerais en revenir à la question à l'étude, c'est-à-dire la constitutionnalité du projet de loi. On nous a demandé de nous attacher à cet aspect précis du projet de loi.

Les trois dernières décisions de la Cour suprême du Canada au sujet des syndicats au Canada m'ont impressionné. En fait, je devrais dire que j'étais étonné qu'ils soient allés aussi loin. Peut-être je ne suis pas le seul Canadien à avoir été surpris.

Je suis tenté de lire le projet de loi C-377 dans le contexte de ces trois dernières décisions, puisque si vous dites qu'on devrait s'attendre à ce que ce projet de loi soit contesté sur le plan constitutionnel, la même Cour suprême que nous avons

on the basis of the principles that they have enshrined in their last three decisions.

Am I right in stating that they will of course look into the bill, the impact that the bill will have in relation to the unions per se, within the confines of union activities, but they will also evaluate the impact of this bill in the overall context of the balance that should exist in the rapport between the employers and the employees? Then they would have a much broader analysis of the bill than just comparing it to charities that are included in the Income Tax Act?

A charity doesn't have a social mandate on the same level or at par with the union. A union has a very specific right to exist that the court has recognized, as you know, in those three decisions. So it is my contention that the court will try to seize the nature of this bill in its overall impact and social consequences in the negotiation of a collective agreement between an employer and employee.

Do you think I'm stretching the reflection in relation to the constitutionality of this bill?

**Mr. Cavalluzzo:** Absolutely not. You've hit the nail on the head. Because you're right; a trade union is not the same as a charity. A trade union is constitutionally guaranteed. That's section 2(d) of the Charter. Charities are not constitutionally guaranteed, so you can't compare them.

In terms of the division-of-powers question, is it provincial or not, the Supreme Court will look at the law and see, is it a tax law or does it deal with trade unions? I think the answer is obvious, listening to Mr. Hiebert, who introduced the legislation. They will go under and they will say just because the government says it's a tax law, they'd look at it. Is it a colourable attempt to intrude on provincial jurisdiction? In my respectful submission, they will find so.

**Senator Joyal:** Yes, sir.

**Mr. Yussuff:** Very briefly, to subscribe to all the points that Paul has made in his response but, in addition, this bill essentially tilts the balance in favour of the employer. All unions are not the same. They're not the same in size, in resources or in their ability and how they undertake collective bargaining.

If a union is putting aside money for an organizing campaign in their finances, why should that become public knowledge so that the employers can now resist the resources unions have set aside for organizing? I think it's simply unfair. Why should the employer have access to that information only to use it of course to their advantage?

There's never been an even field. The employer has far more resources.

maintenant, plus ou moins, va devoir statuer sur ce projet de loi en fonction des principes qu'elle a entérinés dans ces trois dernières décisions.

Est-ce que j'ai raison de dire qu'elle va bien sûr examiner le projet de loi et son incidence sur les syndicats en soi, dans le cadre des activités syndicales, mais qu'elle va aussi évaluer l'incidence de ce projet de loi dans le contexte global de l'équilibre qui devrait exister dans le rapport entre les employeurs et les employés? Elle aurait donc une analyse beaucoup plus générale du projet de loi qu'une simple comparaison avec les organismes de bienfaisance qui sont inclus dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Un organisme de bienfaisance n'a pas un mandat social du même genre qu'un syndicat. Un syndicat a un droit très précis d'exister que la cour a reconnu, comme vous le savez, dans ces trois décisions. Donc je crois que la cour va essayer d'évaluer la nature de ce projet de loi en ce qui a trait à son incidence générale et aux conséquences sociales dans la négociation d'une convention collective entre un employeur et un employé.

Pensez-vous que j'exagère ma réflexion par rapport à la constitutionnalité de ce projet de loi.

**M. Cavalluzzo :** Absolument pas. Vous avez mis le doigt sur le problème. Parce que vous avez raison; un syndicat n'est pas la même chose qu'un organisme de bienfaisance. Un syndicat est garanti au plan constitutionnel. C'est prévu à l'alinéa 2d) de la Charte. Les organismes de bienfaisance ne sont pas garantis au plan constitutionnel, donc on ne peut pas les comparer.

En ce qui a trait à la question de la répartition des pouvoirs, est-ce qu'elle relève du provincial ou non, la Cour suprême va examiner la loi et voir, est-ce que c'est une loi fiscale ou est-ce qu'elle traite des syndicats. Je pense que la réponse est évidente, d'après ce qu'a dit M. Hiebert, parrain du projet de loi. Elle va examiner l'affirmation du gouvernement selon laquelle c'est une loi fiscale. Est-ce que c'est une tentative déguisée d'empiéter sur une compétence provinciale? À mon humble avis, elle dira que oui.

**Le sénateur Joyal :** Oui, monsieur.

**M. Yussuff :** Très brièvement, j'appuie tous les points de la réponse de Paul, mais j'aimerais ajouter que ce projet de loi fait essentiellement pencher la balance en faveur de l'employeur. Les syndicats ne sont pas tous les mêmes. Ils ne sont pas de la même taille et ils n'ont pas les mêmes ressources ou capacités pour la négociation collective.

Si un syndicat met de côté de l'argent pour une campagne de syndicalisation dans ses finances, pourquoi cela devrait-il devenir public pour que les employeurs puissent maintenant résister aux ressources que les syndicats ont mises de côté pour la syndicalisation? Je pense que c'est simplement injuste. Pourquoi l'employeur devrait-il avoir accès à cette information pour bien sûr en profiter?

Les deux parties n'étaient jamais sur le même pied d'égalité. L'employeur dispose de beaucoup plus de ressources.

**Senator Joyal:** A level playing field.

**Mr. Yussuff:** Exactly. I think there's been a long history in the federal jurisdiction that the Canada Labour Code should be a balanced piece of legislation. Both employers that our movement worked with, FETCO and ourselves have recognized me to take care of that relationship, because it goes beyond one set of collective bargaining. When one side seeks to tilt it in one way, you create disruption in the harmony that exists in the labour relations field, and this bill tilts that balance.

**Senator Joyal:** Anything to add, Mr. Johnston?

**Mr. Johnston:** I believe that this bill will not tilt any labour relations balance. In my experience, unions often announce their intent to organize, announce the extent of the monies that they are going to devote to organize an activity.

The AFL-CIO, as I recall at their last convention, announced X number of dollars associated with union organizing. It's not normally a big secret. In my view again, there is no tilting of balance.

If there was a tilting of balance, and I say this finally, the case that Mr. Cavalluzzo won before the Supreme Court of Canada, he won that case and there were employers opposing. There were employers opposing on the other side of that.

With respect to this bill, if this bill was so employer-friendly, where are all the employers? Where's the FETCO and others saying, "Hey, let's give it to them again"? I think it's meaningless. I think it has no impact on labour relations. That's my view.

**Senator McIntyre:** Thank you, gentlemen, for your presentations.

Section 2(b), guarantee of freedom of expression, and section 2(d), guarantee of freedom of association, have been raised and their potential infringement guaranteed in the Charter. Assuming there is a potential infringement of Charter rights under those sections, do you think any infringement of those rights can be justified under section 1 of the Charter? Let me explain.

My understanding is that the bill is calling for public disclosure. According to the sponsor of the bill, there is no attempt to regulate the activities of labour organizations or to determine how their money is spent. Bearing that in mind, one could always argue that it does not constitute a limit on freedom of association under section 2(d) of the Charter.

Furthermore, on top of this, since the bill seeks to increase transparency and accountability with respect to organizations that receive tax benefits, don't you think that it may be possible to justify an infringement of Charter rights under section 1 by emphasizing the importance of this goal?

**Le sénateur Joyal :** Sur un même pied d'égalité.

**M. Yussuff :** Précisément. Dans la juridiction fédérale, on considère depuis longtemps que le Code canadien du travail devrait être un texte législatif équilibré. Les deux employeurs avec lesquels nos organisations, — donc l'ETCOF et nous — avons travaillé m'ont chargé d'entretenir la relation, qui va au-delà de la négociation collective. Lorsqu'une des parties tente de changer les règles du jeu, l'harmonie dans les relations de travail est brisée, et c'est justement ce que fait ce projet de loi.

**Le sénateur Joyal :** Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Johnston?

**M. Johnston :** Je ne vois pas en quoi ce projet de loi brisera l'équilibre dans les relations de travail. D'après mon expérience, les syndicats annoncent souvent à l'avance leur intention de s'organiser et les sommes qu'ils entendent dépenser sur l'organisation d'une activité.

Si je me rappelle bien, lors de son dernier congrès, la FAT-COI avait annoncé son intention de dépenser un certain montant pour organiser des activités syndicales. Ce n'est pas normalement un grand secret. Encore une fois, à mon avis, on n'est pas en train de changer les règles du jeu.

Si l'équilibre était bel et bien brisé, et je conclurai là-dessus, par rapport à l'affaire impliquant M. Cavalluzzo devant la Cour suprême du Canada, il y avait des employeurs qui s'y opposaient. Il y avait des employeurs de l'autre côté dans cette affaire.

Pour ce qui est de ce projet de loi, s'il favorisait vraiment les employeurs, eh bien, où sont-ils? Pourquoi l'ETCOF et les autres groupes ne demandent-ils pas à ce qu'on revienne à la charge? Ça ne veut rien dire. Le projet de loi n'affectera aucunement les relations de travail. C'est mon avis.

**Le sénateur McIntyre :** Merci, messieurs, pour vos présentations.

L'alinéa 2b) garantit la liberté d'expression et l'alinéa 2d) garantit la liberté d'association. Certaines personnes ont déclaré que le projet de loi porterait atteinte à ces garanties contenues dans la Charte. Si c'était vrai, pensez-vous que l'atteinte de ces droits serait justifiée en vertu de l'article 1 de la Charte? Permettez-moi d'expliquer.

D'après mon interprétation, le projet de loi imposerait une obligation de divulgation publique. D'après le parrain du projet de loi, le but n'est pas de réglementer les activités des syndicats, ni de prescrire comment ils doivent dépenser leur argent. Donc, on pourrait arguer que le projet de loi ne limite pas le droit d'association tel que conféré à l'alinéa 2d) de la Charte.

De plus, puisque le projet de loi cherche à rehausser la transparence et la responsabilité des organisations qui bénéficient de crédits d'impôt, ne pensez-vous pas qu'on puisse justifier une atteinte aux droits prévus à l'article 1 de la Charte en invoquant l'importance de l'objectif du projet de loi?



**Mr. Cavalluzzo:** That's a very good question, with respect.

**Senator McIntyre:** Thank you, sir.

**Mr. Cavalluzzo:** The Supreme Court of Canada is very careful and gives rigorous scrutiny under section 1 when a constitutional right is violated. The first question that the Supreme Court asks itself is whether there is a pressing and substantial objective to the legislation. The Supreme Court would look at this: What's the problem? What mischief is Bill C-377 trying to eradicate? They would look at what studies have been done to determine that more transparency is needed. I understand nothing; really, nothing is done. So there would be a debate about that. Is there a pressing and substantial objective? My view is that there isn't.

The second question will be this: If there is a pressing and substantial objective, are the means adopted? Is the legislation proportionate to the problem? I would suggest it isn't because, for example, if you're trying to compare to charities, the reporting requirements for charities are much less than they are for the trade unions. So if you impose these requirements on the charities and make them more transparent, then you should do the same thing with trade unions. Why are the reporting requirements so much more extensive for trade unions? Why do you create a criminal penalty for the trade union but not the charity if you're concerned about transparency? So the fighting ground would be under section 1. I've given you my view. Others will disagree, obviously. That's why I think you should, as a senator, refer to the Supreme Court of Canada through that mechanism of section 54, and let's get an authoritative answer to that very important question.

**The Chair:** Do you want Mr. Yussuff's input on this as well? You have time, and he wants to respond.

**Mr. Yussuff:** I will be brief. I listened very attentively to Russ Hiebert and his presentation. What Mr. Hiebert has never said, in regard to his presentation, is this: What problem are we trying to fix? What problem are we trying to address? Mr. Hiebert, of course, discovered American legislation that exists that provides for disclosure in the United States. I don't live in the United States. Provincial law currently, in many jurisdictions, and in the federal jurisdiction right now, provides for members to receive financial information. If we weren't doing our job, the level of complaints at the provincial boards and at the federal board would be quite substantial. No argument has ever been made where members have made a request for financial disclosure that has not been met. Fundamentally, that should be the starting point. We are a private organization. Our members belong to our organization. They have a right to information and financial disclosure.

**M. Cavalluzzo :** Il s'agit d'une très bonne question. Je vous le dis avec respect.

**Le sénateur McIntyre :** Merci beaucoup.

**M. Cavalluzzo :** La Cour suprême du Canada fait très attention et procède à un examen rigoureux en application de l'article 1 lorsqu'un droit constitutionnel est violé. La première question que la Cour suprême se pose est la suivante : existe-t-il un objectif réel et urgent à la loi. La Cour suprême se penchera là-dessus. Quel est le problème? Quel méfait le projet de loi C-377 vise-t-il à enrayer? La cour examinerait les études qui ont été faites au préalable pour déterminer si plus de transparence est nécessaire. Je crois comprendre que rien, mais alors rien, n'est fait. Il y aurait donc un débat sur cette question. Existe-t-il un objectif réel et urgent? À mon avis, la réponse est non.

La deuxième question sera la suivante : s'il existe un objectif réel et urgent, est-ce que les moyens adoptés sont appropriés? Est-ce que la loi est proportionnelle au problème? À mon avis, elle n'est pas proportionnelle. Par exemple, si vous voulez faire une comparaison avec des organismes caritatifs, les exigences en matière de déclaration pour les organismes caritatifs sont beaucoup moins rigoureuses que les exigences en matière de déclaration des syndicats. Alors, si on impose ces exigences aux organismes caritatifs pour les rendre plus transparents, on devrait faire la même chose pour les syndicats. Pourquoi les exigences en matière de rapport sont-elles beaucoup plus élevées pour les syndicats? S'il est vraiment question de transparence, alors pourquoi créer des sanctions pénales pour les syndicats, mais pas pour les organismes caritatifs? Alors la lutte se ferait au titre de l'article 1. Je vous ai donné mon point de vue. D'autres ne seront pas d'accord, bien sûr. C'est pour cela que je crois que, en votre qualité de sénateur, vous devriez demander que le projet de loi soit renvoyé à la Cour suprême du Canada, en application de l'article 54, pour que l'on puisse avoir une réponse officielle à cette question aussi importante.

**Le président :** Est-ce que vous voulez aussi entendre l'opinion de M. Yussuff? Il vous reste assez de temps, et il a envie de répondre.

**M. Yussuff :** Je serai bref. J'ai suivi très attentivement Russ Hiebert et son exposé. Il y a un point que M. Hiebert n'a pas soulevé : quel problème voulons-nous régler? Quel problème essayons-nous de corriger? M. Hiebert, bien entendu, a découvert une loi américaine qui prévoit la divulgation aux États-Unis. Moi, je n'habite pas aux États-Unis. À l'heure actuelle, il existe dans plusieurs provinces, ainsi qu'au niveau fédéral, des lois qui permettent aux membres de recevoir de l'information financière. Si nous ne faisons pas notre travail, il y aurait un nombre élevé de plaintes devant les commissions aux échelons provincial et fédéral. Il n'y a jamais eu de recours dans le cadre desquels les membres d'un syndicat ont fait une demande de divulgation financière qui n'a pas été respectée. À la base, voilà ce qui devrait être notre point de départ. Nous sommes un organisme privé. Nos membres adhèrent à notre organisme. Ils ont droit à l'information et à la divulgation financière.

The reality is that nobody has ever said yet what problem we are trying to fix. Or are we trying to create a problem? I think this bill is politically motivated and has little to do with disclosure and transparency.

**Senator Fraser:** I want to thank you all for being here. Far from being a waste of time, I have found this a most instructive part of our proceedings, and I'm grateful to all three of you. Mr. Cavalluzzo, I want to thank you, in particular, for your spirited explanation of the basis upon which you're here. I would note, for the public, that the Senate has a practice of paying the travel expenses of witnesses to be here so that all of our witnesses may be on a level playing field. People don't have to stay away because they can't afford to come.

Mr. Cavalluzzo, in your brief, you say on page 7 that Bill C-377 draws arbitrary and unreasonable classifications of union dues, which the Supreme Court of Canada and the Ontario Labour Relations Board have ruled to be burdensome and uncertain to apply.

Could you expand a bit on that, please?

**Mr. Cavalluzzo:** What I was referring to is that the Supreme Court of Canada, in a case called *Lavigne*, which dealt with union dues, says that you can't try to distinguish between collective bargaining expenses and political expenses. It's too difficult — this was raised before — particularly when you're dealing with public sector unions. Public sector unions may spend money on getting legislation changed. But the legislation applies to the bargaining unit, and they're doing it for bargaining purposes. The Supreme Court of Canada said that it's virtually impossible to distinguish between collective bargaining or "labour relations," as C-377 says, and political activities. I was referring to a case called *General Motors*, of the Ontario Labour Relations Board, where, in 1995, they were dealing with a political strike and said the same thing. They basically said that you can't distinguish between collective bargaining and political; they're so intermeshed. Particularly today when we have a lot of regulations dealing with workers and trade unions, the fact that you're engaged in political activity is always for your members. You're trying to advance the bargaining goals of the association of a bargaining unit. That's what the Supreme Court of Canada and the Labour Relations Board were talking about when they said that you can't distinguish that.

**Senator Fraser:** Just a quick supplementary: Did the Supreme Court get into a distinction between political and partisan activity?

**Mr. Cavalluzzo:** No. It was more general than that.

Nous ne savons toujours pas quel est le problème qu'on tente de régler. Ou est-ce plutôt qu'on tente de créer le problème? Ce projet de loi selon moi est issu d'une motivation politique et a très peu à voir avec la divulgation et la transparence.

**La sénatrice Fraser :** J'aimerais vous remercier tous de votre présence. Loin d'une perte de temps, cette discussion a été jusqu'ici la partie la plus informative de notre étude, et je vous suis reconnaissante à tous les trois. Monsieur Cavalluzzo, je vous remercie tout particulièrement pour avoir aussi vigoureusement défendu votre présence ici. Je note à l'intention de l'auditoire que le Sénat a l'habitude de payer les déplacements des témoins appelés à comparaître afin qu'ils soient tous présents ici et sur le même pied d'égalité. Les gens n'ont pas à rester chez eux parce qu'ils n'ont pas les moyens de voyager.

Monsieur Cavalluzzo, vous dites à la page 7 de votre mémoire que le projet de loi C-377 établit des classifications arbitraires et déraisonnables des cotisations syndicales qu'autant la Cour suprême du Canada que la Commission des relations du travail de l'Ontario ont déterminées être contraignantes et difficiles à appliquer.

Pourriez-vous nous en dire davantage?

**M. Cavalluzzo :** Je faisais allusion là au fait que la Cour suprême du Canada, dans l'affaire *Lavigne*, qui traitait des cotisations syndicales, a dit qu'il ne fallait pas tenter de distinguer entre les dépenses pour la négociation collective et les dépenses de nature politique. C'est trop difficile — et nous l'avons déjà dit — surtout quand il est question de syndicats du secteur public. Les syndicats du secteur public peuvent dépenser de l'argent pour faire changer une loi. Cependant, cette loi s'applique à l'unité de négociation, et ils le font pour les besoins de la négociation. La Cour suprême a dit qu'il est carrément impossible de faire la distinction entre la négociation collective — ou les « relations de travail », comme le dit C-377 — et les activités politiques. Je faisais aussi allusion à l'affaire *General Motors*, de la Commission des relations du travail de l'Ontario qui remonte à 1995, et où il était question d'une grève politique, et la conclusion était la même. La commission a dit en gros qu'il est impossible de faire la distinction entre la négociation collective et l'activité politique, les deux étant tellement enchevêtrées. C'est surtout le cas aujourd'hui, avec la flopée de règlements qui traitent des travailleurs et des syndicats : quand on s'engage dans une activité politique, on le fait toujours pour les membres. Les gens tentent d'atteindre les objectifs de négociation de l'association d'une unité de négociation. C'est ce à quoi la Cour suprême et la Commission des relations de travail de l'Ontario voulaient en venir quand elles ont dit qu'il ne fallait pas faire de distinction.

**La sénatrice Fraser :** Une question complémentaire, si je peux : Est-ce que la Cour suprême a parlé de la distinction entre les activités politiques et les activités partisanses?

**M. Cavalluzzo :** Non. Elle s'est prononcée en des termes plus généraux.

[*Translation*]

**Senator Bellemare:** We have talked about Quebec and the Charbonneau commission. In the wake of the debates at the Charbonneau commission, Quebec took charge of the issue of transparency in the construction industry.

There was Bill 33, which was tabled and passed unanimously by the National Assembly on December 2, 2011, and which is titled “An Act to eliminate union placement and improve the operation of the construction industry.”

An amendment was made to this law regarding labour relations in the construction industry, Amendment 93. Section 93 of the R-20 Act that deals with labour relations in the construction industry was amended. This act now imposes an obligation on management associations related to construction and on union associations. I will cite an excerpt for you:

An association listed or described in any of paragraphs *a*, *b*, *c* or *c.2* . . .

My question is the following: Given the significant amendments made to the construction industry’s Labour Code, which requires the industry to publish information on the website on the financial statements and expenses of management and union associations, does that not create a jurisdictional conflict? Here we have a law that Quebec is about to implement, but Bill C-377 conflicts with this law.

I would like to know what you think about this information.

[*English*]

**Mr. Cavalluzzo:** I would agree. I agree that the provinces, Quebec in that case, have the jurisdiction to deal with unions. I have nothing against transparency. What I am concerned about is that the appropriate jurisdiction deal with it. If there is a problem, let’s deal with it, but let it be the appropriate legislature. For example, as to the American law that Mr. Hiebert is relying on, the history of that is that the mafia was controlling pension funds. That’s not the situation, fortunately, in Canada. So we have to be very careful but make sure it’s the right legislature dealing with the problem.

**The Chair:** Do any other witnesses wish to respond briefly to that? No? Thank you all. We do very much appreciate your appearance and your testimony. We’ll adjourn and reconvene tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

---

[*Français*]

**La sénatrice Bellemare :** On a parlé du Québec et de la commission Charbonneau. Dans la foulée des débats à la commission Charbonneau, le Québec s’est pris en main au chapitre de la transparence dans l’industrie de la construction.

Notamment, il y a eu le projet de loi n<sup>o</sup> 33 qui a été déposé et sanctionné à l’unanimité par l’Assemblée nationale le 2 décembre 2011, et qui s’intitule « La Loi éliminant le placement syndical et visant l’amélioration du fonctionnement de l’industrie de la construction. »

Une modification a été apportée à cette loi en ce qui concerne les relations de travail dans l’industrie de la construction, notamment l’amendement 93. On a modifié l’article 93 de la loi R-20 qui gère les relations de travail dans l’industrie de la construction. Désormais, cette loi impose une obligation aux associations patronales liées à la construction et aux associations syndicales. Je vous en cite un extrait :

Toute association visée par l’un des paragraphes *a*, *b*, *c* ou *c.2* [...]

Ma question est la suivante : compte tenu de ces modifications importantes apportées au Code du travail de l’industrie de la construction, qui oblige l’industrie à publier sur le site web des renseignements sur les états financiers et les dépenses des associations patronales et syndicales, est-ce que cela n’engendre pas un conflit juridictionnel? Ici, nous avons une loi que le Québec est en voie d’appliquer, mais le projet de loi C-377 entre en conflit avec cette loi.

J’aimerais savoir ce que vous pensez de cette information.

[*Traduction*]

**M. Cavalluzzo :** Je suis d’accord. Je suis d’accord pour dire que les provinces, le Québec en l’occurrence, ont l’autorité de faire affaire avec les syndicats. Je n’ai rien contre la transparence. Ce qui m’importe, c’est que l’autorité idoine s’en occupe. S’il y a un problème, occupons-nous-en, mais qu’il s’agisse au moins de la bonne autorité. Par exemple, M. Hiebert justifie sa position sur une loi américaine. Or, le fait est qu’à l’époque, c’était la mafia qui contrôlait les fonds de retraite. Fort heureusement, ce n’est pas le cas au Canada. Donc, nous devons nous assurer que l’autorité idoine règle la question.

**Le président :** Est-ce que d’autres témoins souhaitent répondre brièvement à cette question? Non? Merci à tous. Nous apprécions infiniment votre comparution et votre témoignage. Nous allons lever la séance et nous réunir à nouveau demain.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, Thursday, April 23, 2015

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-377, An Act to amend the Income tax Act (requirements for labour organizations), met this day at 10:32 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Bob Runciman** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good day. Welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are continuing our deliberations on Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations). As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the [parl.gc.ca](http://parl.gc.ca) website. You can find more information on the schedule of witnesses on the same website under "Senate Committees."

For our first panel today, we welcome, representing the Government of Manitoba, the Honourable Erna Braun, M.L.A., Minister of Labour and Immigration, via video conference from Winnipeg. From the Canadian Bar Association, we have Michael Mazzuca, Past Chair, National Pensions and Benefits Law Section; and Noah Arshinoff, Staff Lawyer, Legislation and Law Reform. And appearing as an individual, we have with us the Honourable Michel Bastarache, former Justice of the Supreme Court of Canada. Welcome all.

Perhaps, Minister Braun, we can begin with your opening statement, and then we will move along with the other witnesses. The floor is yours.

**Hon. Erna Braun, M.L.A., Minister of Labour and Immigration, Government of Manitoba:** Thank you. Good morning and greetings from Manitoba. Before I begin, I want to thank you for providing me with this opportunity to express Manitoba's concerns about Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations).

As you know, my name is Erna Braun. I'm Manitoba's Minister of Labour, and I speak on behalf of the Government of Manitoba in expressing serious concerns about the bill as presented. Many of you may have heard these concerns expressed the last time this bill came forward, from my deputy minister, Jeff Parr. For that reason I will be brief today.

Our view is that this bill is unnecessary and that it infringes on provincial jurisdiction. Responsibility for labour relations in Canada rests with provincial governments. Under 10 per cent of workers in Canada work in federally regulated workplaces.

OTTAWA, le jeudi 23 avril 2015

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, pour procéder à l'étude de la teneur du projet de loi.

**Le sénateur Bob Runciman** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je souhaite la bienvenue aux sénateurs, à nos invités et aux membres du grand public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières). Je rappelle à ceux qui suivent les délibérations que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles peuvent être visionnées sur le Web, à l'adresse [parl.gc.ca](http://parl.gc.ca). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le calendrier des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Nous accueillons maintenant notre premier groupe de témoins. Pour le gouvernement du Manitoba, nous avons parmi nous l'honorable Erna Braun, députée et ministre du Travail et de l'Immigration, par vidéoconférence de Winnipeg. Pour l'Association du Barreau canadien, nous avons Michael Mazzuca, ancien président, Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux, ainsi que Noah Arshinoff, avocat-conseil, Législation et réforme du droit. Enfin, à titre personnel, nous recevons l'honorable Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême du Canada. Bienvenue à tous.

Madame la ministre, nous pouvons commencer par vos remarques liminaires, avant d'enchaîner avec les autres témoins. La parole est à vous.

**L'honorable Erna Braun, députée provinciale, ministre du Travail et de l'Immigration, gouvernement du Manitoba :** Merci. Bonjour, je vous fais mes salutations du Manitoba. Je voudrais commencer par vous remercier de me donner l'occasion d'exprimer les préoccupations du Manitoba au sujet du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières).

Comme vous le savez, je m'appelle Erna Braun et je suis la ministre du Travail du Manitoba. C'est au nom du Manitoba que j'exprime de graves préoccupations concernant le projet de loi tel que présenté. Beaucoup d'entre vous ont peut-être déjà entendu ces préoccupations, que mon sous-ministre Jeff Parr a exprimées la dernière fois que le projet de loi a été étudié. C'est pourquoi je serai brève aujourd'hui.

Nous estimons que le projet de loi est inutile et qu'il empiète sur les compétences provinciales. C'est en effet aux gouvernements provinciaux que revient la responsabilité des relations de travail au Canada. Moins de 10 p. 100 des

Otherwise, the provincial governments throughout the country can and do independently set their own legislative priorities in the area of labour.

In Manitoba, provincial statutes appropriately require unions to provide their members, at no cost, with the union's financial statement for its previous fiscal year. The financial statement must set out its income and expenditures for the fiscal year in sufficient detail to disclose accurately the union's financial condition and operation and the nature of its income and expenditures.

As well, unions elect their leadership, who are accountable to their members. They have constitutions, elected executives and membership delegate conventions. Leaders are elected by their membership and serve at the pleasure of those members. Financial statements are audited and reported. Our Labour Relations Act contains provisions to ensure that unions fairly represent the interests of employees in their bargaining units.

In short, the provinces have been working with employers and employees for decades and are already doing a good job of regulating labour relations.

I am also very concerned that this bill would disrupt labour relations between employers and employees, which would adversely affect the collective bargaining process.

Over the past decade in Manitoba, employers, unions and government have worked together cooperatively to build a stable labour environment. Maintaining that stability and the balance is good for employers, good for workers, good for communities and good for the economy as a whole.

Our government has passed over 20 pieces of labour legislation unanimously in the provincial legislature. We have done this by engaging partners in discussion and working together.

This bill takes the opposite track. It has not come about as a result of meaningful dialogue between employers and labour. In fact, it singles out unions for special treatment, while imposing no new transparency requirements on professional bodies like lawyers, engineers or doctors. Nor does it target transparency for employer groups or on industry advocates.

In conclusion, it is Manitoba's position that this bill should not be passed in its current form. Thank you.

**The Chair:** Thank you, minister.

We will move to the witness table, beginning with Justice Bastarache.

travailleurs du Canada œuvrent dans des lieux de travail sous réglementation fédérale. Le reste du temps, les gouvernements provinciaux d'un bout du pays à l'autre sont libres d'établir leurs propres priorités législatives en matière de relations de travail et le font.

Au Manitoba, les lois exigent à juste titre que les syndicats doivent fournir à leurs membres, sans frais, les états financiers du syndicat pour l'exercice précédent. Ces états financiers doivent présenter les recettes et dépenses de l'exercice avec assez de précision pour refléter avec exactitude le bilan financier du syndicat, ainsi que son fonctionnement et la nature de ses recettes et de ses dépenses.

De plus, les syndicats ont des dirigeants élus qui doivent rendre des comptes aux membres. Ils ont des constitutions, des dirigeants élus et des assemblées de représentants des membres. Les dirigeants, élus par les membres, exercent leurs fonctions à la discrétion de ces derniers. Les états financiers sont vérifiés et présentés. Notre Loi sur les relations de travail comporte des dispositions pour veiller à ce que les syndicats représentent équitablement les intérêts des employés de leurs unités de négociation.

Bref, les provinces travaillent avec les employeurs et les employés depuis des décennies. Les relations de travail sont déjà bien réglementées.

Je crains aussi beaucoup que le projet de loi ne perturbe les relations de travail entre employeurs et employés, ce qui nuirait au processus de négociations collectives.

Au cours de la dernière décennie, les employeurs, les syndicats et le gouvernement du Manitoba ont travaillé en collaboration afin de stabiliser les relations de travail. Le maintien de cette stabilité et de cet équilibre est bon pour les employeurs, pour les travailleurs, pour les collectivités et pour l'économie dans son ensemble.

Notre gouvernement a adopté à l'unanimité plus de 20 lois relatives aux relations de travail à l'assemblée législative. Nous y sommes parvenus en amenant tous les partenaires à participer à la discussion et à travailler ensemble.

Le projet de loi à l'étude adopte une approche inverse. Il n'est pas le résultat d'un dialogue fructueux entre employeurs et syndicats. Au contraire, il cible particulièrement les syndicats, sans imposer de nouvelles exigences en matière de transparence à des associations professionnelles comme celles des avocats, des ingénieurs ou des médecins. Il n'exige pas non plus de transparence de la part des groupes d'employeurs ou des représentants de l'industrie.

En conclusion, le Manitoba estime que le projet de loi ne devrait pas être adopté sous sa forme actuelle. Je vous remercie.

**Le président :** Merci, madame la ministre.

Nous passons à la table des témoins, en commençant par le juge Bastarache.

**Hon. Michel Bastarache, former Justice of the Supreme Court of Canada, as an individual:** Good morning. I would like to begin by telling you why I am here as an individual and what issues I intend to address.

I'm counsel for the firm of Gall Legge Grant & Munroe in Vancouver. Merit Canada is a client of that firm, and it asked Peter Gall to provide an opinion on the constitutionality of Bill C-377. Mr. Gall asked me if I would prepare that opinion for the firm.

In all cases, Mr. Gall asked for my objective opinion and gave me no particular perspective to be favoured. I did not know anyone at Merit, nor did I speak to any representative of Merit before I prepared my opinion and sent it to Mr. Gall. I note that that was in June of 2013. I was contacted again about the bill just a few weeks ago by Mr. Peter Gall, who simply asked whether I would testify before this committee.

What I want to talk about is the single issue of constitutionality. There are legal principles to govern an examination of this issue, and I think they must be respected if the decision is not to be arbitrary.

First, one must determine the pith and substance of the bill. The bill refers to a power assigned to Parliament or to a provincial legislature. This bill amends the Income Tax Act, and that act is obviously within the federal powers. So the second question is to establish whether the act is effectively relative to taxation or colourable legislation that should be held to apply to another head of power.

The bill is said to provide for transparency and public accountability with respect to tax benefits afforded to labour organizations. Those organizations are exempt from tax under section 149 of the Income Tax Act, and dues received may be deducted from a taxpayer's income pursuant to section 8. I see no reason to question the substance of the act as being in relation to "the raising of money" under section 91(3) of the Constitution.

Labour relations are not a specific head of power, and I do not believe this bill can be defined as one relative to labour relations as a component of the power over civil rights. It may be that labour organizations are affected, but the ancillary powers doctrine provides that as long as the bill is sufficiently integrated into the federal scheme, it is constitutional.

The fact that transparency and accountability provisions apply to other organizations is a strong factor favouring this interpretation. Furthermore, the bill is merely providing for disclosure of financial information and does not attempt to regulate any activities of labour organizations. Therefore, I see no

**L'honorable Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême du Canada, à titre personnel :** Bonjour. J'aimerais commencer par préciser que je suis ici à titre personnel et vous faire part des questions que j'entends traiter.

Je suis avocat-conseil au cabinet Gall Legge Grant & Munroe à Vancouver, qui a comme client Merit Canada, qui a demandé à Peter Gall de lui fournir une opinion sur la constitutionnalité du projet de loi C-377. M. Gall m'a demandé si je voulais bien préparer cette opinion pour le cabinet.

Quoi qu'il en soit, M. Gall m'a demandé mon opinion objective, sans me donner d'angle particulier à adopter. Je ne connaissais personne à Merit, et je n'ai pas parlé à un représentant de Merit avant de préparer mon opinion et de l'envoyer à M. Gall. C'était en juin 2013. M. Peter Gall m'a à nouveau contacté au sujet du projet de loi, juste pour me demander si je voulais bien témoigner devant votre comité.

J'aborderai uniquement la question de la constitutionnalité du projet de loi. Il existe des principes juridiques à respecter pour l'examen de la question, si l'on veut une décision non arbitraire.

Tout d'abord, il faut déterminer l'essence et la teneur du projet de loi. Il fait référence à une compétence qui relève du Parlement ou d'une assemblée législative provinciale. Le projet de loi apporte des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui relève manifestement de la compétence fédérale. La deuxième question est alors de savoir si le projet de loi porte effectivement sur la taxation ou s'il s'agit d'une mesure législative spéciale qu'on devrait considérer comme s'appliquant en fait à une autre compétence.

Le projet de loi est censé assurer la transparence et la reddition de comptes quant aux avantages fiscaux dont bénéficient les organisations syndicales : l'exemption d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu et le fait que les cotisations payées sont déductibles du revenu des contribuables, en vertu de l'article 8. Je ne vois pas de raison de croire que la teneur du projet de loi soit liée au « prélèvement de deniers », qui figure au paragraphe 91(3) de la Constitution.

Les relations de travail ne constituent pas une compétence distincte, et je ne crois pas qu'on puisse voir dans le projet de loi une mesure législative ayant trait aux relations de travail comme composante de la compétence sur les droits civils. Les organisations syndicales sont peut-être touchées, mais, en vertu de la doctrine des pouvoirs accessoires, aussi longtemps que le projet de loi relève suffisamment du cadre fédéral, il est constitutionnel.

Le fait que les dispositions de transparence et de reddition de comptes s'appliquent à d'autres organismes fait fortement pencher la balance en faveur de cette interprétation. De plus, le projet de loi porte seulement sur la divulgation des renseignements financiers et ne vise pas à réglementer les

serious encroachment on provincial powers. The object of the bill is rationally and functionally related to tax.

Some commentators questioned the validity of the bill with regard to the Charter of Rights, but I see no problem there. There is no disclosure affecting personal or political beliefs related to privacy interests. While some might question the disclosure of compensation, a court is required to interpret that provision so as to favour constitutionality. If the court was of the view that there was a problem with individualized disclosure, it would simply order generalized disclosure. It's not because an argument can be raised that a law can be set aside. One must take account of the fact that interpretation will most often resolve the issues. This is reinforced, of course, by the presumption of constitutionality.

With regard to the right of association, I see no problem. One must understand the limits of that right and distinguish what is constitutionally protected and what depends on legislation.

The right of association is a procedural right, and it does not protect activities. It protects the ability to unite, to make representations and to receive an answer in good faith. The Supreme Court ruled on this in *Dunmore* and *Health Services* and in *Fraser*.

The bill does not regulate the activities of labour unions or determine how they can spend their money. Even if an extremely wide definition of the right was adopted, the government would, in my view, be able to justify an infringement under section 1 of the Charter because of the important public goals of transparency and accountability and the fact that there is minimal interference with actual rights.

Those are my views. I will be happy to answer any questions.

**The Chair:** Thank you, sir.

Mr. Mazzuca.

**Michael Mazzuca, Past Chair, National Pensions and Benefits Law Section, Canadian Bar Association:** I'll let my colleague Mr. Arshinoff begin.

**Noah Arshinoff, Staff Lawyer, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association:** Thank you, Mr. Chair, honourable senators. We're pleased to be here today on behalf of the Canadian Bar Association in response to Bill C-377.

activités des organisations syndicales. C'est pourquoi je ne vois pas d'empiètement majeur sur les compétences des provinces. L'objet du projet de loi est rationnellement et fonctionnellement relié à l'impôt.

Certains ont remis en question la validité du projet de loi en raison de la Charte des droits, mais je n'entrevois pas de problème. Il n'y a pas de divulgation qui affecte les croyances personnelles ou politiques reliées à la vie privée. Même si certains pourraient remettre en question la divulgation de la rémunération, un tribunal doit interpréter cette disposition comme étant conforme au droit constitutionnel. Si un tribunal croit que la divulgation personnalisée cause un problème, il peut tout simplement ordonner une divulgation généralisée. Ce n'est pas parce qu'on peut soulever un argument à son encontre qu'une loi peut être écartée. On doit prendre en compte le fait que, bien souvent, l'interprétation de la loi va régler la plupart des problèmes. Cela s'appuie, bien sûr, sur la présomption de constitutionnalité.

En ce qui a trait au droit d'association, je ne vois pas de problème. On doit comprendre les limites de ce droit et faire la distinction entre ce qui est protégé par la Constitution et ce qui est visé par la loi.

Le droit d'association est un droit procédural, qui ne protège pas les activités. C'est un droit qui protège le pouvoir de s'unir, de faire des représentations et de recevoir des réponses de bonne foi. La Cour suprême a statué à cet effet dans les arrêts *Dunmore*, *Health Services* et *Fraser*.

Le projet de loi ne réglemente pas les activités des syndicats et ne dicte pas comment ils peuvent dépenser leur argent. Même si une définition extrêmement vaste de ce droit était adoptée, à mon avis, le gouvernement serait en mesure de justifier une violation de l'article 1 de la Charte, étant donné les objectifs importants de transparence et de reddition de comptes et le fait qu'il s'agit d'une atteinte minimale aux droits actuels.

Voilà ce que j'en pense. Je serai ravi de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur.

Monsieur Mazzuca.

**Michael Mazzuca, ancien président, Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux, Association du Barreau canadien :** Je vais céder la parole à mon collègue M. Arshinoff.

**Noah Arshinoff, avocat-conseil, Législation et réforme du droit, Association du Barreau canadien :** Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Nous sommes très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-377 au nom de l'Association du Barreau canadien.

The CBA is a national association representing approximately 36,000 members of the legal profession. Our primary objectives include improvements in the law and the administration of justice, and it's through that lens that we have examined the bill.

Our submission has been jointly prepared by the Privacy and Access Law Section, the Constitutional and Human Rights Law Section and the Pensions and Benefits Law Section of the CBA.

We've expressed a number of concerns with the bill since it was first introduced. We've appeared before the House of Commons Finance Committee as well as the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to articulate our reservations with the bill.

In June 2013, the Senate sent an amended version of Bill C-377 back to the House of Commons for its consideration. These amendments changed the face and scope of the bill, and from our perspective made significant improvements. However, the Senate amendments died when Parliament was prorogued.

Our concerns with the bill can be placed in three main categories: the first deals with privacy; the second concerns constitutional aspects; and the third its application to various funds and pensions.

My colleague Mike Mazzuca is past chair of the CBA's Pensions and Benefits Law Section, and I will turn it over to him to discuss the substance of our submissions.

**Mr. Mazzuca:** Thank you for the opportunity to be here and once again state the Canadian Bar Association's position on Bill C-377. As my colleague Mr. Arshinoff has indicated, the Canadian Bar Association remains of the opinion that Bill C-377 is fundamentally flawed and triggers serious concerns from a privacy, constitutional and benefit law perspective.

With respect to the first, the privacy concerns, the Canadian Bar Association is concerned that the disclosure of salaries and wages of employees and contractors of independently governed organizations required by Bill C-377 goes well beyond what has previously existed in Canadian law and is inconsistent with the privacy protections embodied in the numerous privacy laws and constitutional jurisprudence in Canada.

Amendments were made to the bill in the house, and those amendments seem to make it clear that the disclosure required by Bill C-377 is particularized disclosure and not cumulative disclosure, which is required of some other entities. To the extent that the bill would require particularized disclosure, it obliges disclosure of personal information, which is normally

L'Association du Barreau canadien est une association nationale représentant environ 36 000 membres de la profession juridique. L'amélioration de la loi et l'administration de la justice font partie de nos objectifs fondamentaux, et c'est sous cet angle que nous avons examiné le projet de loi.

Notre mémoire a été préparé en collaboration avec la Section du droit à la vie privée et de l'accès à l'information, la Section du droit constitutionnel et des droits de la personne et la Section du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'Association du Barreau canadien.

Nous avons exprimé plusieurs craintes au sujet de ce projet de loi depuis qu'il a été présenté. Nous avons comparu devant le Comité des finances de la Chambre des communes ainsi que devant le Comité sénatorial des banques et du commerce pour faire part de nos réserves.

En juin 2013, le Sénat a renvoyé à la Chambre des communes une version modifiée du projet de loi C-377 aux fins d'examen. Ces amendements modifiaient la portée du projet de loi et, selon nous, apportaient des améliorations marquées. Toutefois, les amendements du Sénat sont morts au *Feuilleton* lorsque le Parlement a été prorogé.

Nos inquiétudes face à ce projet de loi peuvent être regroupées en trois grandes catégories : la vie privée, les aspects constitutionnels et les répercussions sur les divers fonds et régimes de pension.

Mon collègue Mike Mazzuca est un ancien président de la Section du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'Association du Barreau canadien, et je vais lui céder la parole pour qu'il puisse vous parler de la teneur de notre mémoire.

**M. Mazzuca :** Merci de nous avoir invités de nouveau pour réitérer la position de l'Association du Barreau canadien sur le projet de loi C-377. Comme mon collègue M. Arshinoff l'a dit, l'Association du Barreau canadien est toujours d'avis que le projet de loi C-377 comporte des lacunes fondamentales au chapitre des droits à la vie privée, des droits constitutionnels et des avantages sociaux.

En ce qui a trait à la première catégorie, le droit à la vie privée, l'Association du Barreau canadien craint que la divulgation des salaires des employés et des contracteurs des organismes gérés de façon indépendante, tel que requis par le projet de loi C-377, va bien au-delà de ce qui existait déjà dans le droit canadien et va à l'encontre des principes de protection de la vie privée enchâssés dans de nombreuses lois sur le sujet et dans la jurisprudence constitutionnelle canadienne.

Des amendements ont été apportés à ce projet de loi par la Chambre des communes. Ces amendements semblent indiquer clairement que la divulgation prévue dans le projet de loi C-377 est une divulgation individuelle et non cumulative, qui est exigée de certaines autres entités. Dans la mesure où le projet de loi exige une divulgation individuelle, il oblige la divulgation de



considered amongst the most sensitive, such as financial information and information about political activities and political beliefs.

Also, as lawyers, the Canadian Bar Association is concerned that the bill does not make appropriate provisions for information that is subject to solicitor-client privilege. Solicitor-client privilege has been called a fundamental civil right, one that the Supreme Court of Canada has said must be protected by stringent norms in order that it remain as close to absolute as possible.

Again, there were amendments to the bill in the house to ostensibly address documents protected by solicitor-client privilege, but those amendments only apply to two small subsections of the bill. It is the position of the Canadian Bar Association that the entire bill should be subject to protection of solicitor-client privilege and should not allow for disclosure of any such documents.

Further, without clarity on the underlying problem that the bill is intended to address, the bill lacks an appropriate balance between any legitimate public goals and respect for private interests protected by law.

As a result of these many privacy law concerns, we believe that the bill will, in most likelihood, be subject to a challenge under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and that brings us to what I'll call the constitutional law concerns of the Canadian Bar Association.

In our view, the bill is likely to be challenged under both section 2(b), freedom of expression, and section 2(d), freedom of association, of the Charter. In regards to both, in recent years there really has been a landscape change of what is protected in regards to section 2(b) and 2(d) of the Charter. In very recent case law, the Supreme Court of Canada has taken on a much more purposeful and generous approach to the type of labour relations matters that are protected by 2(b) and 2(d).

In the case of *Alberta (Information and Privacy Commissioner) v. United Food and Commercial Workers*, a 2013 decision of the Supreme Court of Canada, the Supreme Court unanimously affirmed that section 2(b) of the Charter protects a union's ability to communicate and persuade the public of its cause and that impairing its ability to freely express itself as it sees appropriate would be an unjustified infringement of section 2(b). Just as the Supreme Court of Canada has affirmed that section 2(b) of the Charter protects a union's freedom of expression, the CBA believes that it may also protect its freedom not to express.

In two even more recent decisions rendered in January of this year, the Supreme Court of Canada confirmed that the freedom of association under section 2(d) of the Charter seeks to preserve

renseignements personnels, qui sont généralement considérés comme étant de nature plus délicate, notamment des informations financières ou des informations portant sur les activités et croyances politiques.

De plus, en tant qu'association d'avocats, l'Association du Barreau canadien craint que le projet de loi ne prévoie rien en ce qui a trait à l'information protégée par le secret professionnel. La Cour suprême du Canada a déclaré que le secret professionnel est un droit civique fondamental qui doit être protégé par des normes très rigoureuses pour qu'il demeure aussi absolu que possible.

Par ailleurs, des amendements ont été apportés à ce projet de loi par la Chambre des communes pour soi-disant protéger des documents visés par le secret professionnel. Or, ces amendements ne s'appliquent qu'à deux petits paragraphes du projet de loi. L'Association du Barreau canadien est d'avis que la protection du secret professionnel devrait s'étendre à l'ensemble du projet de loi et à la divulgation de ce genre de documents.

De plus, sans préciser le problème sous-jacent que souhaite rectifier ce projet de loi, le projet de loi n'atteint pas un juste équilibre entre les objectifs publics légitimes et le respect des intérêts privés protégés par la loi.

En raison de ces nombreuses préoccupations liées au droit à la vie privée, nous croyons que le projet de loi va fort probablement faire l'objet d'une contestation en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, ce qui nous amène à aborder les craintes d'un point de vue constitutionnel de l'Association du Barreau canadien.

Selon nous, il est probable que le projet de loi soit contesté en vertu des alinéas 2b) et 2d) de la Charte, qui portent sur la liberté d'expression et sur la liberté d'association, respectivement. Au cours des dernières années, ce qui est protégé en vertu des alinéas 2b) et 2d) de la Charte a grandement changé. La jurisprudence très récente nous indique que la Cour suprême du Canada a une vision beaucoup plus déterminée et généreuse du type de problèmes de relations de travail qui sont protégés par les alinéas 2b) et 2d).

Dans la cause *Alberta (Information and Privacy Commissioner) c. Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce*, un arrêt de 2013 de la Cour suprême du Canada, la cour a déclaré à l'unanimité que l'alinéa 2b) de la Charte protégeait la capacité du syndicat de communiquer et de persuader le public de sa cause, et qu'enfreindre sa libre expression serait une violation injustifiée de l'alinéa 2b). Puisque la Cour suprême du Canada a affirmé que l'alinéa 2b) de la Charte protégeait la liberté d'expression d'un syndicat, l'Association du Barreau canadien est d'avis qu'il permet aussi au syndicat de choisir de ne pas s'exprimer.

Dans deux décisions encore plus récentes rendues en janvier de cette année, la Cour suprême du Canada a confirmé que la liberté d'association visée par l'alinéa 2d) de la Charte vise à maintenir

employee autonomy against the superior power of management in order to allow for a meaningful process of collective bargaining.

The Supreme Court of Canada in those cases protected the union's right to collectively bargain and also to strike. Under the bill, the requirements that a labour organization file a statement detailing its disbursements for political activities, lobbying activities, organizing activities and collective bargaining activities could be found to be unconstitutional under section 2(d) as it would certainly place the union in a different position than the parties sitting across the table at the collective bargaining sessions.

**The Chair:** Mr. Mazzuca, I'm going to have to ask you to sum up.

**Mr. Mazzuca:** Let me sum up, then, with respect to the benefit law issues. The bill applies not only to labour organizations but also to labour trusts. Our concern with respect to labour trusts is that it's an extremely broad definition and seems to include any fund that has union members participating in it. That would include any funds such as charities, non-profit organizations or training. On broad enough reading, you could even include mutual funds, which seem to have union members participating in them.

We've taken the position in the past that the bill should not at all apply to labour trusts, and if it does, we've provided in our submissions a much more carefully crafted exemption that would exempt a number of funds from the purview of the bill.

Once again, thank you.

**The Chair:** Thank you, all.

We will begin the questions with the committee's deputy chair, Senator Baker.

**Senator Baker:** Thank you, Mr. Chairman, and thank you to the witnesses here today for your very excellent presentations.

I'll ask just one question, primarily directed toward Mr. Bastarache. He gave a very interesting presentation. Either of the other witnesses may wish to comment as well. It regards the constitutionality of the bill.

I and other members of this committee have been concerned with certain words in this bill, keeping in mind that the words should be read in their grammatical, ordinary sense, harmoniously with the scheme of the act. I think everybody would agree with that. Here are the words of the statement:

... a statement with a reasonable estimate of the percentage of time dedicated by persons referred to in subparagraph (vii) to each of political activities, lobbying activities and other non-labour relations activities . . .

l'autonomie de l'employé vis-à-vis l'ascendant supérieur des gestionnaires pour permettre un véritable processus de négociation collective.

Dans ces causes, la Cour suprême du Canada a protégé le droit à la négociation collective et le droit de grève du syndicat. En vertu de ce projet de loi, les exigences voulant qu'une organisation ouvrière doit soumettre un relevé détaillant ses dépenses pour des activités politiques, des activités de lobbying, des activités d'organisation et des activités de négociation collective pourraient être déclarées inconstitutionnelles aux termes de l'alinéa 2d), ce qui désavantagerait sans doute le syndicat lors des négociations collectives.

**Le président :** Monsieur Mazzuca, je vais devoir vous demander de résumer vos propos.

**M. Mazzuca :** Très bien, je vais résumer pour ce qui est des questions touchant les avantages dans la loi. Le projet de loi s'applique non seulement aux organisations ouvrières, mais aussi aux fiducies de syndicat. Ce qui nous préoccupe au sujet des fiducies de syndicat, c'est que la définition est extrêmement large et qu'elle semble inclure n'importe quel fonds auquel cotisent les membres d'un syndicat. Cela viserait toutes sortes de fonds comme des fonds caritatifs, ceux pour les organismes sans but lucratif ou ceux destinés à la formation. Si on l'interprète assez librement, la définition pourrait même comprendre les fonds communs de placement auxquels semblent cotiser les membres d'un syndicat.

Par le passé, nous avons indiqué que le projet de loi ne devrait pas du tout s'appliquer aux fiducies de syndicat et que, le cas échéant, nous avons prévu dans notre mémoire une exemption beaucoup mieux rédigée qui ferait en sorte qu'un certain nombre de fonds ne soient pas visés par le projet de loi.

Encore une fois, merci.

**Le président :** Je remercie tous nos témoins.

Nous allons commencer notre série de questions avec le vice-président du comité, le sénateur Baker.

**Le sénateur Baker :** Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui et d'avoir fait d'excellents exposés.

Je n'ai qu'une question et elle s'adresse à M. Bastarache. Son exposé a été très intéressant. Mais les autres témoins peuvent aussi répondre. Ma question porte sur la constitutionnalité du projet de loi.

D'autres membres du comité et moi-même sommes préoccupés par certains termes dans le projet de loi, tout en sachant très bien que les mots doivent être interprétés dans leur sens ordinaire et grammatical conformément au reste de la loi. Je pense que tous seront d'accord là-dessus. Voici les mots qui nous préoccupent :

[...] un état indiquant une estimation raisonnable du pourcentage du temps que les personnes visées au sous-alinéa (vii) consacrent à la conduite d'activités politiques, d'activités de lobbying et d'autres activités non liées aux relations du travail [...]

Now, this applies to all unions in Canada, not just the large unions, but it applies to the municipal workers' union in Gander, Newfoundland, where I'm from. If you're the president of the union in your local, the shop steward, you are a person in the position of authority as defined by subparagraph (vii) who has to then provide a statement on your political and non-labour relations activities in the previous year. Ordinary Canadians would say, "That's none of your business. I'm just living in a small community, trying to do my best for the workers in the municipal garage and collecting garbage and so on. Why should I have to provide this?"

So my question is this: As to over-breadth or overreaching, which is a different issue, or vagueness, which is another issue, have you examined the constitutionality of those specific words, Mr. Bastarache? Or is your opinion perhaps based on the mainly jurisdictional question regarding the bill as a whole?

**Mr. Bastarache:** I think what you raise is really a policy issue and a problem that has a political dimension but not a constitutional one.

What is the constitutional right that would be challenged by the terms that you have mention? The Constitution protects your right of expression, of course, but there is nothing in the act that prevents the union from expressing its views.

With regard to association, as I said, the right of association is a procedural right. There is nothing preventing people from creating a union, from determining its functions or from conducting any kind of activity.

The only obligation that I see is one of transparency, and that, to me, is directly related to the purpose of the act, as you say, in general an act with regard to taxation and all other features of the legislation that are part of the scheme. The scheme, of course, is to determine what the activities are and how they are to be examined with regard to the benefits afforded to unions under the Income Tax Act.

So I think there may be a problem, as you say, but it would be with regard to privacy considerations, and that is not the constitutional issue that I think would have to be raised.

**Mr. Mazzuca:** I simply add that the Canadian Bar Association has been concerned from the beginning about the possible impact that such disclosure would have on the ability of the freedom of association for trade unions and how they can interact and whether that impairs their ability. I think our concern has been accentuated in particular by the three recent Supreme Court of Canada cases that I referenced in my earlier submissions that really seem to elevate that right of freedom of association.

Maintenant, cette disposition s'applique à tous les syndicats au Canada et pas seulement aux principaux syndicats, ce qui signifie que le syndicat des travailleurs municipaux de Gander à Terre-Neuve, d'où je viens, sera également visé. Si vous êtes président du syndicat de votre section locale et délégué syndical, vous êtes la personne en position d'autorité telle que définie au sous-alinéa (vii) et devez alors fournir un état de vos activités politiques ainsi que celles non liées aux relations de travail pour l'année précédente. Les Canadiens ordinaires diraient : « Cela ne vous regarde pas. Je vis dans une petite collectivité et je fais de mon mieux pour les travailleurs du garage municipal, ceux qui ramassent les poubelles et ainsi de suite. Pourquoi devrais-je fournir cette information? »

Ma question est la suivante : en ce qui a trait à la portée excessive, qui pose problème, ou à l'imprécision, qui pose également problème, avez-vous examiné la constitutionnalité de ces mots bien précis, monsieur Bastarache? Ou bien votre opinion porte-t-elle essentiellement sur les champs de compétence visant l'ensemble du projet de loi?

**M. Bastarache :** Je pense que le point que vous soulevez porte en fait sur une question de politique et un problème à teneur politique, mais non pas à teneur constitutionnelle.

Quel droit constitutionnel serait contesté par les termes que vous avez mentionnés? La Constitution protège votre droit d'expression, bien sûr, mais le projet de loi ne prévoit rien qui empêche les syndicats de faire valoir leurs points de vue.

Le droit d'association, comme je l'ai dit, est un droit procédural. Rien n'empêche les gens de créer un syndicat, de déterminer ses fonctions et de s'adonner à diverses activités.

La seule obligation que je vois porte sur la transparence et, pour moi, c'est directement lié à l'objet du projet de loi, comme vous le dites, soit un projet de loi portant sur l'imposition comme toute autre partie de la loi qui fait partie de ce régime. Bien sûr, le projet de loi a pour objet de déterminer quelles sont ces activités et comment elles seront examinées par rapport aux avantages accordés aux syndicats aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, je pense qu'il peut y avoir un problème, comme vous le dites, mais ce serait pour des raisons de protection de la vie privée, ce qui n'a rien à voir avec la Constitution, mais il faudrait l'évoquer.

**M. Mazzuca :** Je voudrais ajouter que l'Association du Barreau canadien a, dès le départ, soulevé des inquiétudes concernant l'incidence d'une telle divulgation sur la liberté d'association pour les syndicats. Il y a des considérations concernant leur capacité d'intervenir. Il y a eu trois affaires qui ont été entendues récemment devant la Cour suprême du Canada dont j'ai parlé dans mon exposé et qui semblent mettre en cause le droit de la liberté d'association.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Chair. I have two questions, one for Ms. Braun and the other for Mr. Bastarache.

Ms. Braun, for the benefit of those who are following our proceedings, could you tell us what job you held before you were elected?

[English]

**Ms. Braun:** My previous job was a teacher. I was a junior and high school teacher in the province of Manitoba, and I was also President of the Winnipeg Teachers' Association.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Provinces have well-established powers in terms of labour. But would you say that the federal government also has a role to play in labour relations? If it does not, then why have the Canadian Labour Relations Board?

[English]

**Ms. Braun:** As I had indicated earlier in my presentation, given that 92 per cent of workers fall under provincial jurisdiction, I think it is an area that is the purview of the province. Certainly with the Manitoba Labour Board, the establishment of the oversight of the different organizations is part of our responsibility, and the Manitoba Labour Board is the organization that oversees any issues that may arise.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Ms. Braun. My second question is for Mr. Bastarache. Thank you for being here. Just so you know, I was president of the Association des policières et policiers provinciaux du Québec, which is a union.

To shed some light on the matter, could you provide some examples from constitutional law in the matter of unions, and how the government can ask for a certain amount of transparency? This transparency seems to rankle the labour congresses.

**Mr. Bastarache:** I believe that the government has the right to demand transparency of all entities, associations and corporations subject to the Income Tax Act. It matters little whether a union is provincial or federal, because the bill does not regulate labour relations, but rather income tax. In that sense, the nature of the union is secondary. However, one must determine if the federal government has the power to legislate in this matter under the section in the Constitution that allows for taxation.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie, monsieur le président. J'ai deux questions à poser, l'une pour Mme Braun et l'autre pour M. Bastarache.

Madame Braun, à titre d'information pour tous ceux et celles qui suivent nos travaux, quel emploi occupiez-vous avant d'être élue?

[Traduction]

**Mme Braun :** Autrefois, j'étais enseignante. J'enseignais au Manitoba dans une école secondaire et j'étais également présidente de l'Association des enseignants de Winnipeg.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Les provinces ont des pouvoirs qui sont bien établis en matière de travail. Selon vous, le gouvernement fédéral n'a-t-il pas aussi un rôle à jouer dans les relations de travail? Sinon, pourquoi avons-nous au pays le Conseil canadien des relations du travail?

[Traduction]

**Mme Braun :** Comme je l'ai dit dans mon exposé, étant donné que 92 p. 100 des travailleurs relèvent de la province, il faut s'en tenir à cela. Étant donné qu'il existe un conseil du travail au Manitoba, la surveillance des diverses organisations fait partie de nos responsabilités, et le conseil du travail est l'organisation idoine.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie, madame. Ma deuxième question s'adresse à M. Bastarache. Merci d'être ici. À titre d'information, j'ai occupé la présidence de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, qui est un syndicat.

Afin de nous éclairer un peu, pourriez-vous nous donner des exemples en droit constitutionnel des syndicats par rapport au droit du gouvernement qui peut exiger une certaine forme de transparence de la part des syndicats? Cette transparence semble déplaire aux centrales syndicales.

**M. Bastarache :** Je crois que le gouvernement a le droit d'exiger la transparence de toutes les entités, associations et corporations visées par la Loi de l'impôt sur le revenu. Que ce soit un syndicat provincial ou un syndicat fédéral, cela n'a aucune importance, parce qu'il ne s'agit pas d'une loi sur les relations de travail, mais d'une loi sur l'impôt. Dans ce sens-là, ce n'est pas important. Toutefois, il faut déterminer si le gouvernement fédéral a le pouvoir de légiférer dans ce domaine en vertu de l'article de la Constitution qui lui permet de taxer.

If the determination cannot be made that this is an indirect attempt to control the unions, then the presumption of constitutionality applies and the bill is therefore valid. Anyone has the right to contest it, but those who do must prove that the true intent of the legislation is to control union activity.

I see in this bill no attempt to control union activity. According to my colleague, becoming more transparent will lead to inconveniences, but inconveniences do not unconstitutionality make, so to speak.

**Senator Dagenais:** I have a question for Mr. Mazzuca. You provided an expanded interpretation of subclause 2b). You spoke of the right not to answer, which you tied to your freedom of expression — a freedom I do not deny, by the way. However, if we take into account the actions of certain union leaders in recent years, tell me why you would not be subject to the transparency requirement under Bill C-377 without creating a conflict with your right to pursue union activities?

[English]

**Mr. Mazzuca:** The CBA certainly supports transparency and our view is that there are numerous bills, as the honourable minister has indicated, provincially, which require disclosure of financial information by trade unions, primarily to ministries of labour and their members. Those types of statutes are already in place.

Our concern with respect to freedom of expression is not with respect to specific individuals, but how that would impact the trade union itself and its ability to carry out effectively its representation of its members. And our view is to the extent that the disclosure somehow places it at some kind of disadvantage, then that could trigger freedom of association concerns.

**Senator Jaffer:** My first question is to the minister. I understand that Manitoba already has a Labour Relations Act, and in that act you do require disclosure of financial information. Am I correct?

**Ms. Braun:** Yes, you are.

**Senator Jaffer:** And what else does it require in that act? What other things does that act require?

**Ms. Braun:** The Labour Relations Act affects all working relationships. It has requirements for the collective bargaining process. It outlines how that would take place, so it's a very thorough overview of the entire labour relations environment.

**Senator Jaffer:** My next question is to the representatives of the Canadian Bar Association. When I looked at this bill, in the drafting, if it's not in its intent, it had serious — in my view and the majority of witnesses have also said this — fatal flaws as to the constitutional violation of sections 92 and 91 of the British North

Si on n'est pas en mesure de déterminer qu'il s'agit d'une tentative indirecte de contrôler les syndicats, dans ce cas, la présomption de constitutionnalité s'applique et la loi est valide. Tous les gens ont le droit de contester, mais ceux-ci devront prouver que l'intention véritable derrière la législation est le contrôle de l'activité syndicale.

Je ne vois dans la loi aucun contrôle de l'activité syndicale. Selon mes collègues, si nous devons répondre à la transparence, cela créera pour nous des inconvénients, mais ces inconvénients ne créent pas l'inconstitutionnalité.

**Le sénateur Dagenais :** J'ai une question à poser à M. Mazzuca. Vous nous avez donné une interprétation plus élargie du paragraphe 2b). Vous avez parlé du droit de ne pas répondre, que vous avez relié à votre droit d'expression — que je ne nie pas, soit dit en passant. Cependant, si on tient compte des agissements de certains leaders syndicaux au cours des dernières années, expliquez-moi pourquoi vous ne seriez pas soumis à la transparence du projet de loi C-377 sans que cela ne crée de conflits avec votre droit de poursuivre vos activités syndicales?

[Traduction]

**M. Mazzuca :** L'Association du Barreau canadien appuie la transparence et, selon nous, il y a divers projets de loi au niveau provincial, comme la ministre l'a signalé, qui exigent la divulgation de renseignements financiers par les syndicats, essentiellement au ministère responsable du travail et à leurs membres. Ces lois existent déjà.

Ce qui nous préoccupe concernant la liberté d'expression, ce n'est pas l'incidence sur un syndicat en particulier et sa capacité de représenter efficacement ses membres. Nous nous inquiétons du préjudice que cela pourrait causer à un syndicat et de l'incidence sur la liberté d'association.

**La sénatrice Jaffer :** Ma première question s'adresse à la ministre. Je sais que le Manitoba a une loi sur les relations de travail. Le Manitoba exige la divulgation de renseignements financiers. Est-ce que je me trompe?

**Mme Braun :** Non, vous avez raison.

**La sénatrice Jaffer :** Quelles sont les autres exigences qui figurent dans cette loi? Quelles sont ces exigences?

**Mme Braun :** La Loi sur les relations de travail vise tous les rapports entre travailleurs et employeurs. Elle renferme des exigences pour le processus de négociation collective. Tout y est prévu, si bien que ces dispositions couvrent tout le secteur des relations de travail.

**La sénatrice Jaffer :** Ma question maintenant s'adresse aux représentants de l'Association du Barreau canadien. J'ai pris connaissance du projet de loi, et même si ce n'est pas l'intention, à mon avis et de l'avis de la majorité des témoins que nous avons entendus, il comporte de graves lacunes et irait à l'encontre des

America Act. Peter Hogg discusses the issue of pith and substance. I would like you to explain to us, does this bill meet the test of pith and substance?

**Mr. Mazzuca:** I think my colleague explained a little bit about the process and the organization of the Canadian Bar Association. We agree that the test would be a pith and substance test to determine whether it falls within the jurisdiction of the federal government or the provinces, but as you've seen from our submissions, the Canadian Bar Association has not taken any position on that issue, so I'm really not in a position to answer that question.

**Senator Jaffer:** Senator Baker raised this issue, but there are many issues in this bill that I have a concern with. The one thing I have a great concern with is subparagraph (vii.1) on page 3 of the bill. It talks about making a statement with a reasonable estimate of percentage of time dedicated by persons referred. It also talks about setting out times on other non-labour relations activities. I have a great concern about why somebody would have to tell what Boy Scout activities or mosque activities they would do, and to have this is really intruding in people's lives. I would like your opinion on that.

**Mr. Mazzuca:** As I indicated earlier, we have serious concerns about the overreaching on the privacy issues here. Again, other organizations are subject to disclosure obligations, but they are much more on an aggregate basis, not so much particularized as to specific individuals and specific activity as this bill seems to be focused.

Also, much of the disclosure that may be required of other entities would be disclosure to government organizations. This bill is quite clear that it goes beyond that and requires that this kind of particularized information not only be disclosed to government agencies but that it then be posted on a public website in a searchable format. That really goes beyond and seems to be an affront to the many privacy statutes that we have in this country.

**Senator Plett:** Thank you, witnesses. I will be brief. I would like to ask one question of the CBA and then one question of Minister of Labour for Manitoba.

In 2013, Privacy Commissioner Jennifer Stoddart stated at the Banking Committee that nothing in Bill C-377 would violate the Privacy Act. How do you respond to that?

**Mr. Mazzuca:** Well, if we're talking about the federal Privacy Act, PIPEDA, I believe it has a provision in it that exempts information that has to be disclosed by statute. So if there's a statute that requires a disclosure, then it would not be a violation of PIPEDA. What we're referring to in our submissions is more the general tone of where these privacy laws are going, and this seems to be counter to the type of protection that's provided in

articles 92 et 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Peter Hogg nous a parlé du critère de la véritable nature et du véritable caractère. Pouvez-vous nous dire si ce projet de loi le respecte?

**M. Mazzuca :** Je pense que mon collègue vous a donné quelques explications sur le processus et la structure de l'Association du Barreau canadien. Nous reconnaissons que le critère de la véritable nature et du véritable caractère permettrait de déterminer si l'enjeu relève du gouvernement fédéral ou des provinces. Toutefois, si vous prenez connaissance de notre mémoire, vous constaterez que l'Association du Barreau canadien n'a pas pris position à cet égard. Ainsi, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question.

**La sénatrice Jaffer :** Le sénateur Baker a soulevé cette question, mais il y a de nombreux autres aspects dans ce projet de loi qui m'inquiètent. À la page 3, le sous-alinéa (vii.1) m'inquiète grandement. Il est question d'un état indiquant une estimation raisonnable des pourcentages du temps que les personnes visées consacrent à des activités non reliées aux affaires syndicales. Ce qui m'inquiète, c'est la raison pour laquelle on demanderait à quelqu'un de révéler des activités consacrées à un groupe de scouts ou à une mosquée, car cela a trait à la vie privée des gens. Je voudrais votre opinion là-dessus.

**M. Mazzuca :** Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons de graves inquiétudes en ce qui concerne la protection de la vie privée. D'autres organisations doivent se soumettre à certaines divulgations, mais cela porte sur un ensemble d'activités, et non pas sur des particuliers et des activités précises que ce projet de loi semble viser.

En outre, nombre de ces divulgations doivent être faites auprès d'entités gouvernementales. Ce projet de loi va clairement plus loin. Il exige que cette divulgation soit faite non seulement auprès d'entités gouvernementales, mais qu'elle soit également affichée sur un site Internet. Cela semble aller à l'encontre de bien des dispositions législatives concernant la vie privée en vigueur au pays.

**Le sénateur Plett :** Merci, chers témoins. Je serai bref. J'ai une question pour les représentants de l'ABC et une autre pour la ministre du Travail du Manitoba.

En 2013, la commissaire à la protection de la vie privée Jennifer Stoddart a affirmé devant le Comité des banques qu'aucune disposition du projet de loi C-377 ne violerait la Loi sur la protection de la vie privée. Qu'en dites-vous?

**M. Mazzuca :** Eh bien, si l'on se reporte à la loi fédérale, la Loi sur la protection de la vie privée, la LPRPDE, je pense qu'il y a une disposition qui comporte une exemption. Ainsi, si une loi exige certaines divulgations, il n'y aurait pas violation de la LPRPDE. Nous faisons allusion à l'esprit général de ces lois sur la protection de la vie privée. Il semble que ce projet de loi aille à l'encontre du genre de protection prévue dans d'autres lois.

other statutes. However, I do agree that there's an exemption in the federal privacy statute for statutorily required information.

**Senator Plett:** Minister, thank you for being here. I'm from Manitoba, of course, and I watched with interest a few weeks ago the leadership race for your party in Manitoba. It is my opinion that your boss would not be your boss today had it not been for the influence of some very powerful union officials.

**Senator Baker:** Hear, hear.

**Senator Plett:** So if unions have the power to elect a premier, as they did in Manitoba, do you not think that disclosure requirements, like those in Bill C-377, are even more important? And please don't tell me that we have some legislation, because we do not have any legislation in Manitoba that in any way mirrors Bill C-377. So would you not agree that disclosure is very important in situations like that?

**Ms. Braun:** Thank you, Senator Plett. I would think that the leadership contest is something that is totally outside the discussion that we are having today on Bill C-377. So I think that is not relevant in the discussion we're having here over what seems to be an issue of transparency and something that, to me, seems to be also an issue of treating equally all members who are involved in the issue of collective bargaining.

**Senator Plett:** I would certainly disagree that it is not relevant. We are discussing transparency issues. We are discussing involvement of unions, whether it be in political activity or other activity, using tax dollars, and they aren't transparent.

Minister, I will ask you the same question, and please don't give me the same answer. Do you not think it is important to have transparency from unions when they are, in fact, capable of electing a premier of a province?

**Ms. Braun:** Thank you. And if there's a real concern about transparency for organizations enjoying tax benefits under the Income Tax Act, a much better approach I think would be to engage the affected sectors and organizations in a dialogue leading to changes that treat them all in a similar manner. In the absence of a broader approach to transparency under the Income Tax Act, it would be advisable not to single out unions for special treatment, especially, as I said earlier, that 92 per cent of the labour force, labour relations and regulation of labour matters are provincial responsibilities.

**Senator Plett:** Thank you.

**Senator Joyal:** Minister, I would like to come back to your letter of April 21, especially the first bullet, which states that Bill C-377:

Toutefois, je conviens qu'il y a une exemption dans les lois fédérales en ce qui concerne les renseignements exigés par d'autres lois.

**Le sénateur Plett :** Madame la ministre, merci d'être venue témoigner. Je suis du Manitoba. J'ai suivi avec vif intérêt il y a quelques semaines la course à la chefferie de votre parti au Manitoba. À mon avis, le chef de votre parti ne serait pas en poste aujourd'hui s'il n'avait été de l'influence de certains dirigeants syndicaux très puissants.

**Le sénateur Baker :** Bravo.

**Le sénateur Plett :** Ainsi, si les syndicats ont un tel pouvoir pour élire le premier ministre d'une province, comme ce fut le cas au Manitoba, ne pensez-vous pas que les exigences de divulgation, celles qui sont prévues dans le projet de loi C-377, sont d'autant plus importantes? Je vous en prie, ne me dites pas qu'il y a des dispositions législatives au Manitoba, car il n'y a rien qui ressemble à celles qui figurent dans le projet de loi C-377. Ne reconnaissez-vous pas que la divulgation est très importante dans une telle situation?

**Mme Braun :** Merci, sénateur Plett. Je vous dirai que la course à la chefferie n'a rien à voir avec la discussion que nous tenons aujourd'hui sur le projet de loi C-377. Ce n'est absolument pas pertinent à notre discussion ici. Il est question ici de transparence et de traitement équitable de tous les travailleurs qui s'occupent de négociations collectives.

**Le sénateur Plett :** Je ne suis certainement pas d'accord pour dire que ce n'est pas pertinent. Nous parlons de transparence. Nous parlons des syndicats qui participent à une activité politique ou à toute autre activité avec l'argent des contribuables et qui ne sont pas transparents.

Madame la ministre, je vais vous poser la même question en vous priant de ne pas me donner la même réponse. Pensez-vous qu'il soit important de demander aux syndicats d'être transparents, lorsqu'ils sont, en réalité, capables de faire élire le premier ministre d'une province?

**Mme Braun :** Merci. Si on se soucie vraiment de la transparence des organisations bénéficiant d'avantages fiscaux en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, je crois qu'on ferait beaucoup mieux d'engager un dialogue avec les secteurs et organismes concernés en vue d'apporter des changements grâce auxquels ils seront tous traités de la même manière. Si on n'aborde pas la question de la transparence sous l'angle plus large de la Loi de l'impôt sur le revenu, il serait souhaitable de ne pas viser uniquement les syndicats et leur traitement spécial, notamment puisque, comme je l'ai dit plus tôt, 92 p. 100 des questions concernant les travailleurs, les relations de travail et la réglementation du travail relèvent des provinces.

**Le sénateur Plett :** Merci.

**Le sénateur Joyal :** Madame la ministre, permettez-moi de revenir sur votre lettre du 21 avril, plus précisément sur le premier point, selon lequel le projet de loi C-377, et je cite :

clearly delves into the realm of labour relations, which under the Constitution is an area of regulation falling within provincial and territorial jurisdiction;

Before writing that paragraph of your letter, did you get the advice of the Justice Department of the Government of Manitoba to contend that this bill is clearly within the realm of the provincial jurisdiction?

**Ms. Braun:** As I stated earlier, 8 per cent of workers in Canada are federally regulated. The other portions are the responsibility of the provinces, and all the provinces, in their own manner, have their legislation that affects their other working relationship. That indicates —

**Senator Joyal:** I don't dispute that fact, Madam Minister. I want to know if you requested a legal opinion from the Justice Department — one of your colleagues in the cabinet — to state the fact that this bill is in the area of provincial jurisdiction. That's essentially the question I'm asking you. I'm not disputing the fact that a large number of workers fall under provincial jurisdiction. Everyone will recognize that. I'm trying to understand the legal basis under which you state: "clearly . . . the realm of labour relations, which under the Constitution is an area of regulation falling within provincial and territorial jurisdiction; . . ."

You have certainly analyzed Bill C-377 in relation to its impact to labour relations. That's essentially what I want to know: Which legal analysis did you make of the Bill C-377 to conclude in that regard that it falls under provincial jurisdiction?

**Ms. Braun:** It is the position of Manitoba that we are competent in the area of labour relations and that this is an area that is within our jurisdiction. That is the position that we are taking. It is Manitoba's responsibility, and we assert our position that this is the area that we are competent to deal with.

**Senator Joyal:** I would like to come back with the issue of the pith and substance point, Mr. Bastarache. It seems to me that your reading of the pith and substance issue in relation to this bill is very narrow, in fact too narrow, to be constitutionally sustainable. I will explain to you why I arrive at that conclusion.

When you read the bill and you want to measure the impact, of course you check the heading of the Constitution. You check the heading of the bill. At first sight, there is a prima facie conclusion that it falls under the Income Tax Act.

But you have to go a step further, the step further being to ask: How far does it go in its regulation of the activities that is contemplated in the bill? In this bill, we're dealing with labour unions; we're not dealing with charitable organizations. We are dealing with a body in our labour relations that has an autonomous existence and that is benefitting of rights. The last

explore clairement le domaine des relations de travail qui est, en vertu de la Constitution, un domaine qui relève des provinces et territoires;

Avez-vous obtenu l'avis du ministère de la Justice du gouvernement du Manitoba avant de rédiger ce paragraphe et d'avancer que ce projet de loi relève clairement des provinces?

**Mme Braun :** Comme je l'ai indiqué plus tôt, 8 p. 100 des travailleurs au Canada sont sous réglementation fédérale. Le reste des travailleurs relèvent des provinces, et toutes les provinces, à leur façon, ont leur loi qui gouverne leurs autres relations de travail. Cela signifie...

**Le sénateur Joyal :** Je ne remets pas cela en cause, madame la ministre. J'aimerais savoir si vous avez demandé un avis juridique auprès du ministère de la Justice — un de vos collègues au sein du cabinet — avant d'avancer que ce projet de loi relève des provinces. Voilà essentiellement la question que je vous pose. Je ne remets pas en question le fait qu'un grand nombre de travailleurs relèvent des provinces. Tout le monde reconnaît ce fait. J'essaie de comprendre les fondements juridiques sur lesquels vous vous basez pour dire que le domaine des relations de travail est, en vertu de la Constitution, un domaine qui relève des provinces et territoires.

Vous avez certainement analysé le projet de loi C-377 par rapport à ses retombées sur les relations de travail. C'est essentiellement ce que je souhaite savoir : quel genre d'analyse juridique avez-vous faite du projet de loi C-377 pour en arriver à la conclusion qu'il relève des provinces?

**Mme Braun :** Le Manitoba est de cet avis, à savoir que le domaine des relations de travail relève de notre compétence et qu'il s'agit d'un domaine de notre ressort. Telle est notre position. Il s'agit de la responsabilité du Manitoba et nous affirmons notre position en disant qu'il s'agit d'un dossier qui relève de notre compétence.

**Le sénateur Joyal :** J'aimerais revenir à l'essence et au fond de la question, monsieur Bastarache. Il me semble que votre interprétation de l'essence du projet de loi soit très étroite, même trop étroite en fait, pour être valide sur le plan constitutionnel. Permettez-moi de vous expliquer pourquoi j'en arrive à cette conclusion.

Lorsqu'on lit le projet de loi et qu'on veut en mesurer les retombées, on vérifie bien sûr la rubrique de la Constitution. On vérifie le titre du projet de loi. À première vue, on pourrait en conclure qu'il relève de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mais il faut aller un peu plus loin et se poser la question suivante : jusqu'où va-t-il dans la réglementation des activités envisagées dans le projet de loi? Dans ce projet de loi, nous traitons des organisations ouvrières; nous ne traitons pas des organismes de bienfaisance. Nous traitons d'une entité, dans les relations de travail, qui existe de manière autonome et qui



two decisions of the Supreme Court in January are clearly, in my opinion, expressive of the special status of unions in Canada.

This bill, in my opinion, fails the pith and substance test, and I'll tell you why: It tilts the balance in favour of the employers at the expense of the union by not balancing the obligations that it imposes on the union versus what the employers will continue to have as advantages under the general legislation.

So to compare with charities the obligation that the unions will have under this bill, in my opinion we have to go beyond that because the labour unions are bodies of their own and have rights of their own. The recent decisions of the Supreme Court, in my opinion, have been well expanded.

Yesterday when we heard witnesses, I asked a specific question: What will be the impact of this bill on the future of labour relations between employers and unions? The union representatives and the other witnesses who were there were of the opinion that it tilts the balance.

It is in that regard that it is not just a tax measure. It is one that has an impact on the exercise of the responsibilities of unions to negotiate fair conditions for their members. That's where I think the test of pith and substance that you have proposed is too limited.

**Mr. Bastarache:** Well, I disagree with that, because fundamentally I think what you're saying is that it's not good legislation; that it shouldn't be there because it affects, as you say, the balance between unions and employers indirectly.

But all this is basically an indirect consequence, because the legislation is still not about unions; it's about taxation and about transparency. It doesn't say unions can't do this or can't do that, or that it can't spend its money in any other way, so it doesn't affect, basically, the functioning of unions.

If it were to have that effect, then, of course, you could say the legislation is colourable. But basically it's about tax benefits and the fact that you can establish all sorts of conditions on people for obtaining a benefit. To me, it's clearly legislation about taxation, and that is a constitutional issue.

The other issue that you raised to me is a policy issue, and it's just to say it's bad legislation because of the effects that it will have.

**Senator Fraser:** Welcome to all of you. Thank you for being here.

I'm still puzzled about the privacy implications of this bill. Senator Baker referred to subparagraphs (vii) and (vii.1), which refer to officers, directors, trustees and employees of unions. I'm

bénéficie de certains droits. Les deux dernières décisions de la Cour suprême qui ont été rendues en janvier expriment clairement, à mon avis, le statut spécial des syndicats au Canada.

Ce projet de loi, à mon sens, ne répond pas aux critères de caractère véritable, et je vais vous expliquer pourquoi : il fait pencher la balance du côté des employeurs, aux dépens du syndicat, sans établir un équilibre entre les obligations qu'il impose aux syndicats par opposition aux avantages que les employeurs continueront d'avoir, en vertu de la loi générale.

Ainsi, si l'on veut comparer avec les organismes de bienfaisance l'obligation qu'auront les syndicats en vertu de ce projet de loi, à mon avis, il faut aller plus loin, car les organisations syndicales sont des entités à part entière indépendantes qui ont leurs propres droits. Les récentes décisions de la Cour suprême ont été très approfondies.

Hier, lorsque nous avons entendu nos témoins, j'ai posé une question précise : quel sera l'effet de ce projet de loi sur l'avenir des relations de travail entre employeurs et syndicats? Les représentants syndicaux et d'autres témoins présents m'ont répondu qu'il allait faire pencher la balance.

Et c'est pourquoi il ne s'agit pas seulement d'une mesure fiscale. Il s'agit d'un projet de loi qui a un effet sur l'exercice des responsabilités des syndicats de négocier des conditions justes pour leurs membres. Et c'est là que je trouve que le critère du caractère véritable que vous avez proposé est trop limité.

**M. Bastarache :** Eh bien, je ne suis pas d'accord avec vous, car je crois fondamentalement que vous êtes en train de dire qu'il ne s'agit pas d'un bon projet de loi et qu'il ne devrait pas exister, car il a une incidence indirecte, comme vous dites, sur l'équilibre entre les syndicats et les employeurs.

Mais il s'agit là fondamentalement d'une conséquence indirecte, car le projet de loi ne porte toujours pas sur les syndicats; il porte sur l'imposition et sur la transparence. Il ne dit aucunement que les syndicats ne peuvent pas faire telle ou telle chose, ou qu'ils ne peuvent pas dépenser leur argent de telle ou telle façon, si bien qu'il n'a aucune incidence sur le fonctionnement des syndicats.

S'il avait cet effet, vous pourriez alors le qualifier de spécieux. Mais fondamentalement, il traite d'avantages fiscaux et stipule que l'on peut imposer toutes sortes de conditions aux gens pour qu'ils obtiennent un avantage. À mes yeux, il s'agit clairement d'un projet de loi sur l'imposition, et c'est une question constitutionnelle.

L'autre question que vous m'avez posée est une question de politique qui revient à dire que ce n'est pas un bon projet de loi à cause des effets qu'il aura.

**La sénatrice Fraser :** Bienvenue à vous tous. Merci d'être ici.

Je demeure perplexe quant aux répercussions de ce projet de loi sur la protection de la vie privée. Le sénateur Baker a fait allusion aux sous-alinéas (vii) et (vii.1) qui visent les cadres, les

going to ask about subparagraphs (viii) and (viii.1), which refer to employees and contractors and require a statement with a reasonable estimate of the percentage of time dedicated by these persons to each of political activities, lobbying activities and other non-labour relations activities.

I'm particularly concerned about contractors, because contractors frequently would not be working full time for the union. Sometimes they would be on contract. Frequently they wouldn't be, such as a lawyer on retainer or an accountant with many clients including the union. This bill does not limit the requirements for this kind of disclosure to the time paid for by the union. It just says "the percentage of time." I'm not a lawyer, but I find that to be a massive intrusion into my privacy if I'm affected by the bill, which I'm not. If that's not an intrusion in privacy, what is?

Any of you or all of you, I would like to hear your views.

**Mr. Mazzuca:** As I said earlier, I think the bill goes much further than any other bill we're aware of in intruding on the privacy of private entities. You're correct. Because the bill requires such particularized disclosure in the subsections that you highlighted, as well as others, the disclosure mandated is not simply an intrusion on what are defined in the bill as union organizations but also an intrusion on the privacy of entities with which they interact.

As I mentioned earlier, the bill requires particularized disclosure. It requires the disclosure of each transaction, including the identity of the payor and the payee. It certainly goes beyond any other bill that we're aware of in requiring disclosure of very particular information, which would be of concern not just to the trade unions, which seems to be the focus of the bill, but any entity that interacts with them. That's why, from the Canadian Bar Association's perspective, we're particularly concerned about the impact on solicitor-client privilege.

**Senator Fraser:** Could it go as far down as people who are under contract to maintain the photocopying machines, for example?

**Mr. Mazzuca:** I absolutely would see it going that far. If the transaction is over \$5,000 in the aggregate over a calendar year, then it would require the disclosure of the transaction with the photocopying company.

**Senator Fraser:** And the amount of time the photocopy technician spends on political activities?

**Mr. Mazzuca:** Yes.

**Senator McInnis:** Thank you for coming.

administrateurs, les fiduciaires et les employés de syndicats. Je vais vous poser une question sur les sous-alinéas (viii) et (viii.1), qui visent les employés et les entrepreneurs et requièrent un état indiquant une estimation raisonnable du pourcentage du temps que ces personnes consacrent à la conduite d'activités politiques, d'activités de lobbying et d'autres activités non liées aux relations de travail.

Je suis particulièrement préoccupée pour les entrepreneurs, car ils ne travaillent généralement pas à temps plein pour le syndicat. Ils sont parfois à contrat. Souvent ils ne le sont pas, notamment un avocat qui travaille à contrat ou un comptable qui a de nombreux clients, dont le syndicat. Ce projet de loi ne limite pas les exigences pour ce genre de communications au temps ayant fait l'objet d'une rétribution du syndicat. Il parle simplement du « pourcentage du temps ». Je ne suis pas avocate, mais je trouverais qu'il s'agit là d'une intrusion massive dans ma vie privée si j'étais concernée par ce projet de loi, ce qui n'est pas le cas. S'il ne s'agit pas d'une intrusion dans la vie privée, de quoi s'agit-il alors?

J'aimerais entendre le point de vue de n'importe lequel d'entre vous.

**M. Mazzuca :** Comme je l'ai dit plus tôt, je pense que le projet de loi empiète sur la vie privée des entités privées beaucoup plus que tout autre projet de loi que nous connaissons. Vous avez raison. Parce que le projet de loi exige une divulgation très précise dans les articles que vous avez mentionnés, de même que dans d'autres, cette divulgation ne constitue pas seulement une intrusion dans la vie privée de ce que le projet de loi considère comme des organisations ouvrières, mais aussi une intrusion dans la vie privée des entités avec lesquelles ces organisations interagissent.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le projet de loi exige une divulgation précise. Il exige la divulgation de chaque transaction, y compris l'identité du payeur et du bénéficiaire. Cela va plus loin que tout autre projet de loi qui exige la divulgation de renseignements très précis, ce qui ne devrait pas seulement inquiéter les syndicats, qui semblent être ciblés par le projet de loi, mais également toute entité qui interagit avec eux. C'est pourquoi l'Association du Barreau canadien s'inquiète en particulier des effets sur le secret professionnel.

**La sénatrice Fraser :** Est-ce que cela pourrait aller jusqu'à toucher les personnes qui sont à contrat pour réparer les photocopieuses, par exemple?

**M. Mazzuca :** Je crois absolument que cela pourrait aller aussi loin. Si la transaction représente plus de 5 000 \$ au total au cours d'une année civile, il faudrait alors divulguer cette transaction avec l'entreprise de photocopie.

**La sénatrice Fraser :** Et le temps que le technicien passe à faire des activités politiques?

**M. Mazzuca :** Oui.

**Le sénateur McInnis :** Merci d'être ici.

Justice Bastarache, I've always wanted to be in the position to be in the presence of a Supreme Court of Canada Justice, and I believe that you are "former" in that position, and to say that I agree with you. I'm flattered to be able to do that now, because this is a matter of taxation, which is federal and a matter of policy.

Oftentimes I find it takes a crisis to effect change in government. I saw this in Nova Scotia. It took the wrongful conviction of Donald Marshall Jr., who spent 11 years in jail for a crime he did not commit and a subsequent royal commission chaired by the former Chief Justice of Newfoundland, Alex Hickman, to bring about change, the prosecutorial side of the Attorney General's office being separated out from the administration of justice and policing. I draw that parallel.

In this instance, there are five or six union executives who allegedly have mismanaged members' funds. I watched the national news, and Peter Mansbridge and I think Terrence McKenna gave a report on the actions of certain people in the FTQ-Construction union, very serious situations. There are others, five or six, that now are out there in the public domain.

Transparency and accountability are indeed the hallmark of all that we do in government. Do you not agree that these two principles of transparency and accountability are important and that government should be doing it and be, where possible, proactive in doing it, not being drug in to do it? Because I see that happening here. It's going to take a crisis, and we as government should be proactive.

That question can go to the minister in Manitoba or whoever of you wishes to answer it.

**Ms. Braun:** If I may respond, as Minister of Labour for Manitoba, one of the things that we can be very proud of is that for many, many years we've had a very cooperative labour relations environment in Manitoba. The Manitoba Labour Board that oversees complaints in the area of transparency has had very few complaints. I think that the method by which we work cooperatively with employers and workers and government has been a very successful recipe for having a very stable labour relations environment in Manitoba. As I said earlier, we've had very few complaints on the issue of transparency going to the Manitoba Labour Board.

**Mr. Mazzuca:** As I said before, the Canadian Bar Association certainly supports transparency and openness. But as I mentioned earlier, we also support the privacy of individuals and entities, and there has to be a balance between the transparency concerns and the protection of personal, private information as well. In that regard, we're concerned that this bill overreaches and tilts the balance on that scale.

**Senator Cowan:** Thank you for being here today, gentlemen.

Monsieur le juge Bastarache, j'ai toujours voulu être en la présence d'un juge de la Cour suprême du Canada, et vous êtes un ancien juge de cette cour. Je dois vous dire que je suis d'accord avec vous. Je suis flatté de pouvoir m'adresser à vous maintenant, puisque nous parlons d'imposition, qui est une question politique qui relève du gouvernement fédéral.

Il faut souvent une crise pour qu'il y ait des changements au gouvernement. Je l'ai vu en Nouvelle-Écosse. Il a fallu la condamnation injustifiée de Donald Marshall Junior, qui a passé 11 ans en prison pour un crime qu'il n'a pas commis, et la commission royale subséquente présidée par l'ancien juge en chef de Terre-Neuve, Alex Hickman, pour qu'il y ait des changements, pour que les procureurs du Bureau du procureur général soient séparés de l'administration de la justice et des services de police. Je fais ce parallèle.

Dans cette affaire, il y a cinq ou six dirigeants syndicaux qui auraient mal géré les fonds des membres. J'ai regardé les nouvelles nationales, et Peter Mansbridge et Terrence McKenna, je pense, ont fait un reportage sur les actions de certaines personnes de la FTQ Construction. Ce sont des situations très graves. Il y en a d'autres, cinq ou six, qui sont maintenant connues du public.

La transparence et la reddition de comptes sont ce qui caractérise tout ce que nous faisons au gouvernement. N'êtes-vous pas d'accord pour dire que ces deux principes sont importants et que le gouvernement devrait assurer la transparence et la reddition de comptes en étant, dans la mesure du possible, proactif, plutôt que forcé de le faire? C'est ce que je vois ici. Il faudra une crise, et le gouvernement devrait être proactif.

Cette question s'adresse à la ministre du Manitoba ou à toute autre personne qui veut répondre.

**Mme Braun :** Si vous me permettez de répondre, à titre de ministre du Travail du Manitoba, l'une des choses dont on peut être très fier, c'est que depuis de nombreuses années, il y a une excellente collaboration en matière de relations de travail au Manitoba. La Commission du travail du Manitoba qui s'occupe des plaintes dans le domaine de la transparence a reçu très peu de plaintes. Je pense que la façon dont collaborent les employeurs, les travailleurs et le gouvernement est la solution pour créer un environnement et des relations de travail très stables au Manitoba. Comme je l'ai déjà dit, il y a eu très peu de plaintes en matière de transparence déposées à la Commission du travail du Manitoba.

**M. Mazzuca :** Comme je l'ai déjà dit, l'Association du Barreau canadien appuie certainement la transparence et l'ouverture, mais nous appuyons également le respect de la vie privée des personnes et des organisations. Il faut qu'il y ait un équilibre entre les questions de transparence et de protection des renseignements privés et personnels. À cet égard, nous nous inquiétons que le projet de loi aille trop loin et fasse pencher la balance.

**Le sénateur Cowan :** Merci d'être ici aujourd'hui, messieurs.

I want to go back to the pith and substance issue that my colleague Senator Joyal mentioned in his discussion with Justice Bastarache. In his presentation, Justice Bastarache talked about pith and substance, and he talked about whether it being really colourable legislation, and while it might on the face of it be one thing, in essence it was something else, which to me is the essence of pith and substance. I perhaps would ask Mr. Mazzuca and Mr. Arshinoff whether they would agree with Senator Joyal, that Mr. Justice Bastarache's interpretation of that was rather too narrow and really we need to look beyond the title at what does the bill actually do. Is it, as Justice Bastarache suggests, enough to say that's just a question of policy, or is it correct to look at a bill like this and see what it really does? Apart from the fact that, on the face of it, it speaks about income tax, if in essence its real operation is to upset the balance that you've spoken about between employers and employees and to respect privacy rights and the freedom and access to information and transparency, don't we need to go that far in order to determine which side of the scale it ends up on?

**Mr. Mazzuca:** As I said earlier, the pith and substance test is one that comes down to a jurisdictional issue between the provinces and the federal government, and the Canadian Bar Association has taken no position on that particular issue.

I did mention our concerns with respect to the Charter. I mentioned earlier about the very recent January 2015 Supreme Court of Canada decisions. It is a quote from those decisions that the Charter seeks to preserve employee autonomy against the superior power of management in order to allow for a meaningful process of collective bargaining.

To the extent that this bill tilts that balance, which the Supreme Court has said is protected under section 2(b), then, yes, it would be open to challenge under the Charter.

**The Chair:** We have roughly five minutes left, so keep that in mind. I'm sorry, sir, we're going to run out of time here.

[Translation]

**Senator McIntyre:** Thank you for your presentations. Mr. Justice Bastarache, there are those who fear or suggest that Bill C-377 will force unions to disclose information that is protected by attorney-client privilege. Do you share this concern?

**Mr. Bastarache:** I have only studied the constitutionality of the bill. The point you raise chiefly concerns my colleagues from the privacy side of the issue. It is wholly outside the purview of a constitutional analysis, and is better suited to an examination of whether or not the bill contravenes any provisions of privacy legislation, and so on. Department officials and officials from the Office of the Privacy Commissioner have said that the bill does not violate legislation, but that they were nonetheless concerned. Thus, the legislation should be changed if we wish to be rid of an

Je veux revenir au caractère véritable dont mon collègue, le sénateur Joyal, a parlé dans sa discussion avec le juge Bastarache. Dans son exposé, le juge Bastarache a parlé du caractère véritable, à savoir si le projet de loi était une loi déguisée qui en apparence semble être une chose, mais qui en est une autre. Je demanderais à M. Mazzuca et à M. Arshinoff s'ils sont d'accord avec le sénateur Joyal pour dire que l'interprétation du juge Bastarache était trop étroite et qu'il faut aller au-delà du titre pour voir sur quoi porte vraiment le projet de loi. Ou est-il suffisant, comme le propose le juge Bastarache, de dire que c'est une question de politique, ou faut-il plutôt examiner le projet de loi pour déterminer quel est son effet réel? Mis à part le fait qu'en apparence, il traite d'impôt sur le revenu, si son application réelle rompt l'équilibre dont vous avez parlé entre les employeurs et les employés et qu'il ne respecte pas les renseignements personnels, la liberté, l'accès à l'information et la transparence, ne faut-il pas faire cette analyse pour voir de quel côté penche la balance?

**M. Mazzuca :** Comme je l'ai déjà dit, le critère du caractère véritable revient à une question de compétence entre les provinces et le gouvernement fédéral, et l'Association du Barreau canadien n'a pas pris position à ce sujet.

J'ai parlé de nos préoccupations concernant la Charte. Il y a eu les récentes décisions de la Cour suprême du Canada en janvier 2015. C'est une estimation de ces décisions indiquant que la Charte vise à protéger l'autonomie des employés contre le pouvoir plus important de la gestion afin de permettre une négociation collective véritable.

Dans la mesure où ce projet de loi modifie cet équilibre, qui est protégé par l'alinéa 2b) selon la Cour suprême, alors, oui, on pourrait le contester en vertu de la Charte.

**Le président :** Veuillez garder à l'esprit qu'il ne reste qu'environ cinq minutes. Je suis désolé, monsieur, mais nous allons manquer de temps.

[Français]

**Le sénateur McIntyre :** Merci pour vos présentations. Monsieur le juge Bastarache, certains craignent ou font valoir que le projet de loi C-377 obligera les syndicats à divulguer des renseignements protégés par le secret professionnel des avocats. Partagez-vous cette inquiétude?

**M. Bastarache :** J'ai seulement examiné la constitutionnalité du projet de loi. Le problème que vous soulevez en est un qui préoccupait surtout mes collègues du domaine de la protection de la vie privée. Toute cette question ne fait pas partie de l'analyse constitutionnelle. Il s'agit d'une analyse qui permettrait de voir si la question est contraire à la loi en matière de protection de la vie privée, et ainsi de suite. Les représentants du ministère ou du Commissariat à la protection de la vie privée ont dit que ce n'était pas contraire à la loi, mais ils avaient tout de même des

undesired effect. That said, the issue is not of a constitutional nature.

**Senator McIntyre:** For me that is not a concern, because if a lawyer provides legal advice, that is a legal service. But if a lawyer lobbies for a labour organization, then that is not a legal service.

[English]

**Senator Batters:** Thank you. First of all, just briefly to Minister Braun, who is speaking in the background with you? Earlier Senator Jaffer posed a question to you and then so did Liberal Senator Joyal. It looked to us like there was someone off-screen because we can only see you on the screen. So it looks like somebody is providing you with answers to rather probing questions. I'm wondering if you could briefly answer that.

I have another question for Justice Bastarache. It's pretty clear with the answers you gave to Senator Joyal about the legal opinion that you either didn't receive a legal opinion or seek one on Bill C-377's constitutionality or you received one that wasn't favourable to your minister's Attorney General.

**Ms. Braun:** Thank you. I do have staff with me here today, including my deputy minister. This is certainly an issue that has been ongoing since the introduction of this bill. There has been a lot of discussion and dialogue on this, so it behooves me also to check information with my deputy minister since I've been in this position for slightly over a year. I think that discussion and interaction is something that any minister would do with their staff.

**Senator Batters:** You can understand where we're coming from because we can only see you on the screen and there was a voice coming from afar and we didn't know who that was, so thanks for that answer.

Mr. Justice Bastarache, thank you for being here. You have an esteemed legal background, and I wanted you to give you an opportunity to briefly get on the record what your particular background is exactly.

Also, I wanted to let members of this committee know that we received a legal opinion letter dated April 9, 2015, from Larry Seiferling, a very experienced labour relations lawyer from Saskatchewan, from the law firm McDougall Gauley. He helped this committee with Bill C-525. He's not able to be with us, but in his opinion letter, he concluded with:

préoccupations. Il faudrait donc modifier la loi si elle a un effet qu'on veut contrer. Cependant, ce n'est pas une question constitutionnelle.

**Le sénateur McIntyre :** Pour moi, ce n'est pas une inquiétude, parce que si un avocat donne des conseils juridiques, il s'agit de services juridiques. Par ailleurs, si un avocat fait du lobbying pour une organisation ouvrière, à ce moment-là, il ne s'agit pas de services juridiques.

[Traduction]

**La sénatrice Batters :** Merci. Premièrement, j'ai une petite question pour la ministre Braun. Qui parle en arrière-plan à côté de vous? Plus tôt, la sénatrice Jaffer vous a posé une question, tout comme le sénateur libéral Joyal. Il semblait avoir quelqu'un hors du champ de la caméra, car on ne voit que vous à l'écran. Il semble que quelqu'un vous fournit des réponses à des questions assez directes. Je me demandais si vous pouviez répondre brièvement à cette question.

J'ai une autre question, pour le juge Bastarache. Il semble assez clair, à la lumière des réponses que vous avez données au sénateur Joyal sur l'avis juridique, que vous n'avez pas reçu ou demandé d'avis sur la constitutionnalité du projet de loi C-377, ou que vous en avez reçu un qui n'était pas favorable à l'avis de votre procureur général.

**Mme Braun :** Je vous remercie. Je suis accompagnée de quelques collaborateurs aujourd'hui, dont mon sous-ministre. C'est certainement une question qui a fait couler beaucoup d'encre depuis que ce projet de loi a été déposé. Il a fait l'objet de longues discussions et de dialogues, et c'est donc à moi qu'il revient de vérifier l'information auprès de mon sous-ministre, puisque je suis en poste depuis un peu plus d'un an. Je pense que c'est le genre de discussion et d'échange que tout ministre doit avoir avec son personnel.

**La sénatrice Batters :** Vous pouvez comprendre notre curiosité, puisque nous ne pouvons voir que vous à l'écran et que nous entendons une voix, sans savoir à qui elle appartient. Je vous remercie de cette réponse.

Monsieur le juge Bastarache, je vous remercie de votre présence. Vous avez une compétence reconnue en matière juridique, et j'aimerais vous donner l'occasion d'expliquer brièvement, aux fins du compte rendu, votre expérience dans le milieu juridique.

De plus, je tiens à informer les membres du comité que nous avons reçu un avis juridique, daté du 9 avril 2015, de Larry Seiferling, membre du cabinet d'avocats McDougall Gauley de la Saskatchewan. C'est un avocat chevronné spécialisé dans les relations de travail. Il a appuyé le comité dans son étude du projet de loi C-525. Il ne pouvait pas être des nôtres aujourd'hui, mais il a formulé la conclusion suivante dans sa lettre d'opinion :

I have reviewed the legal opinion [of] former Supreme Court Justice Michel Bastarache on the constitutionality of C-377. To the extent my work over the years has involved constitutional and Charter matters, I concur with the opinion of this expert and highly esteemed jurist.

He also says:

I would therefore endorse this Bill in its present form and encourage that it be passed to provide fairness to the taxpayers of Canada, the dissident dues payers of unions as well as the general public.

Could you briefly get your background on the record for us, sir, and also comment on your section 1 analysis?

**The Chair:** We'll have the abbreviated version of background, and then we're going to have to wrap up.

**Mr. Bastarache:** I was a law teacher, teaching constitutional law for 10 years, and I practiced in that area for 12 years. I sat as a judge for 14 years. In the Supreme Court of Canada, I guess, about 17 to 20 per cent of all cases would be constitutional.

**Senator Batters:** Thank you very much. How long did you serve on the Supreme Court?

**Mr. Bastarache:** Eleven years.

**The Chair:** On behalf of the committee, I want to thank all of our witnesses for appearing today and assisting us with our deliberations on this legislation.

For our second panel, I'd like to welcome from the Association of Justice Counsel, Len MacKay, President. Appearing as individuals, Marc Roumy is with us by video conference from Toronto and Ken Pereira. Gentlemen, welcome.

Mr. MacKay, perhaps we shall begin with you, followed by Mr. Roumy and Mr. Pereira.

**Len MacKay, President, Association of Justice Counsel:** Thank you, chair and honourable senators, for the opportunity to provide comment from the perspective of the federal public service.

The Association of Justice Counsel is the exclusive bargaining agent for approximately 2,600 lawyers employed by the Government of Canada. They work for the Department of Justice and the Public Prosecution Service of Canada, and they provide in-house legal services to various federal agencies, tribunals and courts across the country.

We are one of 17 core federal public service bargaining agents and the only one invited to speak to this committee. While there is the possibility of further witnesses, I may, in fact, be speaking largely in their stead. There are written submissions from a number of these groups, I understand. A number of groups

J'ai passé en revue l'avis juridique du juge de la Cour suprême, Michel Bastarache, sur la constitutionnalité du projet de loi C-377. À la lumière de mon expérience, je souscris à l'avis de cet expert et de ce juge des plus respectés.

Il dit aussi ceci :

J'appuierai donc ce projet de loi sous sa forme actuelle et j'encourage son adoption, afin d'assurer l'équité pour les contribuables du Canada, les cotisants dissidents des syndicats ainsi que le grand public.

Pourriez-vous brièvement, aux fins du compte rendu, nous parler de vos antécédents, et aussi nous exposer votre analyse de l'article 1?

**Le président :** Ce devra être une version abrégée des antécédents, car nous allons ensuite devoir conclure.

**M. Bastarache :** J'ai été enseignant de droit constitutionnel pendant 10 ans, et j'ai pratiqué dans ce domaine pendant 12 ans. J'ai été juge pendant 14 ans. À la Cour suprême du Canada, je pense que 17 à 20 p. 100 des causes que nous entendons sont d'ordre constitutionnel.

**La sénatrice Batters :** Je vous remercie beaucoup. Pendant combien de temps avez-vous siégé à la Cour suprême?

**M. Bastarache :** Onze ans.

**Le président :** Au nom du comité, je tiens à remercier tous les témoins d'avoir comparu aujourd'hui et de nous avoir aidés dans nos délibérations sur ce projet de loi.

Nous passons maintenant à notre deuxième groupe de témoins. Je tiens à souhaiter la bienvenue à Len MacKay, président de l'Association des juristes de justice. À titre individuel, nous entendrons Marc Roumy, par vidéoconférence de Toronto, et Ken Pereira. Messieurs, nous vous souhaitons la bienvenue.

Monsieur MacKay, peut-être commencerons-nous par vous, puis ensuite ce sera au tour de M. Roumy puis de M. Pereira.

**Len MacKay, président, Association des juristes de justice :** Je vous remercie, monsieur le président et honorables sénateurs, de nous donner l'occasion de vous faire part de nos opinions, du point de vue de la fonction publique fédérale.

L'Association des juristes de justice est l'agent négociateur exclusif d'environ 2 600 avocats qu'emploie le gouvernement du Canada. Elle travaille pour le ministère de la Justice et le Service des poursuites pénales du Canada et fournit des services juridiques à long terme à divers organismes fédéraux et tribunaux du pays.

Nous sommes l'un des 17 agents de négociation de la fonction publique fédérale et le seul à avoir été convoqué devant votre comité. Bien qu'il soit encore possible qu'il y ait d'autres témoins, je pourrais m'exprimer largement en leur nom. À ce que j'ai compris, plusieurs de ces groupes ont présenté des mémoires

certainly have expressed that they support my position today: the foreign service officers unit — PAFSO — the professional employees at CAPE, and the financial officers at ACFO.

I understand the point has been made that it's unclear what issue or perceived problem this bill is meant to address; but the objections come from all corners. As you are likely aware, a private member's bill will follow the same legislative process as any government bill. However, the consideration and time allocated are restricted. As well, it doesn't have the scrutiny required of government bills, which for all intents and purposes Bill C-377 is, we would argue. Such bills do not benefit from the expertise of Department of Justice lawyers and government apparatus to review their legality throughout the drafting phase.

I would suggest that it falls mostly on senators to thoroughly review and analyze what we would describe as the invasive measures set forth in Bill C-377. Obviously from the name of the committee, we expect that this committee is concerned mostly with the legality and constitutionality of the bill, but we also want to comment on other severe aspects of the proposed legislation.

From a legal perspective, the first point I want to make is about solicitor-client privilege, which has been touched on by others, including the CBA just before this session. There is some protection in this bill of the disclosure required to protect solicitor-client privilege, but it doesn't cover all such information that may be protected by privilege otherwise, including expenditures related to collective bargaining or labour relations. This type of information, even if it's provided under privilege, is reported to the Minister of Finance and is made public under this bill.

Solicitor-client privilege is the cornerstone of our legal system. Any breach of this privilege for ideological purposes can only serve to undermine our legal system and the basic rights of Canadians.

I should also point out, and this may be something that people missed, that it's not just the scope of the disclosure that's required here. It's the fact that anything done by a lawyer that is being disclosed is in fact a breach of privilege. Just the fact that you've retained counsel, for any purpose at all, is privileged information that will have to be disclosed under this bill.

The second point I wanted to raise is in relation to privacy, which has been already talked about here this morning. There are significant privacy interests at stake with this bill. The extent of the public disclosure required is disproportionate to any conceived goal, including accountability to taxpayers. Union accountability is primarily owed to its members, which I can't emphasize enough. Even with public accountability argued from the tax subsidies angle, the intrusion on privacy in this bill is disproportionate. Such privacy concerns do not limit themselves

écrits. Plusieurs ont certainement exprimé leur appui à la position que je vais faire valoir aujourd'hui : le groupe des agents du service extérieur — l'APASE —, les employés professionnels de l'ACEP et les agents financiers de l'ACAF.

Je pense qu'on ne comprend pas très bien le problème réel ou perçu que ce projet de loi cherche à régler, mais les objections fusent de toutes parts. Comme vous le savez probablement, un projet de loi d'initiative parlementaire doit suivre le même processus législatif que tout autre projet de loi du gouvernement. Cependant, l'examen dont il fait l'objet et le temps qui lui est consacré sont restreints. De plus, on ne prévoit pas effectuer l'analyse approfondie qui est exigée pour les projets de loi du gouvernement dans le cas du projet de loi C-377. Ce projet de loi ne jouit pas de l'expertise des avocats du ministère de la Justice et de l'appareil gouvernemental qui, autrement, en analyseraient la légalité tout au long de la phase de rédaction.

C'est à mon avis surtout aux sénateurs qu'il incombe d'examiner en profondeur et d'analyser ce qu'on peut qualifier de mesures portant atteinte à la vie privée que propose le projet de loi C-377. Évidemment, compte tenu du titre de ce comité, on peut s'attendre à ce qu'il se préoccupe surtout de la légalité et de la constitutionnalité du projet de loi, mais on veut aussi qu'il commente d'autres aspects importants de ce projet de loi.

Du point de vue juridique, j'aimerais d'abord parler du secret professionnel, que d'autres ont mentionné, dont l'ABC à la séance précédente. Ce projet de loi prévoit des mesures de protection liées à la divulgation, qui sont nécessaires pour protéger le secret professionnel, mais ces dispositions ne portent pas sur tous les types de renseignements qui pourraient autrement être protégés par ce secret professionnel, y compris les dépenses liées aux négociations collectives ou aux relations de travail. Ce type de renseignement, même s'il est fourni sous le couvert du secret professionnel, est transmis au ministre des Finances et, en vertu de ce projet de loi, rendu public.

Le secret professionnel est la pierre angulaire de notre système juridique. Toute atteinte à ce privilège pour des raisons idéologiques ne peut que saper notre système juridique et les droits fondamentaux des Canadiens.

Je devrais aussi ajouter, et peut-être d'autres ne l'ont-ils pas vu, qu'il ne s'agit pas que de la portée de la divulgation exigée ici. Tout ce que fait un avocat qui est divulgué est une atteinte au privilège. Le fait de retenir les services d'un avocat, pour n'importe quel motif, est un renseignement assujéti au secret professionnel qui devra être divulgué en vertu de ce projet de loi.

La deuxième chose dont j'aimerais parler porte sur la protection des renseignements personnels, dont il a déjà été question ce matin. Ce projet de loi met en jeu d'importants intérêts liés à la vie privée. La mesure de la divulgation publique exigée est disproportionnée par rapport à tout objectif possible, y compris la reddition de comptes aux contribuables. Les syndicats doivent d'abord et avant tout rendre des comptes à leurs membres, et je ne le dirai jamais assez. Même quand on pense à la reddition de comptes au public concernant les subventions

to union members and employees but also extend to individuals entering into commercial transactions with such bargaining agents, such as anyone offering simple services like snow removal or janitorial services. These are not, in any way, affiliated with the union, but they will be disclosed. It's been estimated that the privacy of 12 million Canadians could be affected by this bill if it's enacted into law. This is a number that comes from comments made by former Senator Hugh Segal.

The next point I want to make is about the broad scope of the bill. Many organizations not so-called "targeted" by the bill, if we see this as an anti-union bill, could be caught up in this as well. Doctors Nova Scotia made a submission about their being potentially caught up in this bill. The Investment Funds Institute of Canada talks about mutual funds being caught up in this bill, as well as pension funds. This particular issue clearly illustrates, I would suggest, how blunt this instrument is.

Constitutionality is being argued in a couple of ways. First of all, that this bill is *ultra vires* and that labour relations is mostly provincial jurisdiction. I haven't come here to provide a legal opinion on that point. I'm not a labour relations lawyer. I'm a criminal lawyer, but I'll leave it to the other submissions that have been made. To be honest, it is something that is perhaps outside my mandate as a federal union. So I can't really suggest to this group that it is a strong argument I'm making for my people, but I would suggest it is a valid argument that — if you listen to other people speaking — more than 90 per cent of the impact of this bill will be on provincial unions.

I would also add that this is not income tax legislation, notwithstanding that the Income Tax Act is being amended.

I won't get into the nitty-gritty of the pith and substance argument, but it has been made. I would suggest that, clearly, the pith and substance here is labour relations and not tax.

**The Chair:** I'm afraid you're not going to get through all of this. I'm going to ask you to sum up.

**Mr. MacKay:** Okay.

I want to mention that the main point from the union perspective is the impact on Charter rights 2(b) and 2(d), freedom of expression and freedom of association. It can easily be seen that provisions of the bill would significantly interfere with the internal administration and the operation of unions to a degree that would amount to the infringement of the freedom of association of their members. As my colleagues from the CBA pointed out, it is unclear from the bill what the justification for

fiscales, ce projet de loi permet une intrusion disproportionnée dans la vie privée des gens. Ces préoccupations pour la vie privée ne se limitent pas aux membres des syndicats et aux employés; elles visent aussi les personnes qui ont des transactions commerciales avec ces agents négociateurs, notamment quelqu'un qui offre de simples services de déneigement ou d'entretien. Ils ne sont aucunement affiliés aux syndicats, mais pourtant, leurs renseignements personnels seront divulgués. Ainsi, on estime que 12 millions de Canadiens pourraient être touchés si ce projet de loi devait être promulgué. C'est le chiffre qu'a fourni l'ex-sénateur Hugh Segal.

J'aimerais aussi parler de la vaste portée de ce projet de loi. Bien des organisations qui ne sont pas soi-disant « ciblées » par le projet de loi, si on le voit comme un projet de loi antisyndical, pourraient également être touchées. Ainsi, Doctors Nova Scotia a présenté un mémoire sur la possibilité que cette organisation soit englobée dans ce projet de loi. L'Institut des fonds d'investissement du Canada parle aussi du fait que les fonds mutuels pouvaient être visés également, de même que les fonds de pension. Cela démontre, à mon avis, à quel point ce projet de loi ratisse large.

La constitutionnalité est défendue de plusieurs façons. Premièrement, on peut dire que le projet de loi est *ultra vires* et que les relations de travail relèvent principalement des provinces. Je ne suis pas ici pour formuler une opinion juridique à ce sujet. Je ne me spécialise pas dans les relations de travail. Je suis criminaliste, mais je m'en remettrai aux autres arguments déjà formulés. Pour être honnête, je pense que cette question ne s'inscrit pas dans mon mandat comme syndicat fédéral. Je ne peux donc pas vraiment laisser entendre à votre groupe qu'il s'agit d'un argument solide que je formule pour les miens, mais il s'agit selon moi d'un argument valable — si on écoute ce que disent les autres — voulant que plus de 90 p. 100 des conséquences de ce projet de loi seront ressenties par les syndicats provinciaux.

J'ajouterais également qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi portant sur l'impôt sur le revenu, en dépit du fait qu'il modifie la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je ne m'attarderai pas à tous les détails obscurs de l'argument de fond, mais celui-ci a été formulé. Selon moi, la question ici, c'est clairement les relations de travail, et non pas les impôts.

**Le président :** Je crains que vous ne puissiez vous attarder à tous ces détails. Je vous demanderais de conclure.

**M. MacKay :** D'accord.

Je tiens à souligner que le point principal, du point de vue du syndicat, est l'incidence sur les droits constitutionnels prévus aux alinéas 2b) et 2d) de la Charte, la liberté d'expression et la liberté d'association. On peut facilement constater que les dispositions du projet de loi auraient des répercussions considérables sur l'administration interne et les activités des syndicats et que cela pourrait même donner lieu à une violation de la liberté d'association de leurs membres. Comme mes collègues de l'ABC



such an infringement might be. This has been clearly shown to be an elevated freedom from the recent Supreme Court of Canada cases.

**The Chair:** That's all we have time for, I'm afraid. We'll move to Mr. Roumy.

**Marc Roumy, as an individual:** Thank you, Mr. Chair. As I did before the Senate Banking Committee, I urge you to adopt this much-needed legislation.

I am a flight attendant with Air Canada and a CUPE member for over 17 years. I regularly attend my local's union meetings and have attended CUPE national conventions. I have been a secretary-treasurer. Currently, I'm in my fourth term as a component trustee of CUPE.

One of my letters to a national newspaper was read in the House of Commons the day before this bill was passed to the Senate. The letter was called "Union Secrecy Firsthand."

Current legislation has insufficient requirements for union financial disclosure. This results in union leaders interpreting what is sufficient. Bill C-377 fixes this serious problem.

As an active union member, I will address some of the concerns used by opponents of Bill C-377 and how those concerns are unwarranted, even misguided.

Some say employers will know how much unions have in their strike fund. My union discloses their national strike fund amount on their website, which is already available to the public. I pointed this out to a senator in 2013 after one prominent union leader claimed it would be detrimental for unions if the employers were aware of this amount.

In 2013, Nova Scotia's then-NDP Minister of Labour was asked if his party received donations from unions. He stated, "No, the law does not allow it." This is correct. However, my union provided financial assistance as a guarantor for a loan made by a financial institution to the Nova Scotia NDP for the provincial elections of that year.

These are just some of the many red herrings tossed out by union leaders to maintain their status quo. Union leaders might be worried if their members and the general public knew how much is not spent on collective bargaining and grievances but on other non-related issues.

l'ont indiqué, le projet de loi ne précise pas ce qui pourrait justifier une telle violation. Les décisions récentes de la Cour suprême du Canada indiquent clairement qu'il s'agit d'une liberté fondamentale.

**Le président :** C'est malheureusement tout le temps que nous avons. Passons à M. Roumy.

**Marc Roumy, à titre personnel :** Merci, monsieur le président. Comme je l'ai dit devant le Comité sénatorial des banques, je vous incite à adopter ce projet de loi fort nécessaire.

Je suis agent de bord pour Air Canada et membre du SCFP depuis plus de 17 ans. Je participe régulièrement aux réunions syndicales de ma section locale et j'ai assisté à des congrès nationaux du SCFP. J'ai été secrétaire-trésorier. À l'heure actuelle, j'en suis à mon quatrième mandat à titre de fiduciaire du SCFP.

L'une de mes premières lettres à un journal national a été lue à la Chambre des communes la veille du renvoi du projet de loi au Sénat. La lettre s'intitulait « Union Secrecy Firsthand ».

À l'heure actuelle, les exigences législatives portant sur la divulgation des renseignements financiers des syndicats sont insuffisantes. C'est donc aux dirigeants syndicaux que revient la tâche d'interpréter ce qui est suffisant. Le projet de loi C-377 règle ce grave problème.

À titre de membre syndical actif, je répondrai à certaines des préoccupations formulées par les opposants au projet de loi C-377, préoccupations qui sont, selon moi, injustifiées, voire malavisées.

Certains affirment que les employeurs sauront le montant dont les syndicats disposent dans leur fonds de grève. Mon syndicat divulgue le contenu de son fonds de grève national sur son site web, qui est déjà accessible au public. Je l'ai indiqué à un sénateur en 2013, après qu'un dirigeant syndical bien connu ait affirmé que cela pourrait causer du tort aux syndicats si les employeurs étaient au courant de ce montant.

En 2013, le ministre du Travail néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse a dû répondre à la question de savoir si son parti recevait des dons des syndicats. Il a affirmé que non, que la loi ne le permet pas. C'est exact. Toutefois, mon syndicat a apporté une aide financière en se portant garant d'un prêt consenti par une institution financière au NPD de la Nouvelle-Écosse en vue des élections provinciales de 2013.

Voilà seulement un exemple des nombreuses explications fallacieuses formulées par les dirigeants syndicaux pour maintenir leur statu quo. Les dirigeants syndicaux pourraient s'inquiéter si leurs membres et la population générale savaient tout ce qui est dépensé pour des questions qui n'ont rien à voir avec les négociations collectives et les griefs.

By getting a little closer to the inside track, as I have been able to do, I have learned a lot. For example, in 2012, CUPE funded the Ottawa Folk Festival to the tune of over \$40,000. It has funded campaigns against bottled water and numerous other causes that do not directly benefit union members.

According to the Income Tax Act of Canada, tax deductible dues are to be used for “ordinary operating expenses.” Canadians need to be aware that tax deductible dues are going to campaigns that are far from the ordinary operating expenses of unions so that there can be real enforcement of the law as written. Union leaders are worried about their members and the public being more informed. There would be new problems for them and their wide-open spending abilities.

Freedom of association was mentioned many times by opponents. They claim Bill C-377 will harm their Charter right to association. I ask, freedom of association for whom? Big labour leaders and the NDP, or the individual worker? What about my freedom of association to not associate with a political party?

To conclude, it has been said many times by opponents of this bill that C-377 is a solution in search of a problem. The real problem is the support for a partisan political party that CUPE financially assists and any of the organizations and activities on which union dues are spent, which is in violation of the Income Tax Act of Canada as written, and nothing is being done about that.

These are not deductible dues, and with public pressure and eventually real enforcement, CUPE would have a much harder time continuing to spend money on their ideological campaigns and not more on me, my colleagues and my work environment. Why? Because they would have to get me to pay dues that are not deductible. My expectation as a worker, but also as a taxpayer overall, is that all forced dues be spent solely on the enforcement and improvement of collective agreements and unionized workplaces.

I urge you all, honourable senators, to pass Bill C-377. Contrary to what other union leaders have said, transparency does lead to accountability, and accountability results in trust.

Thank you, and I look forward to answering any of your questions.

**The Chair:** Thank you.

Mr. Pereira.

**Ken Pereira, as an individual:** Thank you, Mr. Chair.

Comme j'ai pu me rapprocher du vif du sujet, j'en ai beaucoup appris. Par exemple, en 2012, le SCFP a financé le Festival folk d'Ottawa à hauteur de plus de 40 000 \$. Il a financé des campagnes contre l'eau embouteillée et de nombreuses autres causes qui n'ont pas d'avantages directs pour les membres du syndicat.

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, les cotisations syndicales déductibles d'impôt doivent servir à payer les « frais ordinaires de fonctionnement ». Les Canadiens doivent savoir que les cotisations syndicales déductibles d'impôt sont utilisées pour mener des campagnes qui n'ont rien à voir avec les frais ordinaires de fonctionnement des syndicats afin que la loi actuelle puisse être appliquée de façon concrète. Les dirigeants syndicaux craignent que leurs membres et la population soient mieux informés. Cela créerait de nouveaux problèmes pour eux et leur capacité de dépenser presque illimitée.

Les opposants au projet de loi ont mentionné la liberté d'association à de nombreuses reprises. Ils affirment que le projet de loi C-377 nuira à leur liberté d'association en vertu de la Charte. Je me demande à qui sert cette liberté d'association. Les grands dirigeants syndicaux et le NPD, ou encore le travailleur? Et qu'en est-il de ma liberté de ne pas m'associer à un parti politique?

En conclusion, les opposants au projet de loi ont dit à de nombreuses reprises que le C-377 est une solution en quête d'un problème. Le vrai problème, c'est le soutien financier offert par le SCFP à un parti politique ainsi que toutes les organisations et activités qui reçoivent l'argent tiré des cotisations syndicales, ce qui contrevient à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada actuelle, et on ne fait rien contre cela.

Ce ne sont pas des cotisations déductibles, et grâce à la pression du public et, au bout du compte, une application réelle de la loi, le SCFP aurait beaucoup de mal à continuer de dépenser de l'argent pour mener ses campagnes idéologiques plutôt que pour m'aider, moi, de même que mes collègues et mon environnement de travail. Pourquoi? Parce qu'il devrait me convaincre de payer des cotisations qui ne sont pas déductibles. À titre de travailleur, mais également de contribuable, je m'attends à ce que toutes les cotisations obligatoires ne soient dépensées que pour l'application de la loi et l'amélioration des conventions collectives et des milieux de travail syndiqués.

Je vous incite tous, honorables sénateurs, à adopter le projet de loi C-377. Contrairement à ce que d'autres dirigeants syndicaux ont dit, la transparence mène à la reddition de comptes, et la reddition de comptes favorise la confiance.

Merci. Je suis impatient de répondre à toutes vos questions.

**Le président :** Merci.

Monsieur Pereira.

**Ken Pereira, à titre personnel :** Merci, monsieur le président.

I am a unionized worker. I am a union leader. I was a business manager of Local 1981 Millwrights of FTQ-Construction. I saw things that shocked me. I thought I could change them from within, and I was wrong.

Today, they say I'm a whistle-blower. I was a so-called "star witness" about union corruption at Quebec's Charbonneau commission. I no longer work in my beloved home province of Quebec. I live there with my wife and our two kids, now young adults, but I have to work elsewhere.

My life was threatened. No one should have to do what I did to ensure financial activities are lawful. I am a big union believer, but there are things in this country that must change. This necessary disclosure bill is a start.

All Canadians, not just unionized Canadian, need detailed online financial disclosure of all tax exempt union organizations to put an end to the abuse of tax deductible union dues.

Let me tell you what I found below the surface, to make a very long and difficult period of my life very short.

I became a leader in the FTQ-Construction union, Quebec's largest union. I exposed FTQ Director Jocelyn Dupuis, now guilty of fraud and sentenced to one year in prison for falsifying financial records.

I had only looked at a six-month period of his 11 years on top and found over \$125,000 of false claims: trips to California and Vegas; per diem claims for kilometres in California, even if the car was a rental; restaurant bills for \$3,000 a shot; monthly claims of over \$20,000 for just one restaurant alone; and many non-union activities — all under the "watchful eye" of the executive board, who to this day has never claimed the money back for the members or the Canadian taxpayers. The union brass went to court on his behalf and told the judge that the money was used for miscellaneous purposes, lame excuses like buying lumber for strikes.

Today every director who approved those expenses is in a higher position at the FTQ Construction Council.

Opération Diligence, an RCMP and SQ task force, found many things, like when Jocelyn Dupuis gave over \$70,000 to Local 791 to help re-elect Eric Boisjoli, one of his understudies. Today Eric Boisjoli is Assistant Director of FTQ Construction —

Je suis un travailleur syndiqué et un chef syndical. J'ai dirigé la section locale 1981 des mécaniciens industriels de la FTQ Construction. J'ai vu des choses qui m'ont choqué. Je pensais pouvoir les changer de l'intérieur, et j'avais tort.

Aujourd'hui, on dit que je suis un dénonciateur. J'ai été un soi-disant « témoin vedette » au sujet de la corruption syndicale à la commission Charbonneau, au Québec. Je ne travaille plus au Québec, ma province natale que j'adore. Je vis là avec ma conjointe et nos deux enfants, qui sont maintenant de jeunes adultes, mais je dois travailler ailleurs.

Ma vie a été menacée. Personne ne devrait avoir à faire ce que j'ai fait pour veiller à ce que les activités financières soient légales. Je crois fermement aux syndicats, mais certaines choses doivent changer dans notre pays. Ce projet de loi nécessaire sur la divulgation est un point de départ.

Tous les Canadiens, pas seulement les syndiqués, doivent avoir accès en ligne aux renseignements financiers de toutes les organisations syndicales exonérées d'impôt afin de mettre un terme à l'utilisation abusive des cotisations syndicales déductibles d'impôt.

Je vais vous dire ce que j'ai découvert au-delà des apparences. Je résumerai les événements d'une période de ma vie très longue et pénible.

Je suis devenu chef au sein de la FTQ-Construction, le plus grand syndicat du Québec. J'ai exposé le directeur de la FTQ, Jocelyn Dupuis, déclaré coupable de fraude et condamné à un an de prison pour avoir falsifié des documents financiers.

En n'examinant que 6 mois de ses 11 ans de mandat, j'ai trouvé l'équivalent de plus de 125 000 \$ en fausses déclarations : des voyages en Californie et à Las Vegas, des demandes de remboursement pour le kilométrage quotidien parcouru en Californie, même s'il utilisait une voiture de location, des factures de restaurant s'élevant à 3 000 \$ par repas, des demandes de remboursement mensuelles de plus de 20 000 \$ rien que pour un seul restaurant, ainsi que de nombreuses activités non liées aux relations de travail — le tout, sous le « regard attentif » du conseil exécutif. À ce jour, le conseil n'a toujours pas réclamé le remboursement de cet argent au nom des membres du syndicat ou des contribuables du Canada. Les hauts placés du syndicat se sont présentés devant les tribunaux au nom de Jocelyn Dupuis et ont dit au juge que cet argent a été utilisé à différentes fins, donnant des excuses minables, comme l'achat de bois pour des grèves.

Aujourd'hui, chaque directeur ayant approuvé ces dépenses occupe un poste de direction au sein du conseil de la FTQ-Construction.

L'opération Diligence, menée par une unité conjointe de la GRC et de la SQ, a permis de découvrir beaucoup de choses; par exemple, Jocelyn Dupuis a donné plus de 70 000 \$ à la section locale 791 pour aider à faire réélire Eric Boisjoli, un de ses

the same person who set up a meeting between me and a notorious gangster related to the Mafia.

On tape, Yves Mercure and Yves Ouellet told me that \$70,000 went missing through a boxing gala scheme; \$140,000 was used to buy boxing event tickets sponsored by the FTQ.

Today, Yves Ouellet is Director General of FTQ-Construction. Yves Ouellet also approved Jocelyn Dupuis' expenses for two years while he was financial secretary. Ten and a half years of Jocelyn Dupuis' expenses have gone missing from the FTQ-Construction archives. It will be the same at many other unions across Canada.

The union leaders above me lied to protect their interests. So have other prominent leaders, like former CAW President Ken Lewenza and former CEP President Dave Coles. Together, in a national publication they state:

Most jurisdictions in Canada require annual financial statements to be filed by unions, where they can be inspected by the public.

This is not true. No labour board, no other government body anywhere in Canada keeps any such statements for public access.

It is clear that some union leaders will say almost anything to hide this reality from Canadians, including the unionized ones. Those who speak against this bill, let alone who want to find a way to stop it, would enable this terrible reality to continue. I challenge you to look me in the eye and tell me why anyone should have to be where I am today. Only full public disclosure will create more pressure on the labour movement.

It is the Income Tax Act that makes dues deductible, that makes all union revenue tax free, and that ensures there is no real disclosure and reviews of the books of the national unions. I opened up Pandora's Box. It is your turn to close it for the good of unions and for the working class. Thank you.

**The Chair:** Thank you.

We will begin questions with Senator Baker, deputy chair of the committee.

**Senator Baker:** Thank you to the three witnesses before the committee today. You've made very interesting and informative presentations, and we assure Mr. MacKay that we have his written brief here and all of this will be considered by the committee.

protégés. Aujourd'hui, Eric Boisjoli est directeur adjoint à la FTQ-Construction — et c'est cette personne qui a organisé une rencontre entre moi et un gangster notoire lié à la mafia.

Lors d'une conversation enregistrée, Yves Mercure et Yves Ouellette m'ont révélé la perte de 70 000 \$ dans une arnaque liée à un gala de boxe; 140 000 \$ ont été utilisés pour acheter des billets pour un événement de boxe commandité par la FTQ.

Aujourd'hui, Yves Ouellette est directeur général de la FTQ-Construction. Yves Ouellette a aussi approuvé les demandes de remboursement de Jocelyn Dupuis pendant deux ans alors qu'il était trésorier. L'équivalent de 10 ans et demi de documents liés aux dépenses de Jocelyn Dupuis a disparu des archives de la FTQ-Construction. Le même genre de situation se produira dans de nombreux syndicats partout au Canada.

Des chefs syndicaux supérieurs à mon rang m'ont menti pour protéger leurs intérêts. Tout comme l'ont fait d'autres chefs connus, comme l'ancien président du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, Ken Lewenza, et l'ancien président du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Dave Coles. Dans une publication nationale, ils déclaraient conjointement :

La plupart des provinces et des territoires exigent que les syndicats déposent leurs états financiers annuels afin d'en permettre l'examen public.

C'est faux. Aucune commission des relations de travail, aucun organisme gouvernemental au Canada ne conservent de tels états financiers afin de permettre au public de les consulter.

Certains dirigeants syndicaux sont prêts à dire n'importe quoi pour cacher cette réalité aux Canadiens, y compris aux Canadiens syndiqués. Ceux qui critiquent le projet de loi, et qui voudraient même en empêcher l'adoption, permettraient à cette horrible réalité de se perpétuer. Je vous mets au défi de me regarder dans les yeux et de m'expliquer pourquoi quiconque devrait se retrouver dans une situation semblable à la mienne. Seule la divulgation publique complète permettra d'augmenter la pression sur le mouvement syndical.

La Loi de l'impôt sur le revenu permet la déduction des cotisations syndicales; les revenus des syndicats sont ainsi exempts d'impôt, faisant en sorte qu'il n'existe aucune vraie divulgation et aucun réel examen des livres des syndicats nationaux. J'ai ouvert une boîte de Pandore. C'est à vous de la refermer pour le bien des syndicats et de la classe ouvrière. Merci.

**Le président :** Merci.

Nous allons commencer notre tour de table par le sénateur Baker, vice-président de notre comité.

**Le sénateur Baker :** Merci aux trois témoins d'être présents aujourd'hui. Vos exposés étaient tout à fait intéressants et très instructifs, et nous pouvons confirmer à M. MacKay que nous avons reçu son mémoire écrit et que tous ses documents seront étudiés par le comité.

Mr. MacKay, perhaps I could ask you one question about our constitutionally protected privacy rights in this country as they relate to the bill. You've spoken about over-breadth, about overreaching and about vagueness. All persons in positions of authority in unions across the country, no matter how big or small the union, public or private, for the first time will have to provide an annual statement on their non-labour relations activities and on their political activities. Since there's no definition of "non-labour relations activities," would you give your opinion as to what those activities could include? In your opinion, does it include all non-labour relations activities? Labour relations activities is defined, but not "non," and their political activities. Those two phrases will require, for the first time in North America, all persons associated with unions, even small unions, to make that declaration in every tiny community in the nation, whereas in the United States it's restricted to unions that have an income of over \$250,000 a year — a completely different context — and only the private sector, not the public sector. Could you give your opinion on the definition of "non-labour relations activities"?

**Mr. MacKay:** I can quickly suggest that what I think of as my mandate in relation to labour relations is twofold. One is in relation to bargaining and the other in relation to representation services. Those are two broad mandates we have within our union. Outside of that would be things that are non-labour relations. It would be difficult for me to provide much of a list outside of the person who plows your parking lot, the person who does your bookkeeping, the person who cleans your office — the list would be endless.

The main thrust of my privacy argument here is that \$5,000 is a low threshold for disclosing information and will affect the privacy of millions of Canadians by disclosing any activity, any service they provide to a union.

If we're really going after political activity in particular, which seems to be expressly noted here, I want to point out one thing in relation to my union. We use a democratic system in our unions, and we are controlled by our members. We have bylaws and policies in place right now at the Association of Justice Counsel that bar us from any political activity. It's expressly noted in our bylaws and policies that are created through a democratic process in our union. That's where this should remain, as a democratic process within unions to make these decisions.

**Senator Baker:** So you will be required to do something under this bill that you're not allowed to do anyway, but you'll also be required now to give an annual list of your non-labour relations activities, every single person in a union, big or small, whether

Monsieur Mackay, j'aimerais vous poser une question à propos du droit à la vie privée dans le contexte du projet de loi, sachant que ce droit est protégé par notre Constitution. Vous avez parlé de la portée trop large et de la formulation floue du projet de loi. Toute personne exerçant des fonctions de gestion au sein d'un syndicat public ou privé, n'importe où au pays, peu en importe la taille, devra pour la première fois produire une déclaration annuelle au sujet de ses activités non liées aux relations de travail et de ses activités politiques. Puisque la notion d'« activités non liées aux relations de travail » n'est pas définie, selon vous, quelles activités cette expression devrait-elle inclure? Par exemple, la notion englobe-t-elle toutes les activités non liées aux relations de travail? Les activités liées aux relations de travail sont définies, mais pas l'inverse, ni les activités politiques. Ces deux expressions feront en sorte que, pour la première fois en Amérique du Nord, toutes les personnes associées aux syndicats, même les petits syndicats, devront produire cette déclaration, et ce, même dans les plus petites localités au pays. Aux États-Unis, une telle mesure s'applique aux syndicats dont les revenus sont supérieurs à 250 000 \$ par année — un contexte complètement différent — et ne vise que le secteur privé. Pourriez-vous commenter la définition d'« activités non liées aux relations de travail »?

**M. Mackay :** Je peux en parler rapidement en faisant le lien avec mon mandat en matière de relations de travail, qui, selon moi, comporte deux volets : la négociation et les services de représentation. Voilà les deux grands mandats de notre syndicat. Les activités à l'extérieur de ces deux volets seraient donc des activités non liées aux relations de travail. À cette fin, il me serait difficile de vous fournir des exemples, à part celui de la personne qui enlève la neige dans notre stationnement, de la personne qui fait notre tenue de livres ou de celle qui fait le ménage dans notre bureau — enfin, la liste serait très longue.

Je place le montant de 5 000 \$ au centre de mon argument parce qu'il s'agit d'un seuil peu élevé pour exiger la divulgation d'information, ce qui touchera la vie privée de millions de Canadiens qui devront divulguer toute activité et tout service qu'ils offrent à un syndicat.

Si on souhaite vraiment s'attaquer aux activités politiques, ce qui semble être particulièrement le cas, j'aimerais souligner une chose par rapport à mon syndicat. Nous avons recours à un système démocratique et nous sommes contrôlés par nos membres. À l'Association des juristes de justice, nous avons instauré des règlements et des politiques qui nous interdisent de mener toute activité politique. Il s'agit d'une mesure clairement indiquée dans nos règlements et politiques, créés au moyen d'un processus démocratique au sein de notre syndicat. Les choses devraient demeurer ainsi, c'est-à-dire qu'il faudrait laisser les syndicats prendre les décisions grâce à un processus démocratique.

**Le sénateur Baker :** Donc, le projet de loi exigera de vous une chose qui ne vous est pas permise de toute façon, mais vous devrez aussi fournir une liste annuelle de vos activités non liées aux relations de travail, une liste de toutes les personnes au sein d'un

there's \$5,000 involved or not, because persons in authority have to provide this. Is this definition overly broad, vague and overreaching, in your opinion?

**Mr. MacKay:** Well, it certainly is. The privacy aspect I think is a difficult one to wrestle with sometimes. We're less concerned, for example, about people who make large amounts of money. We're more concerned about the breadth as it relates to smaller services that are provided and how the impact will affect millions of Canadians.

What's ironic is that a bill presented recently wanted to have mandatory disclosure of federal government employees and Crown corporation employees making over \$188,000. That was amended up to \$444,000. The number is odd perhaps to the public, but those are salaries of DMs. That bill was defeated because the amender suggested that they needed to raise these amounts because of the bureaucratic headache in providing that type of disclosure. Ultimately, those are the people that are accountable to the taxpayers, the ones who pay their entire salaries. That bill didn't go any further. It's ironic that we're here now arguing about disclosing tiny amounts of money in relation to unions and only to unions.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you to our three witnesses. My question is for Mr. Pereira.

First of all, as a former union boss, allow me to congratulate you for your courage. I have closely followed everything that has been happening, particularly at FTQ-Construction. Knowing how these things happen internally, within the unions, I can tell you that it requires a lot of courage to do what you have done. I congratulate you for that.

That said, in your opinion, the mafia has a real presence in some unions, as I believe was noticed during the Charbonneau commission. Is it that the union leaders are hanging around with the mafia or, on the contrary, is it that the mafia wants to infiltrate itself into union affairs?

**Mr. Pereira:** One the one hand, it could be that the mafia wants something and is hanging around the union leaders, and on the other hand, sometimes the union leaders want the prestige of gravitating around these people.

I would like to add some comments about something I heard today. We were talking about \$5,000 and less. Often people suggest that this is not important or that it is ambiguous. In my experience in the construction industry in Quebec, do you know who takes care of snow removal, photocopiers, and household maintenance? Often it is the wife, the cousin, the sister or the brother of the business manager, but the workers do not know that. This bill was not created for the Senate or for the government, but for workers.

syndicat, qu'il soit petit ou grand, dès qu'un contrat de 5 000 \$ lie au syndicat, parce que les personnes exerçant des fonctions de gestion devront produire ces listes. Selon vous, cette définition est-elle trop large ou trop vague?

**M. Mackay :** Oui, tout à fait. La question de la vie privée pose parfois des difficultés. On se préoccupe moins des gros montants et davantage des petits services rendus et de la manière dont la portée du projet de loi aura une incidence sur des millions de Canadiens.

Ironie du sort, un projet de loi présenté récemment prévoyait la divulgation obligatoire des fonctionnaires fédéraux et des employés de sociétés d'État gagnant un salaire supérieur à 188 000 \$. Ce seuil a été porté à 444 000 \$ au moyen d'un amendement. Pour le public, ce chiffre peut sembler étrange, mais il correspond aux salaires des sous-ministres. Le projet de loi a été rejeté parce que celui ayant proposé l'amendement a laissé entendre que la divulgation de ces montants entraînerait de nombreuses complications bureaucratiques. Au final, ce sont ces gens qui doivent rendre des comptes aux contribuables, car ce sont eux qui paient leurs salaires. L'autre projet de loi n'est pas allé plus loin. Il est ironique que nous discutons maintenant de la divulgation de petits montants touchant uniquement les syndicats.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci à nos trois témoins. Ma question s'adresse à M. Pereira.

Premièrement, permettez-moi, à titre d'ancien chef syndical, de saluer votre courage. J'ai suivi de très près tout ce qui s'est passé, en particulier à la FTQ-Construction. Sachant comment cela se passe à l'interne, au sein des syndicats, je peux vous dire qu'il a fallu beaucoup de courage pour faire ce que vous avez fait. Je vous en félicite.

Cela dit, selon vous, la mafia est bien présente dans l'environnement de certains syndicats, je crois qu'on l'a constaté lors de la commission Charbonneau. Est-ce que ce sont les leaders syndicaux qui se collent à la mafia ou est-ce plutôt la mafia qui veut s'immiscer dans les affaires syndicales?

**M. Pereira :** D'un côté, il peut s'agir de la mafia qui veut avoir quelque chose de plus et qui se colle aux chefs syndicaux, et de l'autre côté, les leaders syndicaux veulent parfois avoir le prestige de graviter autour de ces personnes.

J'aimerais ajouter des commentaires au sujet d'une chose que j'ai entendue aujourd'hui. On parle de 5 000 \$ et moins. Souvent, on semble dire que ce n'est pas important ou que c'est ambigu. Selon mon expérience dans l'industrie de la construction au Québec, le déneigement, la machine à copier ou l'entretien ménager, savez-vous qui s'en occupait? Souvent c'était la femme, le cousin, la sœur, le frère du gestionnaire des affaires, mais les travailleurs ne le savaient pas. Ce projet de loi n'a pas été élaboré pour le Sénat, ni pour le gouvernement, mais bien pour les travailleurs.

**Senator Dagenais:** Could you tell us how the union executives can use members' money for political ends, and if they do so, what column would that spending appear in?

**Mr. Pereira:** I have been part of the two most important unions in Quebec: the CPQMCI, which was the International Brotherhood, and FTQ-Construction, which was the largest. This spending was listed under the "miscellaneous" column. Without getting into a big debate on the subject, I would say that the Italians and the Portuguese in Quebec tend to favour the Liberals, and no one really voted for the Conservative Party. In the unions, there was a push toward the PQ, but people did not really listen to what the workers wanted. People would listen to the director general, who took the money from the union dues without any explanation, and would decide to give \$2,000 or \$3,000 or even to provide manpower to help win an election in a given region, as happened with the NDP and the PQ.

To me, this is irrelevant. You can vote for anyone you want, that is perfectly normal, but you do not have the right to give the members' money to a particular political party.

**Senator Dagenais:** Senator Baker will correct me if I am wrong, but I believe he asked Mr. MacKay if the term "labour trust" had been defined in the bill. I would encourage you to look at the first page, the third paragraph, section 149.01. That is where the definition is. That was simply for information purposes. Thank you, Mr. Chair.

[English]

**Senator Plett:** I'll be brief. Mr. Pereira, I want to simply echo what Senator Dagenais said and thank you for the work that you have been doing on this. I watched yesterday for the first time the video of the interview that I think CBC had done with you, and I was astounded at the pressures that you were under and what you have all done, so thank you very much for that.

My question to you is this: You say you now have to work in Cold Lake, Alberta, and your family is in Quebec. Do you still feel unsafe living in your home province, even though you are working in Alberta? How about your family? Do you have concerns over their safety with what you've done?

**Mr. Pereira:** Right now, I don't think so, but one of the reasons why I feel pretty safe is because there was a disclosure. There was a media disclosure, which goes almost with the bill. You need a disclosure to take that pressure off you and to take the pressure off the simple worker, the guy who takes all his change to go up to the microphone and talk to the business leader and tell him, "Listen, I need to know how much money you spent on restaurant bills," or whatever.

**Le sénateur Dagenais :** Pouvez-vous nous dire comment les cadres supérieurs syndicaux peuvent utiliser l'argent des membres pour faire de la politique, et s'ils le font, dans quelle colonne de chiffres ces dépenses apparaissent-elles?

**M. Pereira :** J'ai fait partie des deux syndicats les plus importants au Québec : le CPQMCI, c'était l'International Brotherhood, et la FTQ-Construction, c'était le plus gros. On mettait cela sous la colonne « divers ». Sans lancer de gros débats à ce sujet, les Italiens et les Portugais, au Québec, sont beaucoup plus favorables aux libéraux, personne ne votait vraiment pour le Parti conservateur. Dans les syndicats, on poussait vers le PQ, mais on n'écoutait pas ce que le travailleur voulait. On tenait compte du point de vue du directeur général, qui prenait l'argent des cotisations syndicales sans aucun prétexte. Celui-ci décidait de donner soit 2 000 \$, 3 000 \$ ou parfois même jusqu'à prêter des gens pour aider à gagner une élection favorable dans sa région, comme on a fait avec le NPD ou avec le PQ.

Cela n'a aucune importance pour moi. On peut voter pour qui on veut, c'est tout à fait normal, mais on n'a pas le droit de transmettre l'argent des membres à un certain parti.

**Le sénateur Dagenais :** Le sénateur Baker me corrigera si je me trompe, mais je pense qu'il a demandé à M. MacKay s'il existait une définition de « fiducie de syndicat » dans le projet de loi. Effectivement, je vous invite à regarder la première page, au troisième paragraphe, à l'article 149.01. On y retrouve la définition. C'était simplement à titre d'information. Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le sénateur Plett :** Je serai bref. Monsieur Pereira, j'aimerais simplement faire écho à ce que le sénateur Dagenais vient de dire et je veux vous remercier du travail que vous faites à ce chapitre. Hier, j'ai regardé pour la première fois la vidéo de l'entrevue que vous avez donnée à la CBC, je crois, et j'ai été estomaqué par les pressions que vous avez subies et tout ce que vous avez fait; alors, je tiens à vous en remercier particulièrement.

Ma question pour vous est la suivante : vous dites que vous devez maintenant travailler à Cold Lake, en Alberta, et que votre famille se trouve au Québec. Vous sentez-vous toujours en danger dans votre province d'origine, même si vous travaillez en Alberta? Qu'en est-il de votre famille? Êtes-vous préoccupé par sa sécurité à la suite de ce que vous avez fait?

**M. Pereira :** À l'heure actuelle, je ne me sens pas en danger, mais l'une des raisons pour lesquelles je me sens relativement en sécurité, c'est qu'il y a eu divulgation. Il y a eu divulgation dans les médias, ce qui cadre bien avec le projet de loi. Il faut qu'il y ait divulgation pour éliminer cette pression dont sont victimes les travailleurs ordinaires, ceux qui prennent leur courage à deux mains pour aller au micro et dire aux dirigeants, par exemple : « Écoutez, je tiens à savoir combien vous avez dépensé dans les restaurants. »

Right now in Quebec, so you understand also, *les registres des entreprises du Québec*, there's more money in the sports associations which are affiliated to the local than to the strike funds. That says it all.

**Senator Plett:** Thank you.

Mr. Roumy, do you feel under pressure by your local in any way that would discourage you or encourage you from doing what you're doing?

**Mr. Roumy:** No pressure, but I think there is a bit of irritation. It's more resistance when I ask questions. I've been attending local meetings for over a decade, and sometimes when union leaders would be different, presidents would allow us to walk out of a union meeting with financial statements, sometimes not. When they didn't, they would be resistant in allowing you to take the financial statements with you.

I haven't had major pressure, but there's been resistance to disclosing the salaries of my national president or the financial statements, but nothing to the extent of Mr. Pereira.

**Senator Plett:** Thank you.

I have one quick question for Mr. MacKay. Mr. MacKay, in your presentation you list a number of organizations, including registered charities, not-for-profits, political contributions, and you're drawing a correlation there. Give me your opinion on registered charities. Should they have full disclosure?

**Mr. MacKay:** There are a couple of different things going on here. One is accountability to the taxpayer and one is accountability to union members. I think the thrust of my argument here today is that what we're talking about is a labour relations issue. I don't want to get into the nitty-gritty of who should be disclosing things to the taxpayer or not. I want to suggest to this group that union members have a right to disclosure about union business, and the taxpayer doesn't, just because union dues are deductible.

**Senator Plett:** Even though it's their tax dollars?

**The Chair:** We'll have to move on.

Senator Joyal.

**Senator Joyal:** Thank you, Mr. Chair.

[Translation]

**Senator Joyal:** Mr. Pereira, with your experience in unions in Quebec, do you believe that the laws governing unions are not sufficient to prevent the abuses that you described in your presentation?

À l'heure actuelle, au Québec, donc, c'est ce qu'il faut aussi comprendre; selon le registre des entreprises du Québec, il y a plus d'argent dans les associations sportives qui sont affiliées à la section locale que dans le fonds de grève. Tout est dit.

**Le sénateur Plett :** Merci.

Monsieur Roumy, avez-vous l'impression que votre section locale vous met de la pression, de quelque façon que ce soit, pour vous dissuader d'agir ou pour vous inciter à faire ce que vous faites?

**M. Roumy :** Ce n'est pas de la pression que je ressens, mais plutôt, je pense, une certaine irritation. Il y a davantage de résistance lorsque je pose des questions. Je participe à des réunions de section locale depuis plus de 10 ans, et parfois, lorsque les dirigeants syndicaux sont différents, les présidents nous permettent de sortir de la réunion avec des états financiers. D'autres fois, ils font preuve de réticence à nous laisser partir avec les états financiers.

Je n'ai pas fait l'objet de pressions importantes, mais je me suis heurté à une certaine résistance pour ce qui est de la divulgation du salaire de mon président national ou des états financiers, mais rien de comparable à ce que M. Pereira a vécu.

**Le sénateur Plett :** Merci.

J'ai une brève question pour M. Mackay. Monsieur MacKay, dans votre exposé, vous avez dressé une liste comprenant un certain nombre d'organisations, y compris des organismes de bienfaisance enregistrés, des organisations sans but lucratif, des contributions politiques, et vous établissez une corrélation. Que pensez-vous des organismes de bienfaisance enregistrés? Devraient-ils être soumis à des exigences de divulgation intégrale?

**M. MacKay :** Différents facteurs entrent en jeu là-dedans. Il y a, d'une part, la reddition de comptes aux contribuables et, d'autre part, la reddition de comptes aux membres du syndicat. Je pense que l'argument principal que j'avance aujourd'hui, c'est que nous parlons là de questions de relations de travail. Je ne veux pas examiner dans le menu détail la question de savoir qui devrait divulguer quoi aux contribuables ou qui ne le devrait pas. Je tiens à vous faire comprendre que les membres d'un syndicat ont droit à une divulgation intégrale des affaires du syndicat, et que cela n'est pas le cas des contribuables, du simple fait que les cotisations syndicales sont déductibles d'impôt.

**Le sénateur Plett :** Même s'il s'agit de leur argent?

**Le président :** Il faut passer à quelqu'un d'autre.

Sénateur Joyal.

**Le sénateur Joyal :** Merci, monsieur le président.

[Français]

**Le sénateur Joyal :** Monsieur Pereira, selon votre expérience de la vie syndicale au Québec, croyez-vous que les lois qui gouvernent les syndicats sont insuffisantes pour prévenir les exactions que vous avez décrites dans votre présentation?



**Mr. Pereira:** I won a case under the first Law 135, which has to do with discrimination and bullying on construction sites. The contractor received the minimum fine of \$5,000. The laws exist, and they need to be applied. That is what I believe. Quebec is perhaps a slightly different jurisdiction than the others, but it needs an ombudsman.

Unions need to have the opportunity to show that they are clean. They preach labour values to everyone else, but then they say that they control themselves, that they manage themselves, and that they do not want anyone to look at their books. In my opinion, that is completely absurd.

**Senator Joyal:** When you say that there should be an ombudsman, could you tell us a little bit more about what you envision?

**Mr. Pereira:** I was the director general. But for a mere worker who wants to look at the books to be able to get some tax information, if he is not one of the executive members, he should be given a voice. But he does not have a voice. We have an executive, but in general the executive is made up of the eight best paid men or women at the local branch. That is usually who it is.

In the construction industry, once you end up sitting in the comfortable chair of the union leaders, at a certain point, after having been there for a certain period of time, it is the worker, and not the others who become your enemy. You end up saying, “Why are you asking so many questions? Why are you asking me this? Why do you want that?” when in fact it is perfectly normal for workers to want to know how the money is being spent.

The money belongs to the workers and no one else. We represent the workers, and we should defend them as best we can, wherever we are. I am the only director who is not also a financial secretary according to the rules. In Quebec, that is not done. All of the directors general are financial secretaries, which means that they have two jobs, one within the executive and one as director general. As for the placements, they decide if on a given day they are going to make \$50,000 or \$20,000, by saying, “Please ask the right question.”

**Senator Joyal:** As you mentioned, your experience is mainly in the construction industry, which, if I am not mistaken, has a very tumultuous history that dates back to the Dubois brothers, in a past generation. Does your knowledge of other union industries resemble what you saw in the construction industry? Would you say that all of the unions in Quebec face the same problematic history that the construction industry faces?

**Mr. Pereira:** I will give an example. I made a photocopy and a CD of all of the receipts related to the \$125,000 and I gave them to the president of the FTQ, my director, to get his support. Then, I made photocopies which I distributed to all of the local affiliates of the FTQ, all 20. I never got a call back from anyone. When you

**M. Pereira :** J’ai gagné en vertu de la première loi 135, qui porte sur la discrimination et l’intimidation sur les chantiers de construction. L’entrepreneur a eu une amende minimale de 5 000 \$. Les lois existent, et il faut les appliquer. C’est ce que je crois. Le Québec est peut-être une entité un peu à part des autres, mais il a besoin d’un ombudsman.

Les syndicats doivent avoir l’occasion de venir démontrer qu’ils sont blancs. Nous faisons la morale syndicale à tout le monde, mais de notre côté, nous nous contrôlons nous-mêmes, nous nous autogérons, et nous ne voulons pas que personne ne vienne toucher à nos livres. Selon moi, c’est complètement absurde.

**Le sénateur Joyal :** Quand vous dites qu’il y aurait lieu d’avoir un ombudsman, pouvez-vous préciser davantage ce que vous avez à l’esprit?

**M. Pereira :** J’étais directeur général. Cependant, dans le cas d’un simple travailleur qui a besoin de consulter les livres pour faire son travail en matière fiscale, s’il ne fait pas partie de l’exécutif, on doit lui donner une voix. Or, il n’a pas de voix. Nous avons un exécutif, mais l’exécutif, en général, est composé des huit hommes et des huit femmes les mieux payés de l’exécutif du local. Ce sont les plus proches.

Dans l’industrie de la construction, si tu te retrouves dans la chaise confortable sur laquelle les leaders syndicaux sont assis, à un moment donné, après y avoir été assis pendant un certain temps, c’est le travailleur qui devient ton ennemi, et non le reste. On finit par dire : « Pourquoi tu me poses tellement de questions? Pourquoi tu me demandes ça? Pourquoi tu veux ça? » Alors qu’il est tout à fait normal de demander où est dépensé l’argent du local.

L’argent appartient aux travailleurs et à personne d’autre. Nous sommes les porte-paroles des travailleurs, nous devons les défendre le mieux possible, où que nous soyons. Je suis le seul directeur à ne pas être secrétaire financier en vertu de mes statuts et règlements. Au Québec, cela ne se fait pas. Tous les directeurs généraux sont secrétaires financiers, c’est-à-dire qu’ils occupent deux postes : un poste à l’exécutif et un poste comme directeur général. Quant aux placements, ils décident si, aujourd’hui, ils vont faire 50 000 \$ ou 20 000 \$ en disant : « Posez la bonne question, s’il vous plaît. »

**Le sénateur Joyal :** Comme vous l’avez mentionné, votre expérience est principalement dans le secteur de la construction qui, si je ne m’abuse, a une histoire très tumultueuse qui remonte aux frères Dubois, à l’époque d’une autre génération. Est-ce que votre connaissance des autres milieux syndicaux est semblable à celle que vous avez de l’industrie de la construction? Diriez-vous que tous les syndicats au Québec font face à la même histoire et problématique que celle de l’industrie de la construction?

**M. Pereira :** Je vais vous donner un exemple. J’ai fait une photocopie et un CD de tous les reçus liés aux 125 000 \$ et je les ai donnés au président de la FTQ, mon directeur, pour obtenir un appui. Ensuite, j’en ai fait des photocopies que j’ai distribuées à tous les locaux affiliés à la FTQ, la branche des 20. Je n’ai jamais

talk about finances, you are really touching a nerve in the unions. They feel they have the right to waste all the money they want, but no one has the right to disclose it. It is essential to understand this.

Among other locals, not one called me to say, “Listen Ken, what you spoke out about is good, or it is not good.” Not a single person. It was omerta, the law of total silence. In addition, it was underneath the FTQ. The International Brotherhood ostracized me. The CSD, the CSN, no one supported me. We are talking about 500,000 FTQ workers and over a million union members.

My point of view is simple. When you have nothing to hide — and I understand the concept of “big brother” and the point of view that you do not want to impinge on anyone’s privacy — a union has the right, through the federal tax code, to have certain expenses which are not tax deductible. However, in my opinion, when that is the case, unions need to be more transparent, because transparency ensures that unions will be much closer to their members.

**Senator Joyal:** Would you also say that the development fund managed by the FTQ operates under the same opaque conditions and the inability to have access to how operations and decisions are evolving?

**Mr. Pereira:** You are speaking of the Fonds de solidarité?

**Senator Joyal:** Yes.

**Mr. Pereira:** It is very delicate for me to give you information about the Fonds de solidarité. I am not an expert on the subject. The fund administrators always said that they had nothing to hide, but after the Charbonneau commission, they changed their rules. I think that that change greatly improved conditions.

**Senator McIntyre:** Mr. Pereira, I understand that you are a former labour organizer and a former director of the Association nationale des mécaniciens industriels, which is affiliated with FTQ-Construction. People say that you are not afraid of anything. Furthermore, you proved it by testifying courageously over the past years before the Charbonneau commission, a commission that sought to investigate and shed light on the construction industry in Quebec.

Furthermore, I would add that, if the commission learned a great deal about the construction industry and some anti-union practices, it did so in large part due to your testimony and to electronic surveillance. I know what I am talking about because I followed the commission proceedings religiously on television.

That being said, Bill C-377 proposes the public disclosure of the financial statements of workers’ organizations under the Income Tax Act. Without question, the federal tax system offers advantages to unions. I understand that, in your opinion, it is fair for the public to know how unions are spending public funds.

reçu d’appel de personne. Quand on touche aux finances, on touche le cœur du syndicat. On a le droit de gaspiller comme on veut, mais on n’a pas le droit de le divulguer. Il est d’une importance capitale de le comprendre.

Parmi tous les locaux, pas un ne m’a téléphoné pour me dire : « Écoute, Ken, ce que tu as dénoncé, c’est bon, ou ce n’est pas bon. » Personne. C’était l’omerta totale. De plus, c’était au-dessous de la branche de la FTQ. L’International Brotherhood m’a ostracisé. La CSD, la CSN, personne ne m’a appuyé. On parle de 500 000 travailleurs de la FTQ et de plus d’un million de syndiqués.

Mon point de vue est simple. Lorsqu’on n’a rien à cacher — et je comprends le concept du « *big brother* » et le point de vue selon lequel on ne veut pas toucher le côté personnel de chacun —, un syndicat a le droit, de par la taxe fédérale, d’avoir certaines dépenses qui ne sont pas déductibles d’impôt. Or, je pense que, lorsque c’est le cas, il faut être plus transparent, puis la transparence fera en sorte que les syndicats seront beaucoup plus près de leurs membres.

**Le sénateur Joyal :** Est-ce que vous diriez également que le fonds de développement géré par la FTQ opère dans les mêmes conditions d’opacité et d’incapacité d’avoir accès à l’évolution des opérations et des décisions?

**M. Pereira :** Vous parlez du Fonds de solidarité?

**Le sénateur Joyal :** Oui.

**M. Pereira :** Il est très délicat, pour moi, de vous donner des renseignements au sujet du Fonds de solidarité. Je ne suis pas expert en la matière. Les administrateurs du fonds ont toujours dit qu’ils n’avaient rien à cacher, mais après la commission Charbonneau, ils ont changé leurs règles. Je pense qu’on l’a beaucoup amélioré.

**Le sénateur McIntyre :** Monsieur Pereira, je comprends que vous êtes un ex-syndicaliste et un ex-directeur de l’association nationale des mécaniciens affiliée à la FTQ-Construction. On dit de vous que vous n’avez peur de rien. D’ailleurs, vous l’avez démontré en témoignant courageusement au cours des dernières années devant la commission Charbonneau, une commission qui avait pour but de faire enquête, de faire toute la lumière sur l’industrie de la construction au Québec.

De plus, j’ajouterais que, si la commission en a tant appris sur l’industrie de la construction et certaines pratiques antisyndicales, elle le doit en bonne partie à votre témoignage et à l’écoute électronique. Je parle en connaissance de cause, parce que j’ai suivi religieusement les délibérations de la commission à la télévision.

Cela dit, le projet de loi C-377 propose une divulgation publique des états financiers des organisations ouvrières dans le cadre de la Loi de l’impôt sur le revenu. Sans aucun doute, le régime fiscal fédéral offre des avantages aux syndicats. Je comprends que, selon vous, il est juste que le public sache

Members of workers' unions are also part of the general public; do they share your opinion?

**Mr. Pereira:** I came here representing the union. I want to defend the union movement, and by defending it, sometimes, Pandora's Box gets opened.

**Senator McIntyre:** In general, they support you?

**Mr. Pereira:** Yes.

**Senator McIntyre:** Thank you, sir.

[English]

**Senator Fraser:** Thank you all very much for being here. My questions are basically for Mr. Pereira. I, too, congratulate you and thank you for your courage.

**Mr. Pereira:** Thank you.

**Senator Fraser:** I am also a Quebecker, and these things are not without importance.

I'm trying to square some circles in my mind in terms of this particular bill. To begin with, it seems to me that construction unions are, by their nature, different from most unions in that the nature of the work is inherently temporary. Every construction job finishes and every worker then has to find more work. The union plays a big role so that there is an imbalance of power within the union that does not necessarily exist in other unions where employees have job security once they get to that point. I don't know if you would think that that has an influence on the problems that you have discerned.

In that context, but also more generally, you talked in your presentation, and of course elsewhere, about false claims and fraud. People who are prepared to commit false claims and fraud are not really going to be captured by this bill, because they're prepared to lie and to steal. Given that we already have laws against that kind of thing, I'm not sure how this bill would solve that problem, but you obviously think it would. Can you clarify things for me?

**Mr. Pereira:** I'll try. Listen, when I found out about the six-month period, I didn't go see police; I didn't go see media. The first person I went to see is the president of the union branch, FTQ, Michel Arsenault, a man who was completely out of construction, was a union man but never was part of *les métallos*. So he didn't know anything about the construction union aspect of it, but he understood the fraud aspect.

To my surprise, he didn't steal anything, but he closed it up because it was going to be bad for the image of FTQ-Construction. It would have been bad for the QFL, the Quebec labour fund.

comment les syndicats dépensent ces fonds publics. Les membres des syndicats ouvriers font également partie du public; est-ce qu'ils partagent votre opinion?

**M. Pereira :** Je suis venu ici au nom du syndicat. Je veux défendre le mouvement syndical, et en le défendant, parfois, on ouvre la boîte de Pandore.

**Le sénateur McIntyre :** En général, ils vous appuient?

**M. Pereira :** Oui.

**Le sénateur McIntyre :** Merci, monsieur.

[Traduction]

**La sénatrice Fraser :** Merci beaucoup de votre présence. Mes questions s'adressent principalement à M. Pereira. Je vous félicite, moi aussi, et je vous remercie de votre courage.

**M. Pereira :** Merci.

**La sénatrice Fraser :** Je suis, moi aussi, québécoise, et ces questions ne sont pas sans importance.

Je tente, dans ma tête, de résoudre la quadrature du cercle concernant ce projet de loi précis. Pour commencer, il me semble que les syndicats de la construction sont, en substance, bien différents de la plupart des autres syndicats, dans le sens où ce travail, de par sa nature, est temporaire. Tout projet de construction a une fin, et chaque ouvrier doit trouver davantage de travail. Le syndicat joue un rôle important, ce qui crée un déséquilibre des pouvoirs internes que l'on n'observe pas forcément dans d'autres syndicats où les employés jouissent de la sécurité d'emploi une fois qu'ils sont syndiqués. Je me demande si vous pensez que cela a une influence sur les problèmes que vous discernez.

Dans ce contexte, mais aussi de façon plus générale, vous avez parlé dans votre exposé — et bien sûr, ailleurs — des fausses demandes de remboursement et de la fraude. Les gens qui sont prêts à présenter de fausses demandes et à commettre de la fraude, en général, ne tomberont pas vraiment sous le coup du projet de loi, parce qu'ils sont prêts à mentir et à voler. Étant donné que nous avons déjà des lois contre ces agissements, je ne suis pas certaine de la façon dont le projet de loi permettrait de résoudre ce problème, mais de toute évidence, vous pensez que cela serait le cas. Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet?

**M. Pereira :** Je vais essayer. Écoutez, lorsque je me suis aperçu de la période de six mois, je ne suis pas allé voir la police ni les médias. La première personne à qui je me suis adressé, c'était le président de la section syndicale de la FTQ, Michel Arsenault, un homme qui n'avait rien à voir avec la construction; c'était un syndicaliste, mais il n'a jamais fait partie des métallos. Donc, il ne connaissait rien des spécificités syndicales propres au milieu de la construction, mais il comprenait bien la question de la fraude.

À ma surprise, il n'a rien volé, mais il a étouffé l'affaire, car cela aurait nui à l'image de la FTQ-Construction. Cela aurait nui au Fonds des travailleurs du Québec.

So to make something equal, in my opinion, the bill takes away the human factor in it. It puts in direct perspective what you spent, what you have, what it is. It doesn't say that, "Oh, well, it's that politically we shouldn't do this," or "We gave 20,000 to this party but do you understand he helped us out here, so we understand," or "We gave money for this labour strike and nobody was supposed to know that we were behind this."

I've seen it and I understand that point, but this bill will have to show somebody. And this is why I'm always towards the members. The members have to find out what the money is going for. There are too many people doing whatever they want with the money of the members. Some locals have \$30 million.

At the Charbonneau commission we found out that he made 13 per cent. La FIPOE, Jean Lavallée was all happy. He says, "I made 13 per cent because I lent the money." It's not the point of lending the money. It's not the point of having 13 per cent. The point is you, with your governing board, with your eight executives, you decided to lend \$500,000, \$1 million to somebody. You bought *une pourvoirie* à Joncas with it. So it's that aspect that the members have to find out, and that's why I'm so for this bill.

**Senator Batters:** Thank you very much, Mr. Pereira. I'm also going to address my question to you. Thank you very much for your compelling opening statement, and I think that you really provided us today with a real face of why this bill is needed. We've been hearing a lot for the last two days about esoteric legal arguments like pith and substance and other constitutional matters. You provided us with some really realistic reasons why we need this bill. I wanted to allow you a bit of additional time to tell us more about why, given your very personal experience, Bill C-377 will improve the lives of unionized workers in Canada.

**Mr. Pereira:** Thank you very much. I am surely not a constitutional lawyer.

**Senator Batters:** That's okay; we have plenty.

**Mr. Pereira:** I just think the bill needs to be there because it's been too many years that unions — I'm speaking on behalf of — I'm a union man. I really do believe in unions. I believe that without unions, we wouldn't have a middle class.

But I still believe that men sitting in a chair with all that power and no accountability need to have "overview," somebody watching over them. This bill, this is what it is. It shows directly to the member, to the media, to everybody who wants to look at it, opens up the books, looks at it, goes to the website and

Pour égaliser les choses, à mes yeux, le projet de loi élimine le facteur humain. Il met directement en perspective les dépenses, les actifs, le bilan. Il ne permet pas des excuses comme : « Eh bien, si c'est de nature politique, nous ne devrions pas le faire », ou « Nous avons donné 20 000 \$ à ce parti, mais voyez-vous, cette personne nous a aidés dans ce dossier, alors c'est justifiable », ou encore « Nous avons financé cette grève, et personne n'était censé le savoir. »

C'est ce que j'ai vu et je comprends bien cela, mais le projet de loi va nous obliger à désigner quelqu'un. Et c'est la raison pour laquelle je penche toujours du côté des membres. Les membres doivent savoir à quelles fins les fonds sont utilisés. Il y a trop de gens qui font ce qu'ils veulent avec l'argent des membres. Certaines sections locales disposent de 30 millions de dollars.

Au cours de la commission Charbonneau, on s'est aperçu que cette personne avait obtenu 13 p. 100. Jean Lavallée, de la FIPOE, était tout content. Il a déclaré : « J'ai obtenu 13 p. 100 parce que j'ai prêté des fonds. » Le fait de prêter des fonds n'est pas la question. Le fait de réaliser 13 p. 100 n'est pas non plus la question. L'important, c'est que vous, avec votre conseil d'administration, vos huit administrateurs, avez décidé de prêter 500 000 \$ ou 1 million de dollars à quelqu'un. Avec cet argent, on a acheté une pourvoirie à Joncas. C'est donc cet aspect qui doit être éclairci pour les membres, et c'est la raison pour laquelle je suis pour le projet de loi.

**La sénatrice Batters :** Merci beaucoup, monsieur Pereira. Ma question s'adresse à vous aussi. Merci beaucoup pour votre déclaration préliminaire fascinante; je pense que vous nous avez vraiment bien expliqué pourquoi ce projet de loi est nécessaire. Ces deux derniers jours, nous avons entendu beaucoup d'arguments juridiques ésotériques portant sur l'essence de la mesure législative et d'autres questions constitutionnelles. Vous nous avez fourni des raisons tout à fait réalistes qui justifient pourquoi nous avons besoin de ce projet de loi. Je souhaitais vous accorder un peu plus de temps pour que vous puissiez expliquer davantage pourquoi, compte tenu de vos expériences personnelles, le projet de loi C-377 permettra d'améliorer la vie des travailleurs syndiqués au Canada.

**M. Pereira :** Merci beaucoup. C'est certain que je ne suis pas un avocat constitutionnel.

**La sénatrice Batters :** Ça va; nous en avons beaucoup.

**M. Pereira :** Je pense simplement que le projet de loi doit être adopté en raison de la situation dans les syndicats depuis trop d'années déjà — je les représente, je suis un syndicaliste et j'y crois réellement, car sans eux, je crois que notre classe moyenne n'existerait pas.

Mais quand il y a des gens qui ont tous ces pouvoirs et qui ne sont pas tenus de rendre des comptes, je persiste à croire qu'ils ont besoin de « surveillance », besoin de quelqu'un qui garde un œil sur eux. Voilà en quoi consiste le projet de loi. Il permet de dévoiler les livres comptables directement aux membres, aux

sees and says, “Listen, we gave \$20,000 to this.” It’s transparency. I believe it should be applied elsewhere also, but it’s a start. I’m here just for my unions, and that’s all.

**Senator Batters:** Thank you. We’re happy to have you in Western Canada, albeit I hope you can be reunited with your family soon.

**Mr. Pereira:** Thank you.

**Senator McInnis:** Thanks to all of you for coming.

Mr. MacKay, you talked about your union and how it’s run democratically. I have no doubt about that. There are unions in this country that in fact operate totally above board and within the law and also are quite open.

However, what we’ve heard here today — and we’ve heard it in the past and I’ve read about it. In fact, a number of executives, apparently some allegedly, have in fact misused funds.

I guess my question is this: Do you believe this is systemic? Is it pervasive? Is this filtering through a number of unions across the country? Is this what we’re getting to?

**Mr. MacKay:** Well, for what it’s worth, I don’t believe that’s the case, no. I think it’s dangerous to found legislation such as this on a situation that’s probably somewhat isolated. The Quebec construction industry, I mean they set up an entire inquiry based on that scenario. If we want to file legislation on that basis, I think that’s very dangerous.

From my own experience, I haven’t seen anything of impropriety amongst the unions that I deal with, but that’s beside the point. We need to address the purpose of this legislation and how it is we can fix the hole that’s present. If we have a situation where Mr. Roumy’s and Mr. Pereira’s executive isn’t accountable to them, it’s not up to the Income Tax Act to fix that; that’s for labour relations legislation.

I’m accountable to my members under the Public Service Labour Relations Act. I’m accountable under the act that incorporates our union to provide audited financial statements to my members at our annual meeting and upon request. Most other jurisdictions have the same setup. If there’s a hole in that scheme, you should be amending that legislation, with accountability to the members and lobbying the provinces to do the same in their jurisdictions.

**Senator McInnis:** Mr. MacKay, with respect, this bill is not predicated solely on FTQ-Construction and the Charbonneau commission. It is not purely on that at all. I can highlight a

médias et à tous qui souhaitent les voir; ils peuvent les ouvrir, visiter le site Internet et apprendre que le syndicat a consacré, par exemple, 20 000 \$ à telle ou telle activité. C’est de la transparence. Je crois que cette exigence devrait s’appliquer ailleurs aussi, mais c’est un début. Je ne suis là que pour mes propres syndicats, et voilà tout.

**La sénatrice Batters :** Merci. Nous sommes heureux que vous soyez dans l’Ouest canadien, même si j’espère que vous serez bientôt réuni avec votre famille.

**M. Pereira :** Merci.

**Le sénateur McInnis :** Merci à vous tous de votre présence.

Monsieur Mackay, vous avez parlé de votre syndicat et du fait qu’il est géré démocratiquement. Je n’en ai aucun doute. Il existe des syndicats au Canada qui, en réalité, fonctionnent de manière entièrement intègre, dans le respect de la loi et en toute transparence.

Cependant, ce que nous avons entendu ici aujourd’hui — nous en avons entendu parler par le passé, et j’ai lu à ce sujet —, c’est qu’en réalité, un certain nombre de cadres ont vraiment commis des malversations, même si ce n’est que des allégations dans certains cas.

Je suppose que ma question est la suivante : croyez-vous que c’est systématique? Est-ce répandu? Est-ce que cela se propage dans bon nombre de syndicats partout au pays? Est-ce vers cela que nous nous dirigeons?

**M. MacKay :** Pour ce que cela vaut, je ne crois pas que ce soit le cas, non. Je pense qu’il est dangereux de baser des lois comme celles-ci sur une situation qui est probablement assez peu répandue. L’industrie de la construction au Québec a donné lieu à toute une enquête, en fonction de ce scénario. Si nous voulons déposer des lois selon ce critère, je pense que c’est très dangereux.

D’après mon expérience, je n’ai rien vu de mal parmi les syndicats avec lesquels je travaille, mais là n’est pas la question. Il faut se pencher sur l’objectif de ce projet de loi et déterminer comment corriger la lacune qui s’y trouve. S’il existe une situation où la direction de M. Roumy et de M. Pereira n’est pas tenue de leur rendre des comptes, ce n’est pas la Loi de l’impôt sur le revenu qui peut tout arranger; ce sont plutôt les lois sur les relations de travail.

Je rends des comptes à mes membres en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Je suis tenu, aux termes de la loi constitutive de notre syndicat, de fournir des états financiers vérifiés à mes membres lors de notre assemblée annuelle et sur demande. La plupart des autres administrations font pareil. S’il existe une lacune dans ce régime, vous devrez modifier la loi pour y inclure l’obligation de rendre des comptes aux membres et encourager fortement les provinces à agir de la sorte dans leurs propres champs de compétence.

**Le sénateur McInnis :** Monsieur MacKay, sauf votre respect, le projet de loi n’est pas basé uniquement sur la FTQ-Construction ou la commission Charbonneau. Loin de là. Je pourrais vous

number of situations where allegedly but in fact it was found there wasn't even bookkeeping taking place. Don't give the viewers or the people in this room the impression that that is the case.

I want the other two witnesses, if you would, to answer: Do you think it is systemic?

**Mr. Pereira:** We heard an expert at the Charbonneau commission talk about the mob in Ontario's construction industry, and they say it might even be worse than in Quebec.

I can't speak on behalf of our locals. I believe there are a lot of good men and women who are defending unions, but we need to pass this bill because I think it's Canada-wide.

**Mr. Roumy:** If I may comment, I think the majority of the union people I know all have good intentions, but I do think — and I'm aware — that in some extreme cases there are cases of fraud. To have a bill like this that requires disclosure, it will force unions to review their bylaws, to review their membership meetings and to review how their executive is accountable and how transparent they are by providing financial statements.

If I could clarify about what we were saying, it's not just about FTQ-Construction and Quebec. You had the CLC president appear before your committee yesterday. I saw a bit of the testimony. He explained that the CLC has 3.3 million members and they're accountable to them.

I'm a member of CUPE, and CUPE is a member of the CLC. I have never received the financial statements of the CLC. I called the labour board recently, and when I asked if I could have access to CLC's finances, which are not available online — there is nothing financial on their website — they told me that CUPE is a member of the CLC but a low worker like myself is not a member of the CLC. Therefore, I do not have access to the financial statements. I believe I've seen the statements correctly; CUPE pays millions to the CLC as a member. So if part of my dues goes to the CLC and CUPE is a member, then I would like to know what the CLC does for my money and those of my colleagues.

I just want to clarify that this bill is important because we are talking about Quebec, but just with the example of the CLC, they may say they disclose to CUPE and maybe CUPE has the financial statements, but do I have access? Do I know what the information is? I do not, and this bill will help correct that.

**Senator White:** Thanks to all of you for being here.

mentionner plusieurs situations où il n'y aurait même pas eu d'activités de comptabilité; en fait, cela a été prouvé. Ne donnez pas l'impression aux téléspectateurs ou aux gens dans la salle que c'est le cas.

J'aimerais, si possible, que les deux autres témoins répondent à la question suivante : pensez-vous que c'est un problème systémique?

**M. Pereira :** Nous avons entendu un expert témoigner devant la commission Charbonneau au sujet de la pègre dans le secteur de la construction en Ontario, et il paraît que cela pourrait être encore pire qu'au Québec.

Je ne peux pas parler au nom de nos sections locales. À mon avis, il y a beaucoup de bonnes personnes, hommes et femmes, qui défendent les syndicats, mais nous devons adopter ce projet de loi, car le problème existe partout au pays.

**M. Roumy :** Si vous me le permettez, la majorité des syndiqués ont tous de bonnes intentions, mais je crois — et je sais — qu'il y a des cas extrêmes de fraude. Un projet de loi comme celui-ci, qui exige la divulgation, obligera les syndicats à revoir leurs règlements, leurs réunions de membres, et l'imputabilité de leurs dirigeants. Ils verront aussi à quel point il y a transparence lorsqu'on remettra les états financiers.

Si je peux préciser ce dont nous parlions, il ne s'agit pas seulement de la FTQ-Construction et de ce qui se passe au Québec. Hier, le comité a reçu le président du CTC. J'ai regardé une partie de son témoignage. Il a expliqué que le CTC a 3,3 millions de membres et que la direction du syndicat doit rendre des comptes aux membres.

Je suis un membre du SCFP, et le SCFP fait partie du CTC. Je n'ai jamais reçu les états financiers du CTC. Il n'y a pas longtemps, j'ai appelé le conseil du congrès pour demander si je pouvais voir les états financiers du CTC, qui ne sont pas disponibles en ligne — il n'y a pas de renseignements financiers sur son site web — et on m'a dit que le SCFP est un membre du CTC, mais qu'un simple travailleur comme moi ne l'était pas. Donc, je n'ai pas accès aux états financiers. Je crois que j'ai compris les états financiers; le SCFP cotise des millions de dollars au CTC en tant que membre. Alors, si une partie de mes cotisations va au CTC, et que le SCFP en est un membre, j'aimerais savoir comment le CTC dépense mon argent et celui de mes collègues.

J'aimerais simplement préciser que ce projet de loi est important parce qu'on parle du Québec, et avec le seul exemple du CTC, qui affirme donner accès au SCFP à ses états financiers, ce qui est peut-être vrai, mais moi, est-ce que j'y ai accès? Suis-je au courant de cette information? Non. Donc, j'espère que le projet de loi va corriger la situation.

**Le sénateur White :** Merci à vous tous d'être ici.

Mr. MacKay, just so I'm clear, you're concerned that if the bill was under labour law, it would be less. Is that what you're suggesting? Is it about being attached to taxation?

**Mr. MacKay:** I'm suggesting that it's a labour relations issue entirely and has to do with unions and their membership. Right now there is legislation in most jurisdictions that addresses the financial accountability. So if there are gaps in that legislation and in that labour relations area, there are statutes that can be amended or created.

**Senator White:** Thank you. I just want to be clear, though. If this legislation was Canadian labour law or Nova Scotia labour law, then you wouldn't be appearing having concerns about the legislation. Is that right?

**Mr. MacKay:** Well, then I suspect it would not be a —

**Senator White:** Under the Canada labour act.

**Mr. MacKay:** Right. Then I suspect we wouldn't be tying this in with taxpayer subsidies and allowing for disclosure to the general public. That's my concern.

It's not where we stick this legislation that's my concern; it's the fact that it should be labour relations legislation and therefore limited to the relationship between unionized members and the employer obviously, but not squeezing into a taxpayer situation where it now becomes "disclosable" to the public.

**Senator White:** While I appreciate that, your comment earlier about union dues not being a tax, they are for a union member; they're obligated to pay it. They feel like it's a tax, even though it doesn't meet the true definition. It does have an impact on taxpayers in Canada because it's taxable revenue not collected as a result since you can write it off on your income tax. So, really, the argument that it's not a tax directly might be true. It certainly has an impact on income tax in Canada. Wouldn't you agree?

**Mr. MacKay:** I would certainly agree, yes. Union dues are tax deductible and union revenue is —

**Senator White:** So drawing a connection to the Income Tax Act, whether you agree or not that it's drawn, certainly there can be an inference there's a connection to the Canadian Income Tax Act and on taxpayers in Canada as a result.

**Mr. MacKay:** Oh, easily there's a connection, but I'm not here to make the ultra vires argument, which is a pith and substance argument. A more than tenuous connection is probably not enough to put us in that ballpark.

Monsieur MacKay, je veux m'assurer de bien comprendre. Vous craignez que si le projet de loi ressemble à une loi sur les relations de travail, il s'en retrouve diminué. Est-ce bien ce que vous dites? Ou est-ce que le projet de loi ressemble plutôt à une mesure fiscale?

**M. MacKay :** Je dis que cette question tourne entièrement autour des relations de travail, des syndicats et de leurs membres. À l'heure actuelle, la plupart des provinces et territoires ont des lois sur la responsabilité financière. Donc, s'il y a des lacunes dans la loi et dans le domaine des relations de travail, on peut modifier les lois existantes ou en créer de nouvelles.

**Le sénateur White :** Merci. Mais je veux m'assurer d'avoir bien compris. Si cette loi sur les relations de travail était une loi canadienne ou néo-écossaise, vous n'auriez pas les mêmes craintes. Est-ce exact?

**M. MacKay :** Eh bien, j'imagine que ce ne serait pas...

**Le sénateur White :** En vertu du Code canadien du travail.

**M. MacKay :** Oui. Alors j'imagine qu'on ne ferait pas de lien entre les subventions des contribuables et la divulgation à toute la population. Voilà ma préoccupation.

Je ne m'inquiète pas de la question de savoir où on classe le projet de loi; ce qui me préoccupe, c'est que ce devrait être un projet de loi en matière de relations de travail, c'est-à-dire une mesure législative qui se limite à la relation entre les syndiqués et l'employeur, de toute évidence, plutôt que d'en faire une situation qui concerne les contribuables et où ces renseignements peuvent être divulgués à la population.

**Le sénateur White :** Je comprends cela, mais vous avez dit plus tôt que les cotisations syndicales ne sont pas un impôt, mais elles le sont pour les syndiqués; ils sont obligés de les payer. Ils ont l'impression que c'est un impôt, même si cela ne correspond pas à la définition. Cela a un effet sur les contribuables canadiens, car il s'agit d'un revenu imposable qui n'est pas perçu puisqu'on peut le déduire. Alors, en réalité, l'argument selon lequel ce n'est pas un impôt direct est peut-être vrai. Mais il y a sans conteste un effet sur l'impôt sur le revenu au Canada. N'êtes-vous pas d'accord?

**M. MacKay :** Oui, je serais certainement d'accord. Les cotisations syndicales sont déductibles d'impôt et le revenu des syndicats est...

**Le sénateur White :** Alors, que vous soyez d'accord ou non par rapport au lien que l'on fait avec la Loi de l'impôt sur le revenu, on peut certainement en déduire qu'il y a un lien avec cette loi et, donc, avec les contribuables canadiens.

**M. MacKay :** Oh, il y a certainement un lien, mais je ne suis pas ici pour discuter de la validité, qui est une discussion sur le caractère essentiel. Un lien plus que ténu n'est probablement pas suffisant pour nous amener dans ce domaine.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I listened to your testimony attentively, Mr. Pereira. For your information, for 28 years, I worked for the police union of the Sûreté du Québec, where I filled a number of positions, from steward to president. I can tell you that the danger within unions — and I think that you mentioned it quite clearly — occurs when people reach upper management positions, because millions of dollars pass through their hands, and often, they forget the main reason why they were elected, and the interests of their members.

We have duties to our clients and, often, we forget about them, as you clearly stated. Perhaps this bill will set things back on the right track?

**Mr. Pereira:** I think that we are on the same wavelength. Sometimes, the chair is very important, but it means that the members are forgotten. You feel very comfortable where you are, and sometimes sums of \$1 million, \$2 million or \$20 million become difficult to manage, and it takes on too much importance, more importance than the cause.

[English]

**Senator Joyal:** Listening to your comments, Mr. Roumy and Mr. Pereira, I have the impression that the problem you want to solve would be much better addressed in labour relations than in tax legislation. It's more than just a tax issue. It's about the ethics within the labour union. It's about the capacity for a member to get answers from his representative. It's about how the report is made to the annual assembly of the members. It's about the democratic life within the union groups.

If that problem needs to be addressed — and I would hesitate, as a personal comment, to stretch the statements on unions to all unions across the country. I have some reluctance with that, Mr. Pereira, because I think that's unfair. We have don't have proof in front of us that all unions are as problematic as the construction industry has been in Quebec for generations, or might be per the nature of the industry. I close with that parenthesis. That proof is not before us. I can't label all the unions in Canada as being defective in relation to their members. It would be overdone to conclude that today, in my opinion. I'm not at that point so far.

Again, I come back to my point. The problem you have described is one that should be addressed within labour relations and not within the tax law of Canada. It seems to me that you have illustrated the comments that were made here yesterday that in fact we are outside the boundaries of tax law and we are exactly in the realm of labour relations.

Would it not be better to address that problem on the nature of what it is instead of trying to use the back door to solve it in a way that raises constitutional problems, will find its way to the court

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous ai écouté attentivement, monsieur Pereira. À titre de renseignement, pendant 28 ans, j'ai œuvré pour le Syndicat des policiers de la Sûreté du Québec, où j'ai occupé tous les postes, de celui de délégué à celui de président. Je peux vous dire que le danger, au sein des syndicats — et je pense que vous l'avez clairement mentionné —, survient lorsque des gens atteignent des postes de cadres supérieurs, car des millions de dollars leur passent entre les mains et, souvent, ils en oublient la raison première pour laquelle ils ont été élus, et les intérêts de leurs membres.

Nous avons des devoirs envers nos clients et, souvent, nous les oublions, comme vous l'avez clairement mentionné. Peut-être que le projet de loi remettra les pendules à l'heure?

**M. Pereira :** Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde. Parfois, la chaise est très importante, mais elle fait en sorte qu'on oublie les membres. On est très confortable où se trouve et, parfois, des sommes d'un million de dollars, de 2 millions de dollars ou de 20 millions de dollars deviennent difficiles à gérer, et elles prennent trop d'importance, plus d'importance que la cause.

[Traduction]

**Le sénateur Joyal :** En écoutant vos observations, monsieur Roumy et monsieur Pereira, j'ai l'impression que le problème que vous voulez résoudre pourrait être mieux corrigé par les relations de travail que par une loi sur l'impôt. C'est plus qu'une question d'impôt. Il s'agit de l'éthique des syndicats. Il s'agit de la capacité pour un membre d'obtenir des réponses de la part de ses représentants. C'est la façon dont le rapport est présenté à l'assemblée annuelle des membres. Il s'agit de la vie démocratique des syndicats.

Si ce problème doit être corrigé — et j'hésiterais à appliquer ce jugement à tous les syndicats au pays. J'ai une certaine réticence à ce sujet, monsieur Pereira, parce que je crois que c'est injuste. Nous n'avons pas la preuve que tous les syndicats posent autant problème que ceux de l'industrie de la construction au Québec depuis des générations, ou qu'ils le sont à cause de la nature de l'industrie. Je termine avec cette parenthèse. Nous n'avons pas cette preuve. Je ne peux pas dire que tous les syndicats au Canada ne font pas du bon travail pour leurs membres. Ce serait aller trop loin que d'en arriver à cette conclusion aujourd'hui, d'après moi. Je n'en suis pas encore là.

Je reviens à ce que je voulais dire. Le problème que vous avez décrit devrait être corrigé par la Loi sur les relations de travail et non pas celle de l'impôt au Canada. Il me semble que vous avez fait ressortir les observations qui ont été formulées hier, à savoir que nous sommes à l'extérieur du cadre de la loi de l'impôt et dans le domaine des relations de travail.

Ne serait-il pas mieux de s'attaquer à la nature même de ce problème plutôt que d'essayer de le faire par la porte arrière, d'une façon qui soulève des problèmes constitutionnels, que le



and for years be under legal challenges? As much as there are problems that need to be addressed, we are not taking the proper approach now.

**The Chair:** That was to Mr. Roumy. Did you hear that, sir?

**Mr. Roumy:** Was that a question to me?

**The Chair:** Yes, it was.

**Mr. Roumy:** Sorry, I thought it was for Mr. Pereira.

Unions and union leaders represent the members, and members have an expectation that their dues are there to enforce and improve their collective agreements. I pay both mandatory union dues, and through my taxes I fund a political party that I do not support. So if unions say that they represent me, why do they fund the Ottawa Folk Festival, a political party or send letters to the presidents of Colombia and Ecuador? This does not represent me and my colleagues. This does not improve my working conditions or help me with collective bargaining or grievances.

This bill is required because the issue is that my dues are tax deductible and unions are not-for-profit. Because my union dues are tax deductible and they should be used only for the union, grievances and collective agreements, then why is everything else — sorry, I can't hear you. I don't have the audio.

**Senator Plett:** Very briefly for the record, and Senator McInnis talked about it, in reference to what Mr. MacKay said about “reactionary” towards an issue in Quebec, this bill started four years ago and the Charbonneau commission started two years ago.

**The Chair:** We're going to have to adjourn on that note. Thank you, witnesses, very much. We appreciate your appearance here today. We will reconvene on this legislation next week.

(The committee adjourned.)

projet de loi sera devant les tribunaux pendant des années à cause de contestations juridiques? Il y a des problèmes à régler, mais on n'utilise pas la bonne approche.

**Le président :** Cette question s'adresse à M. Roumy. L'avez-vous entendue, monsieur?

**M. Roumy :** C'est à moi que s'adressait la question?

**Le président :** Oui.

**M. Roumy :** Pardonnez-moi, je croyais que c'était à M. Pereira.

Les syndicats et les dirigeants syndicaux représentent leurs membres, lesquels s'attendent à ce que leurs cotisations servent à renforcer et à améliorer leurs conventions collectives. Je paie à la fois les cotisations syndicales obligatoires et, par mes impôts, je finance un parti politique que je n'appuie pas. Donc, si les syndicats disent me représenter, pourquoi financent-ils le Festival de musique folk d'Ottawa ou un parti politique, ou pourquoi envoient-ils des lettres aux présidents de la Colombie et de l'Équateur? Cela ne représente ni moi ni mes collègues. Cela n'améliore pas mes conditions de travail, ni ne m'aide dans mes négociations collectives ou mes griefs.

Ce projet de loi est nécessaire parce que mes cotisations sont déductibles d'impôt et les syndicats sont des organisations sans but lucratif. Les cotisations sont déductibles, elles ne devraient servir que pour les affaires syndicales, les griefs et les conventions collectives. Alors, pourquoi y a-t-il toutes ces autres choses? Excusez-moi, mais je ne peux pas vous entendre, car j'ai perdu la connexion audio.

**Le sénateur Plett :** Très rapidement, je tiens à apporter une précision aux fins du compte rendu. Le sénateur McInnis en a parlé, pour donner suite aux propos de M. MacKay sur l'attitude « réactionnaire » à l'égard d'un enjeu au Québec. Sachez que les travaux sur le projet de loi ont commencé il y a quatre ans, avant la commission Charbonneau, qui, elle, a débuté il y a deux ans.

**Le président :** Là-dessus, nous allons devoir lever la séance. Nous remercions les témoins d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Nous continuerons de discuter du projet de loi la semaine prochaine.

(La séance est levée.)

WITNESSES

**Wednesday, April 22, 2015**

Russ Hiebert, M.P. for South Surrey—White Rock—Cloverdale, sponsor of the bill.

*Canadian Labour Congress:*

Hassan Yussuff, President.

*As individuals:*

Brian Johnston, Partner, Stewart McKelvey;

Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP.

**Thursday, April 23, 2015**

*Government of Manitoba:*

The Honourable Erna Braun, M.L.A., Minister of Labour and Immigration (by video conference).

*Canadian Bar Association:*

Michael Mazzuca, Past Chair, National Pensions and Benefits Law Section;

Noah Arshinoff, Staff Lawyer, Legislation and Law Reform.

*As individuals:*

The Honourable Michel Bastarache, former Justice of the Supreme Court of Canada;

Marc Roumy (by video conference);

Ken Pereira.

*Association of Justice Counsel:*

Len MacKay, President.

TÉMOINS

**Le mercredi 22 avril 2015**

Russ Hiebert, député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, parrain du projet de loi.

*Congrès du travail du Canada :*

Hassan Yussuff, président.

*À titre personnel :*

Brian Johnston, associé, Stewart McKelvey;

Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP.

**Le jeudi 23 avril 2015**

*Gouvernement du Manitoba :*

L'honorable Erna Braun, députée provinciale, ministre du Travail et de l'Immigration (par vidéoconférence).

*Association du Barreau canadien :*

Michael Mazzuca, ancien président, Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux;

Noah Arshinoff, avocat-conseil, Législation et réforme du droit.

*À titre personnel :*

L'honorable Michel Bastarache, ancien Juge de la Cour suprême du Canada;

Marc Roumy (par vidéoconférence);

Ken Pereira.

*Association des juristes de justice :*

Len MacKay, président.